

danse  
arts visuels  
théâtre  
architecture  
chanson  
métiers d'art  
littérature  
arts du cirque  
musique  
arts médiatiques

**Rapport** annuel de gestion 2010-2011

du Conseil des arts et des lettres du Québec

arts visuels  
théâtre  
architecture  
chanson  
métiers d'art  
littérature  
arts du cirque  
musique  
arts médiatiques  
arts multidisciplinaires  
danse  
arts visuels  
théâtre  
architecture  
chanson  
métiers d'art  
littérature  
arts du cirque  
musique  
arts médiatiques  
arts multidisciplinaires  
danse  
arts visuels

Conseil des arts  
et des lettres

Québec 

## BOURSES DE CARRIÈRE

Les bourses de carrière ont été créées en 1998 afin de soutenir la démarche artistique des créateurs ayant plus de vingt ans de pratique professionnelle. Ces bourses prestigieuses soulignent l'excellence de leur parcours et leur influence sur le développement et le rayonnement de leur discipline artistique.

André Gladu  
(cinéma)

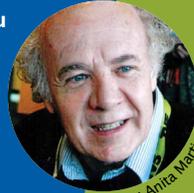


Photo : Anita Martin

Garry Beitel  
(cinéma)



Photo : Heidi Hollinger

Pierre Blanchette  
(arts visuels)



Claude Goyette  
(théâtre)



Suzie LeBlanc  
(musique)



Photo : Tara McMullen

Élise Turcotte  
(littérature)



Photo : Martine Doucet

## Prix et reconnaissances publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec

Lauréats 2010-2011

### PRIX À L'ÉCRITURE CINÉMATOGRAPHIQUE 2010

**Duncan McDowall**

Lauréat du Prix à l'écriture cinématographique 2010 pour son scénario *The Horse Latitudes*. Ce prix lui a été décerné dans le cadre de la remise de la 12e édition de *Cours écrire ton court*, organisée par la Société de développement des entreprises culturelles à laquelle est associé le Conseil.



Photo : Sébastien Mouttet - SODEC

## PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE DANS UN SECTEUR PARTICULIER

### PRIX DES LIBRAIRES DU QUÉBEC

**Dany Laferrière**

Lauréat du Prix des libraires du Québec pour son roman *L'énigme du retour*. Le Conseil est associé depuis six ans à cet événement qui a pour mission de repérer de nouveaux talents et de souligner l'accomplissement d'auteurs établis.



Photo : Mathieu Proulx

### PRIX OPUS DU COMPOSITEUR DE L'ANNÉE 2009-2010

**Gilles Tremblay**

Lauréat du prix Opus du compositeur de l'année 2009-2010 du Conseil québécois de la musique pour son apport inestimable à la scène musicale québécoise et internationale. Le Conseil est partenaire de l'événement pour une 14<sup>e</sup> année consécutive.



Photo : François Gélinas

### PRIX MICHEL-TREMBLAY

**David Paquet  
et Jennifer Tremblay**

Lauréats *ex aequo* du Prix Michel-Tremblay. Ce prix, créé en 2009, est décerné à l'auteur du meilleur texte toutes catégories porté à la scène durant la saison précédente et est remis en collaboration avec le Conseil.



Photos : Jean-Cuy Thibodeau

### RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

**Jacynthe Carrier**

Lauréate du prix du Conseil récompensant l'auteur de la meilleure œuvre d'art et d'expérimentation pour son court métrage *À l'errance* qui lui a été remis dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois.



Photo : Olivier Blouin - RVCQ

## PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE EN RÉGION

Les Prix à la création artistique en région favorisent la reconnaissance des créateurs dans leur milieu et contribuent à l'amélioration de leur condition de pratique. Ces prix soulignent le talent et la qualité des réalisations des artistes et des écrivains ainsi que leur contribution à la vitalité culturelle de leur région.



Photo : Alain Lauzier

**GASPÉSIE**  
**Annie Brunette**  
Arts visuels et arts médiatiques



Photo : Eric Massicotte

**MAURICIE**  
**Richard Purdy**  
Arts visuels



Photo : CRCCN

**CÔTE-NORD**  
**Katie Vibert**  
Arts visuels



Photo : Robert Echeverry

**MONTÉRÉGIE**  
**Hélène Ducharme**  
Théâtre



**BAS-SAINT-LAURENT**  
**Françoise Dugré**  
Arts médiatiques



Photo : Jacques Bélanger

**ESTRIE**  
**Jovette Marchessault**  
Littérature



Photo : Jean Chevré

**LANAUDIÈRE**  
**Hélène Roy**  
Arts visuels



Photo : CCAAT

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
**Chantal Archambault**  
Chanson



Photo : CRCSLSJ

**SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**  
**Carol Dallaire**  
Arts multidisciplinaires

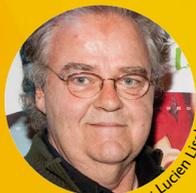


Photo : Lucien Lisabelle

**LAURENTIDES**  
**Alain-Marie Tremblay**  
Métiers d'art



Photo : Louis Choquette

**OUTAOUAIS**  
**André Duhaime**  
Littérature



Photo : Claudine Brouillard

**CENTRE-DU-QUÉBEC**  
**Josée Wingen**  
Arts visuels



Photo : Chantal Gagnon, Ville de Québec

**CAPITALE-NATIONALE**  
**Paul Vachon**  
Arts du cirque

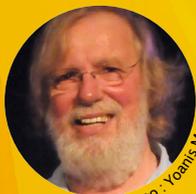


Photo : Yoanis Mengé

**ÎLES-DE-LA-MADELEINE**  
**Georges Langford**  
Chanson et littérature



Photo : Chantal Gagnon, Ville de Québec

**CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**Monique Miville-Deschênes**  
Chanson et littérature



Photo : Daniel Lalbert

## PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE EN LIEN AVEC UNE MUNICIPALITÉ

**Gilles Devault**  
Littérature  
Grands Prix culturels  
de Trois-Rivières

Québec, le 22 août 2011

Madame Christine St-Pierre  
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine  
225, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société et est présenté selon le Plan stratégique 2009-2012.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente,



Marie DuPont





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Message de la présidente du conseil d'administration</b> .....	4
<b>Message du président-directeur général</b> .....	5
<b>Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents</b> .....	7
<b>Rapport de validation de la vérification interne</b> .....	8
<b>Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec</b> .....	9
<b>Faits saillants</b> .....	13
<b>Sommaire des résultats</b> .....	16
<b>Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012</b> .....	22
· <b>Enjeu 1</b> Le soutien au dynamisme et à l'excellence de la création artistique et littéraire, dans toutes les régions du Québec .....	22
· <b>Enjeu 2</b> La contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger .....	47
· <b>Enjeu 3</b> Une organisation dynamique offrant des services efficaces .....	56
<b>Exigences législatives et gouvernementales</b> .....	58
· Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens .....	58
· Utilisation des ressources .....	59
· Allègement réglementaire et administratif .....	61
· Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics .....	61
· Développement durable .....	62
· Emploi et qualité de la langue française dans l'administration .....	72
· Gouvernance des sociétés d'État .....	72
· Nouvelles règles pour les bonis au rendement .....	80
· Accès à l'information et protection des renseignements personnels .....	81
· Plan d'action gouvernemental <i>La diversité : une valeur ajoutée</i> .....	81
· Politique de financement des services publics .....	83
<b>États financiers</b> .....	84

## ANNEXES

<b>Annexe 1</b> .....	106
Tableaux complémentaires	
<b>Annexe 2</b> .....	120
Conseil d'administration, comités et commissions consultatives au 31 mars 2011	
<b>Annexe 3</b> .....	122
Déclaration de services aux citoyens 2010-2011	
<b>Annexe 4</b> .....	124
Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs	
<b>Annexe 5</b> Tableau synoptique du Plan stratégique 2009-2012 .....	(couverture arrière)

## APPENDICES

<b>Appendice 1</b> Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2010-2011	
<b>Appendice 2</b> Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2010-2011	

Les appendices sont regroupées dans un document spécifique : Appendices au Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil des arts et des lettres du Québec. Les listes de ces appendices sont également accessibles sur le site Web du Conseil aux pages suivantes :

[www.calq.gouv.qc.ca/calq/\\$/bourses\\_subv.htm](http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/bourses_subv.htm)  
[www.calq.gouv.qc.ca/calq/\\$/comites\\_jurys.htm](http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/comites_jurys.htm)

## TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Nombre de bourses et montants accordés selon le programme et le volet .....	25
<b>Tableau 2</b> : Nombre de bourses et montants accordés selon la discipline artistique .....	26
<b>Tableau 3</b> : Nombre de bourses et montants accordés selon la catégorie de bourses .....	27
<b>Tableau 4</b> : Nombre de bourses et montants accordés selon la région administrative .....	28
<b>Tableau 5</b> : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon le type de soutien .....	29
<b>Tableau 6</b> : Soutien accordé aux organismes selon le programme et le volet .....	31



<b>Tableau 7</b> : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la discipline artistique .....	36
<b>Tableau 8</b> : Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement et montants accordés selon la taille des organismes .....	37
<b>Tableau 9</b> : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la région administrative .....	37
<b>Tableau 10</b> : Activités de promotion du programme Placements Culture .....	39
<b>Tableau 11</b> : Modalités d'appariement de la subvention de contrepartie dans le cadre du programme Placements Culture .....	40
<b>Tableau 12</b> : Nombre d'organismes soutenus selon la taille des organismes dans le cadre du programme Placements Culture .....	40
<b>Tableau 13</b> : Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance .....	43
<b>Tableau 14</b> : Montants accordés aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services selon la discipline artistique .....	46
<b>Tableau 15</b> : Représentativité des disciplines artistiques dans la répartition de l'aide aux organismes diffuseurs .....	48
<b>Tableau 16</b> : Liste des régions concernées par une entente engageant des partenaires privés ou publics .....	50
<b>Tableau 17</b> : Montants alloués aux tournées hors Québec .....	53
<b>Tableau 18</b> : Lieux d'accueil des studios et ateliers-résidences à l'extérieur du Québec en 2010-2011 .....	54
<b>Tableau 19</b> : Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du Conseil en 2010-2011 .....	58
<b>Tableau 20</b> : Évolution du nombre de plaintes entre 2004-2005 et 2010-2011 .....	59
<b>Tableau 21</b> : Effectif à temps complet .....	59
<b>Tableau 22</b> : Pourcentage de la dépense sur le budget total .....	60
<b>Tableau 23</b> : Dépenses de fonctionnement du Conseil et de Placements Culture .....	60
<b>Tableau 24</b> : Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2010-2011 ...	79
<b>Tableau 25</b> : Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2010-2011 .....	79
<b>Tableau 26</b> : Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 .....	80
<b>Tableau 27</b> : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon le volet de programme et la catégorie de bourse en 2010-2011 .....	106
<b>Tableau 28</b> : Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2010-2011 (excluant Placements Culture) .....	107
<b>Tableau 29</b> : Répartition du soutien financier aux organismes selon la région administrative en 2010-2011 (excluant Placements Culture) .....	108
<b>Tableau 30</b> : Répartition du soutien financier aux organismes selon la discipline artistique en 2010-2011 (excluant Placements Culture) .....	109
<b>Tableau 31</b> : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2010-2011 (incluant les membres de collectifs) .....	110
<b>Tableau 32</b> : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2010-2011 (incluant les membres de collectifs) .....	111
<b>Répartition du soutien financier par discipline artistique selon le programme en 2010-2011</b>	
<b>Tableau 33</b> : Architecture .....	112
<b>Tableau 34</b> : Arts du cirque .....	112
<b>Tableau 35</b> : Arts médiatiques .....	113
<b>Tableau 36</b> : Arts multidisciplinaires .....	113
<b>Tableau 37</b> : Arts visuels .....	114
<b>Tableau 38</b> : Danse .....	114
<b>Tableau 39</b> : Littérature .....	115
<b>Tableau 40</b> : Métiers d'art .....	115
<b>Tableau 41</b> : Musique .....	116
<b>Tableau 42</b> : Théâtre .....	117
<b>Tableau 43</b> : Autres secteurs d'activités .....	117
<b>Résultats du programme Placements Culture</b>	
<b>Tableau 44</b> : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Placements Culture en 2010-2011 selon la discipline artistique .....	118
<b>Tableau 45</b> : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre de programme Placements Culture en 2010-2011 selon la région administrative .....	119

## Message de la présidente du conseil d'administration

Photo : André Cornellier



Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil d'administration a veillé à ce que le Conseil des arts et des lettres du Québec réalise sa mission conformément à son *Plan stratégique 2009-2012* tout en respectant les exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et de la *Loi 100* mettant

*en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.*

Les dispositions de la Loi 100 restreignent la hausse des dépenses de l'État, notamment en limitant le pourcentage d'augmentation de la rémunération du personnel de direction et du personnel d'encadrement entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2015. De plus, la loi interdit, pour une période de deux ans, l'octroi de prime, allocation, compensation ou autre rémunération additionnelle fondée sur le rendement à un membre du personnel de direction ou d'encadrement; elle exige aussi l'adoption de mesures réduisant les dépenses de publicité, de

**Pour le conseil d'administration, trouver le moyen de répondre aux attentes et aux besoins de plus en plus élevés des clientèles et de l'État s'apparente à effectuer un numéro d'équilibriste sans filet de sûreté.**

aux besoins de plus en plus élevés des clientèles et de l'État s'apparente à effectuer un numéro d'équilibriste sans filet de sûreté. Le budget accordé à l'administration est très serré pour réaliser l'ensemble des fonctions exigées : sur 92,5 M\$, seuls 7 M\$, soit 7,5 %, furent affectés aux frais de fonctionnement du Conseil, le reste étant réservé à l'aide financière.

En plus de couvrir les besoins courants (loyer, masse salariale, équipements pour ne nommer que ceux-là), il a fallu avec ce budget anémique procéder aux

formation, de déplacement et autres dépenses de fonctionnement de nature administrative.

Pour le conseil d'administration dont le travail de gouvernance est balisé par les exigences gouvernementales, trouver le moyen de répondre aux attentes et

ajustements introduits par la *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable, s'assurer du maintien de l'équité salariale et de l'égalité hommes-femmes – ce qui valut au Conseil une «Cravate rose de la parité» –, amorcer les démarches visant le renouvellement des conventions collectives, entamer une vaste opération de gestion documentaire et concevoir un Plan de prestation électronique des services en fonction des exigences gouvernementales.

Le Conseil a réussi cet exploit et je salue les efforts de mes collègues membres des comités du conseil d'administration (Comité de gouvernance et d'éthique, Comité de vérification, Comité des ressources humaines, Comité des programmes) qui ont permis d'assurer une gestion rigoureuse des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Je remercie les membres du conseil d'administration pour la somme de travail et de temps qu'ils ont investis bénévolement au fil des nombreuses réunions et rencontres de travail – 30 réunions du conseil d'administration et de ses comités et 7 rencontres des commissions consultatives – qui ont ponctué une année chargée, en plus de gérer leurs propres obligations professionnelles. Leur engagement indéfectible envers la cause du Conseil et leur mobilisation impressionnante ont dépassé les attentes. Je les sais stimulés par le succès remporté par cette institution et l'estime que lui voue le milieu ayant souhaité sa création ainsi que ses partenaires. La perspective de pouvoir apporter un soutien accru aux créateurs utilisant les nouvelles technologies, le développement et les retombées des fonds régionaux, le prodigieux rayonnement international, l'attention portée à rendre les programmes du Conseil accessibles et adaptés à une diversité de clientèles, le dévouement de son personnel qui est souvent souligné publiquement sont autant de sources de fierté et de motivation.

La présidente,

Marie DuPont

## Message du président-directeur général

Les espaces de liberté générés par l'expression artistique et littéraire constituent des facteurs de progrès indispensables pour les sociétés démocratiques. De même, une culture riche ne peut être le fruit que d'une participation soutenue et active d'artistes, d'écrivains et de citoyens provenant d'horizons les plus diversifiés possibles. C'est porté par cette conviction que le Conseil accomplit sa mission depuis 17 ans. Chaque bilan annuel permet de constater l'ampleur des retombées de ses interventions et atteste d'un modèle générateur de succès qui attire l'intérêt et l'attention au Québec et à l'étranger. Cette année, le Conseil a reçu le prestigieux Prix d'excellence Rayonnement international 2010 de l'Institut d'administration publique du Québec pour son programme de résidences de création. Il a aussi fait l'objet d'une présentation à l'Assemblée des parlementaires de la Francophonie et aux 23<sup>e</sup> Entretiens du Centre Jacques Cartier à Lyon.



M. Stéphan La Roche, directeur de la Musique, de la Danse et de l'Action territoriale, Mme Francine Royer, chargée d'affaires régionales et internationales, et M. Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil, lors de la remise du Prix d'excellence Rayonnement international 2010 de l'Institut d'administration publique du Québec.

Mais c'est son association fructueuse avec les milieux artistique et littéraire qui fonde d'abord l'action du Conseil. Cette synergie est basée sur l'écoute, la réflexion et l'action, dans le respect des valeurs, des réalités et des besoins de tous les partenaires engagés dans le soutien aux arts et aux lettres.

### LA FORCE DE LA DIVERSITÉ

En plus de démontrer ses facultés d'adaptation aux besoins exprimés par les artistes, les écrivains et les organismes artistiques, le Conseil s'illustre par la diversité de ses interventions et les résultats obtenus. Ses programmes appuient un éventail de projets et d'activités, qu'il s'agisse d'épauler les organismes dans

leur recherche de financement privé grâce à Placements Culture, de structurer la circulation des œuvres – notamment en danse et en musique –, de relever le défi d'un développement culturel adapté aux besoins de chaque région en partenariat avec les conférences régionales des élus et les conseils régionaux de la culture ou de favoriser l'éclosion des artistes de la relève et l'expression des créateurs issus de la diversité culturelle ainsi que des communautés autochtones. Le déploiement extraordinaire de l'action territoriale du Conseil s'est traduit par l'augmentation continue des investissements consentis par les instances régionales à la culture, par la reconnaissance du fait que les arts font partie intégrante du développement des régions et des villes, par la présence marquée d'artistes québécois lors de grands événements internationaux tels que la Biennale de Venise.

### LA CLEF DU SUCCÈS : LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

La clef du succès du Conseil repose sur sa volonté de travailler en partenariat, sur le terrain, avec toutes les instances concernées par le soutien aux arts et aux lettres : associations professionnelles d'artistes, administrations municipales, régionales et nationales, autres sociétés d'État, organismes et gouvernements étrangers.

**La clef du succès du Conseil repose sur sa volonté de travailler en partenariat, sur le terrain, avec toutes les instances concernées par le soutien aux arts et aux lettres.**

En plus de partager l'information et les fruits de ses recherches et analyses avec le milieu au moyen de bulletins de liaison, fiches régionales et rencontres ponctuelles, le Conseil a, au cours de l'année, affirmé sa présence sur les réseaux

sociaux afin de rejoindre des clientèles dont les modes de communication privilégiés sont axés sur l'interaction, le partage et le relais d'information. Par ailleurs, les tables rondes sur la création qu'il a organisées ont été télédiffusées et restent accessibles sur son site Web.

### TOURNÉS VERS L'AVENIR, DÈS MAINTENANT

Les milieux soutenus par le Conseil se caractérisent par l'excellence et le dynamisme de leurs démarches hors des sentiers battus. Les artistes sont des chercheurs et des aventuriers, des passeurs de rêves et des briseurs de frontières, des penseurs doublés de travailleurs acharnés. Dans leur monde en perpétuelle mouvance,



des mutations majeures sont en cours depuis l'arrivée de l'ère numérique qu'ils ont déjà largement intégrée et qui inspire, imprègne et bouleverse les modes de création, de production et de diffusion traditionnels. La place de la culture québécoise dans l'univers numérique est un enjeu stratégique pour son évolution et sa survie.

Le Conseil doit donc adapter ses programmes à de nouvelles façons de créer, de produire et de diffuser, en plus d'ajuster son mode de fonctionnement à une hausse des demandes d'aide financière et aux exigences touchant sa gouvernance. Le budget 2011-2012 déposé en mars dernier par le gouvernement a reconnu les

**Le Conseil doit donc adapter ses programmes à de nouvelles façons de créer, de produire et de diffuser.**

répercussions des initiatives des organismes culturels sur le développement économique du Québec et a confirmé l'importance du mandat du Conseil par rapport au développement

et à la promotion des produits culturels québécois à l'étranger, ainsi que de l'importance stratégique de l'appropriation des technologies numériques par les artistes. Dans le cadre du projet @LON : Arts et lettres – option numérique, le Conseil a entrepris une série d'actions (sondage, consultations disciplinaires) engageant la participation des milieux artistique et littéraire, de chercheurs universitaires, de partenaires gouvernementaux et autres instances interpellées par le sujet. Son objectif est d'élaborer des scénarios d'action visant le développement des arts et des lettres dans le contexte des technologies numériques et de transmettre ses recommandations à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

### UNE ÉQUIPE FORTE

Pour rester à l'écoute, nourrir sa réflexion et la traduire par une action efficiente, pour répondre à des besoins grandissants avec des moyens qui n'augmentent pas, le Conseil mise sur l'engagement de ses administrateurs, la simplification de ses processus, la polyvalence de son équipe et l'allègement des modalités de demande d'aide financière, en substance comme en technologie. Cette terre promise qu'est la prestation de services en ligne est en vue.

Je remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration, l'équipe de direction et l'ensemble du personnel qui contribuent par leurs actions quotidiennes à l'expertise, au rayonnement et à la réputation du Conseil. Je tiens à rendre hommage à deux gestionnaires pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours de leur mandat qui s'est échelonné sur plusieurs années : madame Hélène Bernier, qui a dirigé les arts visuels, les arts médiatiques et la littérature avant de veiller à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique ainsi qu'à la réforme des programmes ; et monsieur Pierre Milette, qui a accru la visibilité de Placements Culture auprès des sociétés privées, des chambres de commerce et des fondations du Québec, en plus de le doter de nouvelles pages Web axées sur la promotion et la reconnaissance du mécénat. Au cours de cet exercice, l'équipe de direction a accueilli monsieur Réjean Perron (Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature) et madame Marie Daveluy (Direction de la planification et des programmes), tous deux apportant les fruits de leur longue expérience diversifiée à titre de professionnels au Conseil.

Je veux aussi souligner la précieuse contribution des membres des commissions consultatives ainsi que de toutes les personnes ayant participé avec rigueur et passion à l'évaluation des demandes d'aide financière au sein de jurys et de comités. Enfin, pour ses nombreux témoignages d'appui et de confiance qui renforcent la motivation et la détermination du Conseil à tout mettre en œuvre pour accomplir sa mission, j'exprime ma plus vive reconnaissance à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre. J'estime que le gouvernement du Québec a fait preuve de courage et de vision en conservant son appui au Conseil, et qu'il a prouvé que d'assurer le développement durable de la culture québécoise, de ceux qui la font vivre et de ceux qu'elle aide à vivre, constituait un placement avantageux pour l'ensemble de la société.

Le président-directeur général,

Yvan Gauthier

## Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Québec, le 22 août 2011

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité au 31 mars 2011. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques du Conseil ainsi que les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

Je déclare que les données rapportées dans le présent document, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Yvan Gauthier  
Président-directeur général



## Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Yvan Gauthier  
Président-directeur général  
Conseil des arts et des lettres du Québec

Monsieur le président-directeur général,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés au Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil des arts et des lettres du Québec. Ces résultats et ces renseignements découlent des orientations de l'organisation, des enjeux, des objectifs et des actions établis dans son plan stratégique 2009-2012, des objectifs de la déclaration de services aux citoyens ainsi que des exigences gouvernementales. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas porté sur les états financiers terminés le 31 mars 2011.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que sur la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat d'examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen n'a pas visé à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification concernant les informations contenues dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements présentés au Rapport annuel de gestion 2010-2011 nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La vérificatrice interne,



Suzanne St-Pierre

Québec, août 2011

## Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec

### MISSION

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

### VISION

Un Conseil reconnu pour la qualité, l'innovation et la souplesse de son soutien à la création artistique et littéraire.

### PRINCIPES ET VALEURS

Le Conseil souscrit à des principes et des valeurs qui sont partagés par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations, soit :

- le respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains ;
- le respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques ;
- la reconnaissance du mérite artistique par les pairs ;
- la concertation avec les milieux artistique et littéraire ;
- la rigueur et la transparence des modes d'attribution de l'aide financière.

### ORIENTATIONS

Dans le cadre de son Plan stratégique 2009-2012, le Conseil s'est donné les orientations suivantes :

1. Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire
2. Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger
3. Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire.

### CLIENTÈLES

Les programmes du Conseil sont destinés aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines relevant de la mission du Conseil. Certains volets et certaines catégories concernent spécialement les artistes, les écrivains et les organismes issus de la relève, des régions ou des communautés culturelles et autochtones ; d'autres sont aussi ouverts à des professionnels des arts visuels et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants. Le programme Placements Culture s'adresse aux organismes admissibles aux programmes du Conseil, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de la Société de développement des entreprises culturelles et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Par ailleurs, tous les citoyens ont accès aux documents produits par le Conseil (bulletins, études, constats, rapports).

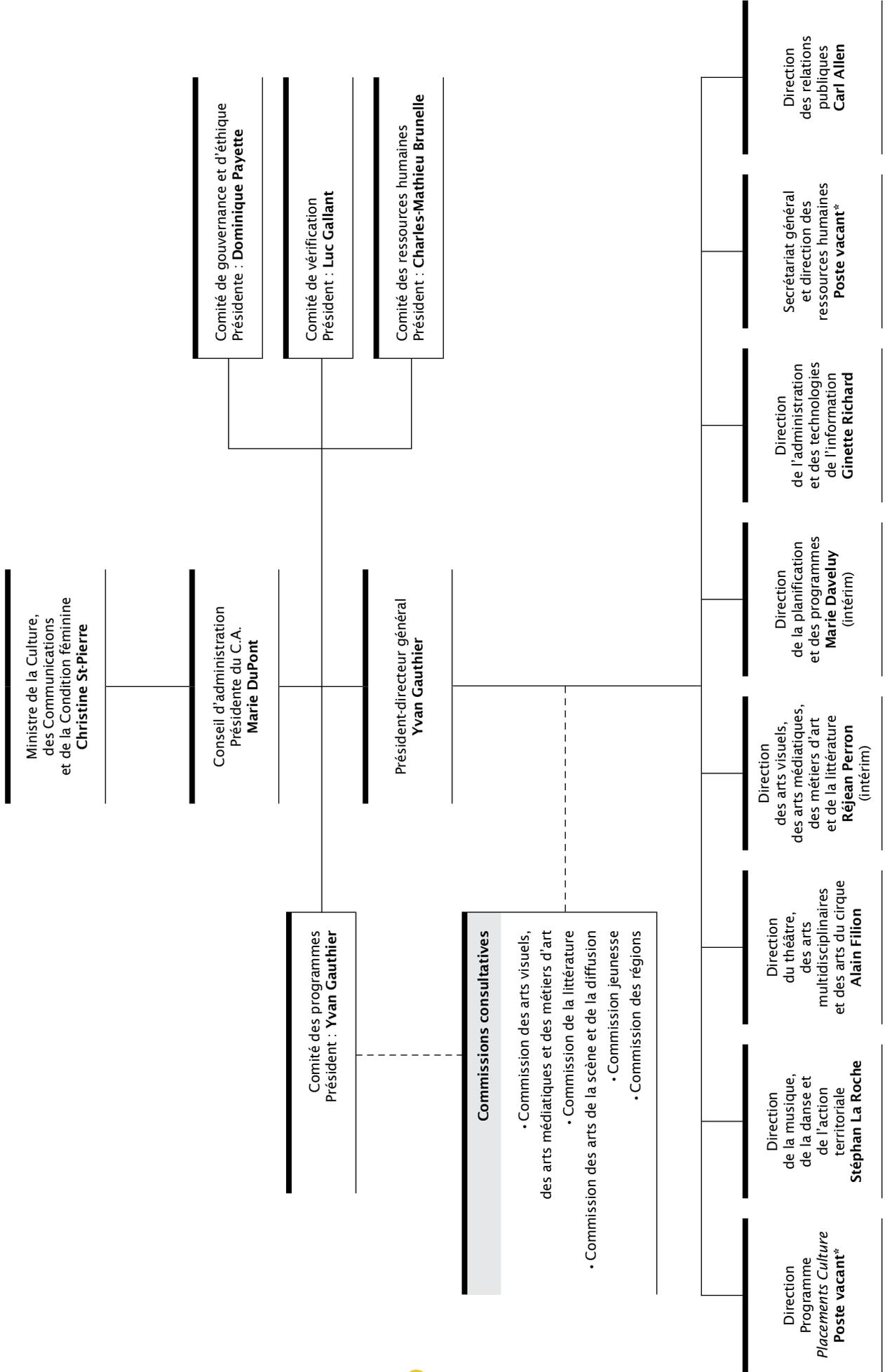
### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a eu pour effet d'assujettir le Conseil à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance. Cette loi stipule notamment que le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Huit de ses membres, dont le président du conseil d'administration, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants. Le Conseil doit compter également 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions et deux membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non. Au moins trois de ces membres doivent provenir de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale. Enfin, le conseil d'administration est composé à parité de femmes et d'hommes.

Conformément à cette loi, trois comités soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le



## Organigramme du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2011



\* Direction assumée par intérim par le président-directeur général



Comité des ressources humaines. Ces comités doivent être majoritairement composés d'administrateurs indépendants, à l'exception du comité de vérification qui doit être formé uniquement d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Comité des programmes a pour mandat de formuler des avis sur les orientations artistiques, la gestion des programmes de bourses et de subventions, et les travaux des commissions consultatives ainsi que d'approuver certaines subventions aux organismes en suppléance du conseil d'administration.

Enfin, des membres du conseil d'administration sont actifs au sein des cinq commissions consultatives composées aussi de membres issus du milieu culturel. Ces commissions ont pour rôle de recommander des changements aux programmes du Conseil (Commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'arts, Commission de la littérature, Commission des arts de la scène et de la diffusion, Commission jeunesse et Commission des régions).

Le Conseil des arts et des lettres du Québec comprend quatre directions chargées de la gestion des programmes (Direction de la musique, de la danse et de l'action territoriale; Direction des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'arts et de la littérature; Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque; Direction de la planification et des programmes) et trois directions sectorielles (Direction de l'administration et des technologies de l'information; Direction des relations publiques; Secrétariat général et direction des ressources humaines). Enfin, à la demande de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Conseil gère également le programme Placements Culture, doté de sa propre direction.

## **MANDAT, PRODUITS ET SERVICES**

Le Conseil gère un ensemble de programmes d'aide financière. Il offre aux écrivains et aux artistes professionnels des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre, l'accueil en résidence, les spectacles littéraires

ou de contes. Il attribue également des bourses de carrière aux créateurs ayant plus de vingt ans de pratique et ayant marqué de façon notable leur discipline. Le Conseil contribue également à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques. Il propose aux organismes artistiques sans but lucratif des programmes de subventions pour soutenir leur fonctionnement, leurs projets de production, de promotion, de développement de marchés ou de diffusion, de tournées au Québec et hors Québec, d'accueil de spectacles étrangers et d'organisation d'événements nationaux et internationaux. Le Conseil soutient également des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.

Le Conseil est soucieux de la stabilité financière des organismes. Le programme Placements Culture repose sur la création de fonds de dotation et de fonds de réserve et vise à assurer une consolidation durable du développement des organismes. En plus des programmes de soutien, le Conseil offre des mesures d'accompagnement aux organismes en difficulté.

Le Conseil mène régulièrement des consultations auprès des milieux artistique et littéraire et avise la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur toute question relevant de sa compétence. Il coopère avec le réseau gouvernemental de la culture, incluant le Ministère et l'ensemble des sociétés d'État. Il collabore aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications et participe à son comité de direction. Le Conseil conclut des ententes avec des partenaires du Québec et de l'étranger pour favoriser les échanges entre les milieux artistique et littéraire, notamment par le moyen d'un réseau d'ateliers-résidences. Enfin, il entretient des rapports étroits avec les autres conseils des arts et organismes qui soutiennent les arts au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Il est membre du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) et de l'International Federation of Arts Councils and Culture Agencies (IFACCA).



Le Conseil décrit tous ses programmes et fournit des renseignements relatifs à son organisation et à ses activités sur son site Web. Il publie également le bulletin de liaison *Nouvelles du CALQ*, le bulletin statistique *Constats du CALQ* et des études touchant les arts et les lettres.

Outre ses programmes, le Conseil gère, avec l'autorisation du gouvernement et selon des modalités fixées par ce dernier, tout programme ou mesure d'aide financière dont il est chargé par un ministère ou un organisme public.

Les modalités d'attribution des bourses et des subventions reposent sur le principe de l'évaluation au mérite par des jurys et des comités consultatifs formés de représentants des milieux artistiques et culturels; le Conseil fait aussi appel, dans certaines circonstances, à des appréciateurs issus du milieu artistique. Les processus entourant l'évaluation par les pairs font l'objet d'un document spécifique et sont présentés dans ses programmes; tous sont accessibles sur le site Web du Conseil. Les recommandations découlant des comités consultatifs pour le soutien au fonctionnement des organismes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration du Conseil. En ce qui concerne les processus d'attribution des bourses aux artistes et écrivains, les jurys sont décisionnels.

## Faits saillants

### ARTS ET TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

En plus de soutenir le développement des arts issus des technologies numériques depuis plusieurs années dans le secteur des arts médiatiques, en 2010-2011, le Conseil rendait admissibles pour la première fois en littérature les œuvres littéraires hypermédiatiques à son programme de bourses, intégrant ainsi les nouvelles pratiques liées aux technologies numériques à son soutien financier aux écrivains et aux conteurs professionnels.

#### @LON : ARTS ET LETTRES – OPTION NUMÉRIQUE

- À la demande de madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, le Conseil lui présentera un rapport contenant des recommandations au sujet de la création, de la diffusion et de la mise en marché des œuvres artistiques et littéraires qui tiennent compte du développement fulgurant des technologies numériques.
- Le Conseil a amorcé une série de rencontres avec l'ensemble des secteurs artistiques et littéraires dont les échanges et les recommandations alimenteront le rapport.
- Il a également commandé un sondage sur l'utilisation des technologies numériques par les organismes et artistes relevant de ses attributions.
- Le rapport @LON sera déposé en 2011 à la Ministre.

### ACCROISSEMENT DU RAYONNEMENT DE L'EXCELLENCE ARTISTIQUE À L'INTERNATIONAL

- La présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le Conseil se manifeste dans plus de 40 pays, représentant, en moyenne, un peu plus de cinq spectacles présentés dans le monde à chaque jour.
- 6,6 M\$ pour soutenir des projets favorisant le rayonnement d'artistes, d'écrivains et d'organismes québécois à l'extérieur du Québec et sur la scène internationale ainsi que pour accueillir des productions et des artistes étrangers au Québec.

- 4,4 M\$ en subventions accordées à des organismes artistiques et littéraires pour la réalisation de projets de diffusion hors Québec, de circulation d'œuvres, de prospection, de développement de marchés, de traduction ou de coordination de présences collectives dans des salons, festivals, événements artistiques et marchés internationaux.

- Bien que la cible de son Plan stratégique concernant le soutien aux artistes et aux organismes qui participent à des événements majeurs ait été atteinte en 2009-2010, le Conseil juge essentiel de maintenir son appui à la présence québécoise sur les scènes internationales. Ainsi, il a soutenu des créateurs et des organismes pour leur participation à quatre événements majeurs en Italie, en France, en Allemagne et aux États-Unis.

- Le Conseil a reçu le Prix d'excellence Rayonnement international 2010, décerné par l'Institut d'administration publique du Québec, pour son programme de résidences de création artistique.

- Le réseau de résidences de création artistique développé par le Conseil est en constante évolution. En 2010-2011, 23 lieux d'accueil, faisant l'objet d'une entente, étaient offerts pour un séjour de création dans un studio ou un atelier-résidence à l'étranger. Trente-huit artistes québécois ont obtenu un soutien du Conseil pour accomplir un projet en résidence. De plus, quatre nouvelles ententes ont été signées avec de nouveaux partenaires aux États-Unis, au Portugal et au Manitoba.

- En 2010-2011, 592 bourses, totalisant 0,9 M\$, ont été accordées à des artistes et des écrivains pour leur déplacement à l'extérieur du Québec leur permettant ainsi de participer à des activités liées à la pratique de leur art ou susceptibles d'accroître leur rayonnement et de développer leur carrière.

### UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS DE TOUS LES MILIEUX

En plus de ses programmes nationaux, le Conseil propose des programmes de bourses destinés spécifiquement aux artistes et aux écrivains de toutes les régions du



Québec. Outre le programme de bourses qui est offert aux créateurs immigrants ou des minorités visibles vivant à Montréal, le Conseil a lancé un programme de bourses visant les artistes et les écrivains autochtones professionnels de la région de Montréal.

Par ailleurs, comparativement à 2009-2010, les bourses accordées aux artistes dans l'ensemble des régions à l'extérieur de Montréal ont augmenté de 11 %.

### GESTION EFFICIENTE DU BUDGET

Pour réaliser ses activités en 2010-2011, le Conseil disposait d'un budget, disponible pour engagements, de 92,5 M\$. Avec ce budget, le Conseil a consacré 85,6 M\$ à l'aide financière (92,5 %), dont 10,2 M\$ en bourses aux artistes et écrivains professionnels,

65,6 M\$ en subventions aux organismes artistiques, 9,3 M\$ pour les mesures du programme Placements Culture et 0,5 M \$ destinés à la tenue des comités consultatifs et jurys. Près de 7 M\$ furent affectés à l'administration interne du Conseil (7,5 %).

En comparaison avec l'année précédente, 2010-2011 marque une bonification du soutien du Conseil de 2 % des montants accordés en bourses aux artistes et aux écrivains et une diminution de 6 % des montants accordés en subventions aux organismes. Cette diminution est attribuable, en majeure partie, au financement de l'Orchestre symphonique de Montréal qui est assuré par un autre organisme public (Loto-Québec). Une portion des crédits dégagés a été redistribuée auprès d'autres orchestres symphoniques ou ensembles musicaux.

### BUDGET DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	\$	\$	\$
<b>DISPONIBILITÉ POUR ENGAGEMENTS</b>			
<b>Gouvernement du Québec</b>	<b>90 926 325</b>	<b>97 107 998</b>	<b>87 268 556</b>
Aide financière	84 709 320	89 423 700	80 862 956
Administration	6 217 005	7 684 298	6 405 600
<b>Intérêts<sup>1</sup></b>	<b>1 187 577</b>	<b>153 989</b>	<b>383 799</b>
<b>Revenus totaux</b>	<b>92 113 902</b>	<b>97 261 987</b>	<b>87 652 355</b>
<b>Retours de bourses ou de subventions des années antérieures<sup>2</sup></b>	<b>2 895 965</b>	<b>2 780 530</b>	<b>4 857 892</b>
<b>Total Disponibilité pour engagements</b>	<b>95 009 867</b>	<b>100 042 517</b>	<b>92 510 247</b>
<b>ENGAGEMENTS</b>			
<b>Aide financière</b>	<b>87 917 988</b>	<b>92 260 722</b>	<b>85 566 197</b>
Bourses aux artistes et aux écrivains professionnels	9 749 369	10 008 668	10 207 880
Subventions aux organismes	65 182 951	69 685 690	65 560 582
Subventions d'appariement dans le cadre du programme Placements Culture	12 362 892	12 087 891	9 284 740
Comités et jurys	622 776	478 473	512 995
<b>Administration</b>	<b>7 203 204</b>	<b>7 684 407</b>	<b>6 969 821</b>
<b>Total Engagements</b>	<b>95 121 192</b>	<b>99 945 129</b>	<b>92 536 018</b>
<b>(Déficit) / excédent</b>	<b>( 111 325 )</b>	<b>97 388</b>	<b>( 25 771 )</b>

<sup>1</sup> La baisse des revenus d'intérêts à partir de l'exercice 2009-2010 est attribuable à la baisse des taux d'intérêts.

<sup>2</sup> Les retours de bourses ou de subventions accordées au cours des exercices antérieurs à 2010-2011 sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2010-2011 aux états financiers.



## **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET SOUTIEN ACCORDÉ : EN AUGMENTATION DEPUIS CINQ ANS**

- En 2010-2011, le Conseil a traité 6 926 demandes d'aide financière (bourses et subventions) comparativement à 4 553 en 2006-2007.
- Le Conseil a ainsi reçu 672 demandes de bourses admissibles de plus qu'en 2006-2007, soit une augmentation de la demande de 15 % en cinq ans.
- Le nombre d'organismes demandeurs a augmenté de 15 % en cinq ans, soit 116 organismes demandeurs de plus qu'en 2006-2007.
- En 2010-2011, le Conseil a attribué 1 463 bourses aux artistes et aux écrivains pour un total de 10,2 M\$ comparativement à 1 166 en 2006-2007 pour un montant de 9,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 26 % du nombre de bourses et de 11 % du soutien financier depuis cinq ans.

- Pour la même période, le nombre d'organismes distincts soutenus par le Conseil est passé de 535 à 659 (124 organismes de plus), soit une augmentation de 23 %. Quant à l'aide financière attribuée par le Conseil aux organismes, elle est passée de 61,8 M\$ en 2006-2007 à 65,6 M\$ en 2010-2011, soit une augmentation de 3,8 M\$ (6 %) depuis cinq ans.

## **RÉSEAUX SOCIAUX**

Depuis janvier 2011, le Conseil a accentué sa participation aux réseaux sociaux en animant sa page Facebook et en activant un nouveau compte Twitter. Par ailleurs, en novembre 2010, le programme Placements Culture a été doté d'une section distincte sur le site Web dont la promotion est assurée par des comptes Facebook, Twitter et un flux RSS.

## Sommaire des résultats

### Objectif 1

#### INDICATEUR 1.1 – État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
<p>Deux programmes d'ici 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.</li> <li>- 2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de bourses : adoption des nouveaux critères d'évaluation.</li> <li>- Révision en cours du programme destiné aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services, 5 rencontres de travail avec les clientèles concernées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un programme révisé, soit le programme de bourses : mise en œuvre de nouvelles catégories de bourses et de nouveaux volets; précision de certaines règles d'admissibilité, notamment pour les œuvres littéraires hypermédias.</li> <li>- Première phase de révision du programme destiné aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.</li> <li>- Application de la nouvelle mesure ponctuelle Relance Culture pour les organismes.</li> </ul>	Planification de la révision des programmes.	22

#### INDICATEUR 1.2 – Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 463 bourses accordées (bourses de recherche et de création, déplacement, promotion, perfectionnement, studios et ateliers-résidences, spectacles littéraires ou de contes, commandes d'œuvres) pour un total de 10,2 M\$.</li> <li>- 659 organismes soutenus (création, production, diffusion, services, accueil) pour un total de 65,6 M\$.</li> <li>- Programme Placements Culture : 41 organismes du CALQ soutenus pour un total de 5 M\$ (31 autres organismes du MCCCCF, de la SODEC et de BAnQ soutenus pour 4,3 M\$).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 389 bourses accordées (bourses de recherche et de création, déplacement, promotion, perfectionnement, studios et ateliers-résidences, spectacles littéraires ou de contes, commandes d'œuvres) pour un total de 10 M\$.</li> <li>- 615 organismes soutenus (création, production, diffusion, services, accueil) pour un total de 69,7 M\$.</li> <li>- Programme Placements Culture : 65 organismes du CALQ soutenus pour un total de 6,4 M\$ (38 autres organismes du MCCCCF, de la SODEC et de BAnQ soutenus pour 5,7 M\$).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 327 bourses accordées (bourses de recherche et de création, déplacement, promotion, perfectionnement, studios et ateliers-résidences, spectacles littéraires ou de contes, commandes d'œuvres) pour un total de 9,7 M\$.</li> <li>- 596 organismes soutenus (création, production, diffusion, services, accueil) pour un total de 65,2 M\$.</li> <li>- Programme Placements Culture : 60 organismes du CALQ soutenus pour un total de 6,7 M\$ (45 autres organismes du MCCCCF, de la SODEC et de BAnQ soutenus pour 5,6 M\$).</li> </ul>	23
--	--	--	---	----

### Objectif 2

#### INDICATEUR 2.1 – Nombre et type d'activités de promotion du programme Placements Culture

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
<p>Trois d'ici 2012.</p> <p>2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 19 activités d'information et de promotion dans 7 régions.</li> <li>- Développement d'outils Web.</li> </ul>	45 activités d'information et de promotion dans 10 régions.	s. o.	39



### Objectif 3

#### INDICATEUR 3.1 – Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications.

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Deux enquêtes par année.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de l'enquête sur les écrivains québécois en voie d'être diffusé.</li> <li>- Enquêtes auprès des danseurs/chorégraphes et des artistes en arts visuels du Québec en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terminée sur les écrivains québécois et en cours d'analyse.</li> <li>- Démarrage des enquêtes auprès des danseurs/chorégraphes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation du comité d'orientation.</li> <li>- Planification des enquêtes.</li> <li>- Début de l'enquête sur les écrivains québécois.</li> </ul>	41

### Objectif 4

#### INDICATEUR 4.1 – Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

Cibles	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
D'ici 2012.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de veille statistique sur l'attribution de l'aide financière aux femmes et aux hommes.</li> <li>- Présentation d'éléments d'information concernant la loi sur l'équité salariale aux organismes associatifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de veille statistique sur l'attribution de l'aide financière aux femmes et aux hommes.</li> </ul>	s. o.	41

#### INDICATEUR 4.2 – Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel artistique œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.

Suivi annuel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourses accordées selon le sexe : 48 % aux femmes; 52 % aux hommes.</li> <li>- Rémunération du personnel artistique dans 380 organismes soutenus au fonctionnement en 2008-2009 : 42 % aux femmes; 58 % aux hommes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourses accordées selon le sexe : 48 % aux femmes; 52 % aux hommes.</li> <li>- Rémunération du personnel artistique dans 314 organismes soutenus au fonctionnement en 2007-2008 : 43 % aux femmes; 57 % aux hommes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourses accordées selon le sexe : 48 % aux femmes; 52 % aux hommes.</li> <li>- Rémunération du personnel artistique dans 319 organismes soutenus au fonctionnement en 2006-2007 : 44 % aux femmes; 56 % aux hommes.</li> </ul>	42
---------------	---	---	---	----

### Objectif 5

#### INDICATEUR 5.1 – Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
31 prix et bourses d'ici 2012 : - 21 prix par année; - attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011; - 2 bourses de carrière en cinéma par année.	28 prix et bourses de carrière accordés pour un total de 329 500 \$ : - 22 prix; - 6 bourses de carrière dont 2 en cinéma.	26 prix et bourses de carrière accordés pour un total de 324 500 \$ : - 20 prix; - 6 bourses de carrière dont 2 en cinéma.	27 prix et bourses de carrière accordés pour un total de 315 500 \$ : - 21 prix; - 6 bourses de carrière dont 2 en cinéma.	43



## Objectif 6

### INDICATEUR 6.1 – Nombre de projets pilotes réalisés.

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Réalisation de deux projets pilotes : - 2010 : bourses en littérature. - 2011 : périodiques culturels.	- Mise en œuvre du projet pilote sur l'admissibilité des œuvres littéraires hypermédiatiques.  - Poursuite de la réflexion sur l'admissibilité des périodiques numériques.	- Élaboration du premier projet pilote : admissibilité des œuvres littéraires hypermédiatiques.  - Réflexion sur l'admissibilité des périodiques numériques.	s. o.	44

## Objectif 7

### INDICATEUR 7.1 – Nombre d'organismes consultés.

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture).	Les représentants de 33 organismes ont assisté, en juin 2010, à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2009-2010.	Les représentants de 32 organismes ont assisté, en juin 2009, à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2008-2009.	Les représentants de 30 organismes ont assisté, en juin 2008, à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2007-2008.	45

### INDICATEUR 7.2 – Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
	33 organismes soutenus pour un total de 3,8 M\$.	31 organismes soutenus pour un total de 3,7 M\$.	33 organismes soutenus pour un total de 3,8 M\$.	46

## Objectif 8

### INDICATEUR 8.1 – Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

Cibles	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Deux mesures d'ici 2012.	- Amélioration budgétaire du soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 19,5 M\$ (+ 2 %).  - Intégration du soutien à la circulation intra-régional et interrégionale dans le cadre de certaines ententes régionales.  - Soutien au Conseil québécois de la musique en vue d'un projet de structuration de la circulation de la musique au Québec.	Amélioration budgétaire du soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 19,1 M\$ (+ 4,1 %).	Soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 18,4 M\$.	47

### INDICATEUR 8.2 – Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière.	100 % des disciplines représentées sous la responsabilité du Conseil.	100 % des disciplines représentées sous la responsabilité du Conseil.	100 % des disciplines représentées sous la responsabilité du Conseil.	48



## Objectif 9

### INDICATEUR 9.1 – Production d'un cadre d'action régionale actualisé.

Cibles	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011.	Mise en œuvre du cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales.	Cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales approuvé par le conseil d'administration en octobre 2009.	Consultation des instances régionales.	49

### INDICATEUR 9.2 – Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.

Cibles	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010.	12 ententes renouvelées dont 3 en région éloignée.	12 ententes sur 16 en processus de renouvellement dont 4 en régions éloignées.	16 régions concernées par au moins une entente engageant des partenaires.	49

## Objectif 10

### INDICATEUR 10.1 – Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.

Cibles	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Deux mesures d'ici 2012.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'Entente régionale avec la Conférence régionale des élus de Montréal soutenant les pratiques des artistes et des écrivains professionnels autochtones.</li> <li>- Poursuite du projet d'étendre cette initiative à l'ensemble des régions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'entente avec le Nunavik prévoyant des bourses aux artistes du territoire et mise en œuvre du programme de résidences.</li> <li>- Formation d'un comité d'experts pour l'élaboration d'un programme national de bourses aux artistes autochtones et inuits.</li> </ul>	Négociation et conclusion de l'entente avec le Nunavik.	51

### INDICATEUR 10.2 – Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

Cibles	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration du volet autochtone à l'entente de Montréal a été réalisée en étroite collaboration avec les clientèles concernées.</li> <li>- Promotion du Fonds du Nunavik assurée par Avataq.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué de presse annonçant les premiers boursiers inuits.</li> <li>- Conférence de presse.</li> <li>- Promotion sur le territoire.</li> <li>- Traduction du programme.</li> </ul>	Communiqué en trois langues (français, anglais et inuktitut) publié à la suite de la conclusion de l'entente avec le Nunavik.	51



## Objectif 11

INDICATEUR 11.1 – Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.				
Cibles	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.	Taux de réponse de 61 % : 592 bourses de déplacement pour un total de 0,9 M\$.	Taux de réponse de 54 % : 531 bourses de déplacement pour un total de 0,8 M\$.	Taux de réponse de 46 % : 455 bourses de déplacement pour un total de 0,7 M\$.	52
INDICATEUR 11.2 – Montant alloué aux tournées internationales.				
Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.	3,3 M\$ accordés à la tournée hors Québec.	4 M\$ accordés à la tournée hors Québec (59 % d'augmentation, due à l'ajout de fonds spéciaux du gouvernement du Québec).	2,5 M\$ accordés à la tournée hors Québec.	53
INDICATEUR 11.3 – Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).				
29 ententes.	- 23 lieux d'accueil de studios et ateliers-résidences à l'étranger faisant l'objet d'une entente.  - 38 artistes soutenus.	- 23 lieux d'accueil de studios et ateliers-résidences à l'étranger faisant l'objet d'une entente.  - 39 artistes soutenus.	- 29 lieux d'accueil de studios et ateliers-résidences à l'étranger faisant l'objet d'une entente.  - 38 artistes soutenus.	54
INDICATEUR 11.4 – Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.				
Deux événements majeurs en 2009-2010.	- Festival international de danse contemporaine de la biennale de Venise.  - Festival littéraire Étonnants voyageurs (France).  - Symposium international de l'ISEA (vitrine consacrée aux arts numériques).  - South by Southwest (É.-U.) : marché consacré aux musiques indépendantes et au cinéma.	- Festival d'Avignon.  - Festival de Cervantino.  - Festival de marionnettes de Tolosa.	Soutien à un opérateur en vue du Festival de marionnettes de Tolosa.	55

## Objectif 12

INDICATEUR 12.1 – État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.				
Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Mise en œuvre des mesures prévues à la <i>Loi sur la gouvernance des sociétés d'État</i> et des ajustements introduits au <i>Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec</i> .	- Mise en place d'un processus d'évaluation du conseil d'administration et de ses membres.  - Mise à jour du règlement de régie interne du conseil d'administration.	- Nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration et d'un administrateur membre d'un ordre professionnel en comptabilité.  - Création des trois comités prévus dans la <i>Loi sur la gouvernance des sociétés d'État</i> (comités de vérification, de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines).  - Mise en place du Comité des programmes.	s. o.	56



## Objectif 13

### INDICATEUR 13.1 – État d'avancement de l'élaboration du plan de développement

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.	Révision et dépôt du dossier d'affaire de la PES.	Analyses préliminaires de systèmes pouvant soutenir la prestation électronique de services.	s. o.	56

## Objectif 14

### INDICATEUR 14.1 – Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

Cible	Résultats 2010-2011	Résultats 2009-2010	Résultats 2008-2009	Page
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés.</li> <li>- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.</li> <li>- Chaque année : rencontres consultatives avec le personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration.</li> <li>- 2 journées d'échanges avec le personnel sur les processus d'évaluation.</li> <li>- 1 séance d'information sur le harcèlement en milieu de travail.</li> <li>- Rencontres d'équipe par direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration.</li> <li>- 1 journée d'échanges sur le plan d'action annuel avec tous les employés.</li> <li>- 2 journées d'échanges thématiques avec les professionnels.</li> <li>- Rencontres d'équipe par direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration.</li> <li>- 1 journée d'échanges sur le plan d'action annuel avec tous les employés.</li> <li>- 2 rencontres de consultation sur le Plan stratégique 2009-2012.</li> <li>- Rencontres d'équipe par direction.</li> </ul>	57

s. o. : sans objet

## Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012

### ENJEU 1

**LE SOUTIEN AU DYNAMISME ET À L'EXCELLENCE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

#### ORIENTATION 1

**Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire.**

### AXE 1

**Le soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes**

### OBJECTIF 1

**Adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire.**

### INDICATEUR 1.1

**État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.**

#### CIBLE

Deux programmes d'ici 2012 :

- 2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels
- 2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services

### RÉSULTATS

Le Conseil actualise ses programmes en faisant preuve de souplesse et en consultant étroitement les gens des milieux artistique et littéraire de façon à suivre adéquatement l'évolution des pratiques. Les objectifs, les conditions et les critères associés aux différents programmes sont modulés en fonction de leurs besoins et tiennent compte globalement des générations d'artistes, selon l'évolution de leur carrière; de la diversité des milieux, selon les territoires et communautés d'appartenance; des types d'organisation, selon la taille des organismes ou des spécificités liées à leur mandat, leurs types d'activités, soit de création, de production, de diffusion, de promotion ou de représentation. Une attention particulière est ainsi accordée au soutien visant les artistes, les écrivains et les organismes de la relève, ainsi que ceux établis en région. Par ailleurs, les créateurs appartenant à des communautés culturelles ou d'immigration récente, de même que les créateurs autochtones et inuits bénéficient de mesures plus ciblées.

En 2010-2011, la révision du programme de soutien aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services a fait l'objet de cinq rencontres de travail avec les organismes concernés. La révision complète du programme se poursuivra durant la prochaine année.

Le Conseil a également revu les critères d'évaluation de son programme de bourses et a entrepris, en 2010-2011 la compilation des rapports de bourses, et ce, afin de constater les répercussions des bourses attribuées aux artistes et écrivains. Ces rapports comprennent, notamment, certains détails sur les activités

entourant la réalisation du projet, les effets de la bourse sur le développement de la carrière, les retombées et les possibilités de diffusion au Québec, dans les autres provinces et à l'étranger.

Dans le cadre de la phase préparatoire du projet de prestation électronique des services (PES) le Conseil a entrepris, en 2010-2011, une révision des programmes, des formulaires ainsi que des critères, normes et barèmes associés, et ce, dans une perspective d'uniformisation.

La question du soutien aux arts numériques et à l'utilisation de technologies numériques dans le domaine des arts et des lettres est à l'ordre du jour. À la demande de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le Conseil a amorcé une vaste démarche de consultation du milieu intitulée Arts et lettres – option numérique (@LON). Un sondage auprès de ses demandeurs des deux dernières années portant sur l'utilisation des technologies numériques par les artistes et les organismes a été réalisé, intégrant également les diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le MCCCF. Le projet @LON se poursuivra au cours de la prochaine année par des consultations auprès des secteurs artistiques, la tenue de trois forums ainsi que l'élaboration de scénarios d'actions à l'attention de la ministre. Ces travaux auront des retombées éventuelles sur les programmes, en particulier ceux du secteur des nouveaux médias.

Toujours dans le but d'adapter ses mesures de soutien, le Conseil continue d'améliorer ses méthodes d'évaluation relatives à l'attribution de l'aide financière en sollicitant l'avis de ses clientèles et partenaires. Le Conseil a réalisé quelques sondages au cours de l'année, dont un à l'intention des membres de comités et de jurys, qui lui a permis de confirmer l'efficacité de ses processus d'évaluation, et d'en optimiser certains aspects. Enfin, le Conseil poursuit sa participation aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, permettant d'assurer une veille sur les conditions socio-économiques des artistes et des écrivains.

## INDICATEUR 1.2

### Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier

- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie (type de bourses), les années de pratique professionnelle et la région.
- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

## RÉSULTATS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec attribue des bourses et des subventions : les bourses sont destinées aux artistes et aux écrivains professionnels et les subventions aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif.

## LE SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS

Le dynamisme culturel du Québec s'explique par la force et la qualité de ses créateurs. Le Conseil juge primordial de soutenir les artistes et les écrivains dont les projets sont méritants, de façon à ce qu'ils puissent créer et développer la pratique de leur art. En plus de s'adapter à l'évolution des pratiques artistiques et littéraires, le Conseil s'assure que ses mesures de soutien soient diversifiées et conviennent aux différentes étapes de la carrière des créateurs.

Grâce au soutien reçu en 2010-2011, plusieurs boursiers ont pu réaliser des projets de recherche et de création. Pour d'autres, le soutien financier a facilité leurs déplacements en lien avec la diffusion ou la mise en marché de leur projet artistique ou pour le développement de leur réseau; il leur a permis d'occuper un studio ou un atelier-résidence, ou encore, de participer à des activités de perfectionnement. Les bourses accordées dans le cadre des ententes régionales avec les conférences régionales des élus (CRÉ) et autres partenaires permettent la réalisation d'œuvres artistiques en lien avec les collectivités. Finalement, par les prix qu'il attribue, le Conseil reconnaît la contribution des lauréats à l'excellence artistique et littéraire du Québec.

Pour l'ensemble de ses programmes, le Conseil a accordé, en 2010-2011, 1 463 bourses à 1 269 artistes et écrivains professionnels. Le Conseil a ainsi pu répondre à 28 % des demandes de bourses qui lui ont été adressées. Comparativement à l'année 2009-2010, 74 bourses et près de 0,2 M\$ de plus ont été attribués à des artistes et des écrivains afin de soutenir financièrement la réalisation de leurs projets. Les rapports de bourses remis au Conseil par les artistes et les écrivains témoignent des retombées de leurs projets de création et permettent de suivre leur parcours artistique.

Les tableaux 1 à 4 montrent la répartition des bourses et des sommes accordées en 2010-2011 selon différents regroupements (le programme et le volet, la discipline, la catégorie et les régions administratives). Ils témoignent de l'éventail des mesures de soutien dont dispose le Conseil.

### > Selon le programme et le volet

Le soutien offert aux artistes et aux écrivains se répartit selon une diversité de programmes composés de volets, déterminés selon la nature des projets et l'avancement de la carrière. Ces bourses favorisent la recherche, la création et le perfectionnement; elles donnent aux artistes la possibilité de contribuer au développement de leur domaine artistique par l'exploration des ressources et des technologies de pointe; elles facilitent les activités de création pouvant conduire à la production et à la diffusion.

Le Conseil appuie aussi, selon les disciplines artistiques, des projets de commandes d'œuvres, de promotion et de déplacement. Les bourses qui s'y rattachent permettent aux créateurs de répondre à des invitations officielles et ont une influence positive sur le développement de leur carrière en contribuant à leur rayonnement au Québec et à l'étranger.

Des bourses liées à des ententes spécifiques avec des partenaires régionaux visent à répondre aux priorités et aux besoins d'une collectivité dans le domaine des arts et des lettres. D'autres bourses ont pour but de récompenser l'excellence artistique ou littéraire (prix du Conseil) ou de souligner l'apport artistique d'un artiste ou d'un écrivain au développement de sa discipline et à la vitalité de la culture québécoise (bourses de carrière).

**TABLEAU 1 : Nombre de bourses et montants accordés selon le programme et le volet**

Programme et volet	2008-2009		2009-2010		2010-2011		Taux de réponse 2010-2011
	Bourses accordées		Bourses accordées		Bourses accordées		
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	
<b>Programme de bourses aux artistes et aux écrivains</b>	<b>1 089</b>	<b>8 449 023</b>	<b>1 202</b>	<b>9 102 251</b>	<b>1 275</b>	<b>9 333 784</b>	<b>28 %</b>
Accueil d'artistes en résidence	2	12 859	-	-	-	-	-
Commandes d'œuvres	22	110 405	35	276 293	28	226 460	25 %
Déplacement	473	728 590	550	824 575	610	873 422	60 %
Perfectionnement	48	223 672	52	258 830	50	231 958	25 %
Promotion	-	-	4	69 500	7	113 535	19 %
Recherche et création	497	6 996 047	511	7 196 969	533	7 368 843	18 %
Spectacles littéraires ou de contes	13	50 750	9	92 084	5	64 066	31 %
Studios et ateliers-résidences	34	326 700	41	384 000	42	455 500	19 %
<b>Programme de bourses pour les artistes et les écrivains de la relève<sup>1</sup></b>	<b>61</b>	<b>492 176</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Perfectionnement	3	16 322	-	-	-	-	-
Recherche, création et exploration	58	475 854	-	-	-	-	-
<b>Ententes régionales (soutien aux artistes et aux écrivains)</b>	<b>139</b>	<b>479 763</b>	<b>146</b>	<b>541 417</b>	<b>160</b>	<b>544 596</b>	<b>32 %</b>
<b>Prix et reconnaissances publiques</b>	<b>27</b>	<b>315 500</b>	<b>26</b>	<b>324 500</b>	<b>28</b>	<b>329 500</b>	<b>12 %</b>
Bourses de carrière	6	220 000	6	220 000	6	220 000	9 %
Prix du Conseil	21	95 500	20	104 500	22	109 500	13 %
<b>Programme ponctuel de bourses aux artistes professionnels<sup>2</sup></b>	<b>11</b>	<b>12 907</b>	<b>15</b>	<b>40 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 327</b>	<b>9 749 369</b>	<b>1 389</b>	<b>10 008 668</b>	<b>1 463</b>	<b>10 207 880</b>	<b>28 %</b>

<sup>1</sup> À partir de 2009-2010, le programme de bourses aux artistes et aux écrivains de la relève a été intégré au programme régulier.

<sup>2</sup> En 2008-2009 : bourses ponctuelles pour couvrir les frais de dépôt légal à la Cinémathèque québécoise et frais de transport hors Québec; en 2009-2010 : Concours culturels des Jeux de la francophonie.

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le Conseil a accordé, en 2010-2011, 1 463 bourses aux artistes et aux écrivains pour un total de 10,2 M\$. De ce nombre, 1 275 s'inscrivaient dans son programme de bourses régulier (9,3 M\$), 160 dans le cadre d'ententes régionales (0,5 M\$) et 28 prix et reconnaissances publiques ont été remis (0,3 M\$).

Plus de 72 % de l'aide aux artistes et aux écrivains concernait la recherche et la création (7,4 M\$), et 9 % le déplacement (0,9 M\$). Ces deux volets se distinguent par leur nombre de bourses élevé : ainsi, 610 bourses de déplacement (42 % du total) et 533 bourses de recherche et de création (36 %) ont été attribuées.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de bourses accordées, en 2010-2011, a augmenté de 5 %, et les sommes allouées se sont accrues de 2 %. Les augmentations des montants sont notables dans le cas des volets Recherche et création (+ 171 874 \$), Studios et ateliers-résidences (+ 71 500 \$), Déplacement (+ 48 847 \$) et Promotion (+ 44 035 \$).

### > Selon la discipline

Des artistes de toutes les disciplines reconnues par le Conseil ont bénéficié, en 2010-2011, d'un soutien financier pour la réalisation de leurs projets et le développement de leur carrière professionnelle. Le tableau 2 présente le soutien du Conseil selon la discipline artistique.

**TABLEAU 2 : Nombre de bourses et montants accordés selon la discipline artistique**

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Bourses accordées		Bourses accordées		Bourses accordées	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Architecture	9	45 000	12	66 100	13	62 750
Arts du cirque	10	92 100	15	91 910	20	83 000
Arts médiatiques	244	2 712 597	259	2 762 551	263	3 011 256
Arts multidisciplinaires	22	119 850	26	152 487	27	130 995
Arts visuels	247	2 201 012	288	2 298 696	306	2 638 409
Danse	76	394 565	73	463 082	66	441 287
Littérature et conte	206	1 669 276	213	1 624 578	158	1 286 911
Métiers d'art	42	357 275	39	340 426	39	324 244
Musique et chanson	391	1 706 299	376	1 739 412	488	1 725 617
Théâtre	80	451 395	88	469 426	83	503 411
<b>Total</b>	<b>1 327</b>	<b>9 749 369</b>	<b>1 389</b>	<b>10 008 668</b>	<b>1 463</b>	<b>10 207 880</b>

### COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Dans l'enveloppe globale consacrée aux bourses, le prorata de la demande par discipline a été respecté de façon à obtenir un taux de réponse similaire d'un secteur à l'autre. Ainsi, 24 % des bourses ont été accordées dans les secteurs des arts visuels, des métiers d'art et de l'architecture (358 bourses). Ces boursiers ont reçu près de 30 % des sommes attribuées à l'ensemble des artistes et des écrivains professionnels, soit 3 M\$. La majorité des bourses de ce secteur étaient dédiées aux arts visuels (306).

En arts médiatiques, le Conseil a accordé 263 bourses (18 %) pour un montant de 3 M\$, soit près de 30 % des sommes.

Au total, 684 bourses ont été allouées en arts de la scène, qui regroupent la danse, la musique, le théâtre, les arts multidisciplinaires et les arts du cirque. Ce nombre représente 47 % des bourses accordées, alors que les sommes attribuées totalisent 2,9 M\$ et représentent 28 % de l'ensemble de l'aide accordée aux artistes et écrivains en 2010-2011. La majorité des bourses (488), soit 71 % des bourses en arts de la scène, a été attribuée en musique.

Le nombre total de bourses attribuées au secteur de la littérature et du conte s'élève à 158, soit 11 % de l'ensemble des bourses, pour un montant total de 1,3 M\$.

Les écarts d'une année à l'autre, pour une même discipline, sont tributaires des cycles de création chez les artistes et reflètent proportionnellement les fluctuations de la demande.

### > Selon les catégories de bourses

Dans l'optique d'adapter son soutien aux nouveaux contextes et défis de la création artistique et littéraire, le Conseil a remanié son programme, en 2009-2010, en créant de nouvelles catégories qui remplacent les bourses de types A et B. Ainsi, la catégorie Relève offre aux artistes qui ont un maximum de cinq années de pratique artistique la possibilité de recevoir une première ou une seconde bourse du Conseil (d'un maximum de 15 000 \$); la catégorie Développement, dont les montants sont plus élevés (25 000 \$ et jusqu'à 50 000 \$ en arts médiatiques), s'adresse aux artistes qui ont plus de deux ans de pratique artistique. Outre la catégorie Développement, une catégorie intermédiaire (Mi-carrière : 20 000 \$) est offerte spécifiquement aux écrivains et aux conteurs. Afin de tenir compte des particularités de ces secteurs, la pratique artistique se mesure en nombre de textes publiés ou de spectacles solos et non en nombre d'années de pratique artistique. Le tableau 3 présente les résultats obtenus avec ces nouvelles catégories de bourses.

**TABLEAU 3 : Nombre de bourses et montants accordés selon la catégorie de bourses**

Catégorie de bourses	2009-2010		2010-2011	
	Bourses accordées		Bourses accordées	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Développement	1 188	8 461 458	1 313	8 874 663
Mi-carrière (en littérature et conte seulement)	119	850 320	69	597 797
Relève	82	696 890	81	735 420
<b>Total</b>	<b>1 389</b>	<b>10 008 668</b>	<b>1 463</b>	<b>10 207 880</b>

### COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Les artistes et les écrivains, que le Conseil comptabilisait auparavant dans ses statistiques sur la relève comme appartenant au type B, sont, depuis 2009-2010, répartis entre les catégories Relève, Mi-carrière (pour la littérature et le conte) et Développement, répondant ainsi à de nouveaux paramètres.

En quelque sorte, le Conseil a reconnu les besoins des créateurs dont la carrière progresse rapidement. Les résultats témoignent de ce transfert souhaité de la relève (692 artistes en 2008-2009) vers les nouvelles catégories, en raison d'une avancée déterminante dans leur cheminement artistique et de la diminution du nombre d'années de pratique requis pour accéder à un soutien plus substantiel.

### > Selon les régions

Afin de soutenir les artistes et les écrivains des régions autres que la Capitale-Nationale et Montréal, le Conseil leur réserve un minimum de 25 % de l'enveloppe consacrée aux bourses. Le tableau 4 présente la répartition territoriale du nombre de bourses et des montants attribués.

**TABLEAU 4 : Nombre de bourses et montants accordés selon la région administrative**

Région administrative	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Bourses accordées		Bourses accordées		Bourses accordées	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Bas-Saint-Laurent	26	201 985	15	139 350	26	171 399
Saguenay-Lac-Saint-Jean	32	183 131	23	160 950	8	67 600
Capitale-Nationale	107	783 487	131	764 143	128	788 831
Mauricie	30	179 759	29	121 063	30	154 362
Estrie	37	240 163	31	223 709	37	261 726
Montréal	856	6 523 970	888	6 729 153	902	6 578 970
Outaouais	24	200 957	18	117 761	34	214 456
Abitibi-Témiscamingue	15	116 900	15	72 946	11	70 000
Côte-Nord	2	25 000	14	65 836	14	58 287
Nord-du-Québec	-	-	1	16 000	-	-
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	16	101 625	19	136 038	26	187 330
Chaudière-Appalaches	18	103 168	14	78 684	36	195 158
Laval	10	42 715	13	135 875	19	81 919
Lanaudière	35	234 620	32	235 388	33	175 334
Laurentides	47	253 168	44	229 856	41	299 140
Montérégie	66	465 721	84	672 916	103	831 294
Centre-du-Québec	6	93 000	18	109 000	15	72 074
<b>Total</b>	<b>1 327</b>	<b>9 749 369</b>	<b>1 389</b>	<b>10 008 668</b>	<b>1 463</b>	<b>10 207 880</b>

### COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Sur l'ensemble des bourses attribuées par le Conseil en 2010-2011, 62 % ont été accordées dans la région de Montréal (902 bourses), 9 % dans celle de la Capitale-Nationale (128) et près de 30 % dans les autres régions (433). Les artistes et les écrivains de la région de Montréal ont reçu 6,6 M\$ (64 % du montant total), ceux de la Capitale-Nationale près de 0,8 M\$ (8 %) et ceux des autres régions 2,8 M\$ (28 %). Les tableaux complémentaires 28 et 31 de l'Annexe 1 présentent la répartition du soutien en pourcentage, selon la région administrative.

Par rapport à l'exercice 2009-2010, les sommes accordées dans l'ensemble des régions, sauf celle de Montréal ont augmenté de 11 % (+ 24 688 \$ pour Capitale-Nationale et + 324 707 \$ pour les autres régions du Québec), tandis que les sommes allouées dans la région de Montréal ont connu une légère baisse de 2,2 % (- 150 183 \$). À l'inverse, le nombre de bourses accordées dans cette dernière région a augmenté de 2 % (+ 14).

## LE SOUTIEN AUX ORGANISMES

En 2010-2011, un montant de 65,6 M\$ a été accordé à 659 organismes de toutes les régions du Québec (mis à part ceux du programme Placements Culture). Il s'agit d'un taux de réponse en nombre et en montants, de 75 %. Comparativement à l'année 2009-2010, l'aide aux organismes artistiques a diminué de 4,1 M\$, une baisse de 6 % attribuable en partie au transfert du financement de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) à un autre organisme public et au retrait de la mesure ponctuelle Relance Culture.

Les tableaux 5 à 9 montrent la répartition du nombre d'organismes soutenus et des montants attribués en 2010-2011 selon différents regroupements (le type de soutien, le programme et le volet, la discipline, la taille des organismes et les régions) et témoignent du vaste éventail des mesures de soutien du Conseil.

### > Selon le type de soutien

L'appui financier aux organismes permet principalement d'en soutenir le fonctionnement. Ce type de soutien leur procure un financement stable pour réaliser leur mandat, leurs orientations artistiques et leur programmation annuelle. En 2010-2011, le Conseil a maintenu le financement de la majorité des organismes admis en 2008-2009 au soutien au fonctionnement, sur une base pluriannuelle d'une durée de quatre ans.

Sur les 431 organismes retenus pour un soutien au fonctionnement, 57 ont été soutenus pour une année. Le Conseil veut ainsi apporter un appui à des organismes émergents ou de la relève particulièrement méritants ainsi qu'à ceux qui mettent en œuvre des initiatives structurantes (services collectifs, mise en commun de ressources, fusions, etc.) ou qui apportent une contribution complémentaire au développement de la discipline, de la région ou des publics. Ce soutien procure à l'organisme une subvention de base pour une année, sans récurrence.

Le soutien aux projets est une aide ponctuelle accordée aux organismes, notamment pour la réalisation de projets de production, de développement de marchés, de circulation sur le territoire québécois, de diffusion hors Québec, pour l'accueil de spectacles étrangers ou la conclusion d'ententes avec des partenaires.

Le Conseil reconnaît le mérite artistique, la vitalité et la diversité des organismes du milieu des arts et des lettres. Ses programmes nationaux sont adaptés aux disciplines artistiques et un certain nombre de mesures ont été conçues pour répondre aux défis particuliers liés, par exemple, à l'équilibre financier et à la localisation en région. Le programme Placements Culture et les ententes signées avec les conférences régionales des élus (CRÉ) s'ajoutent aux programmes nationaux qui ont pour but d'aider les organismes artistiques à réaliser leurs projets de production, de promotion et de diffusion tant au Québec qu'à l'extérieur.

**TABLEAU 5 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon le type de soutien**

Type de soutien	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Soutien au fonctionnement	415*	57 702 754	423*	58 422 870	431*	55 323 895
Soutien aux projets	413*	7 480 197	560*	11 262 820	455*	10 236 687
<b>Total</b>	<b>596**</b>	<b>65 182 951</b>	<b>615**</b>	<b>69 685 690</b>	<b>659**</b>	<b>65 560 582</b>

\* Nombre d'organismes distincts selon le type de soutien.

\*\* Les nombres d'organismes distincts ne peuvent s'additionner entre eux, puisque certains bénéficient à la fois d'un soutien au fonctionnement et d'un soutien pour la réalisation de projets.

**Note :** Ces données excluent Placements Culture

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2010-2011, un montant de 55,3 M\$ (84 % du total) a été accordé pour soutenir le fonctionnement de 431 organismes œuvrant dans les domaines de la création, de la production, de la diffusion, de la représentation ou des services. Le Conseil reconnaissait ainsi la qualité artistique et la saine gestion de ces organismes, de même que leur contribution au développement de leur discipline et leur apport à la communauté artistique.

Par ailleurs, plus de 10,2 M\$ ont été attribués à 455 organismes pour la réalisation de différents projets de création et de production, permettant notamment de prolonger la durée de vie des productions québécoises – entre autres par des subventions à la tournée –, de contribuer à assurer une réciprocité dans les échanges culturels multilatéraux et d'enrichir la programmation artistique offerte aux publics québécois.

Le soutien aux projets inclut également les montants accordés à des organismes tels que les conseils régionaux de la culture ou l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Enfin, le Conseil a entrepris en 2010-2011 une révision des programmes de subventions aux organismes en vue de l'évaluation du soutien au fonctionnement pluriannuel de 2012. Plus précisément, cette révision porte notamment sur les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation. Le Conseil a également entrepris de réviser la formule des contrats d'objectifs.

### > Selon le programme et le volet

Plusieurs programmes, composés de différents volets, offrent un soutien adapté à la réalité des diverses disciplines artistiques. Le Conseil offre ainsi un soutien financier aux organismes de création et production en arts de la scène (danse, musique, théâtre, arts multidisciplinaires et arts du cirque), aux diffuseurs spécialisés (y compris ceux qui gèrent des festivals locaux et régionaux), aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, aux périodiques culturels, aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux, aux organismes de services ainsi qu'aux organisateurs d'événements nationaux et internationaux.

Le programme Placements Culture s'ajoute à la polyvalence du soutien offert par le Conseil aux organismes. Il vise particulièrement à appuyer les efforts de ceux-ci pour assurer la pérennité et le développement de leurs activités. Les résultats de ce programme ne sont pas inclus dans le tableau qui suit mais sont présentés à l'Objectif 2, puisque le programme Placements Culture s'adresse à des clientèles qui ne sont pas seulement celles du Conseil.

**TABLEAU 6 : Soutien accordé aux organismes selon le programme et le volet**

Programme et volet	2009-2010		2010-2011	
	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>Programme de subventions à l'édition et à la promotion de périodiques culturels</b>	32	1 348 180	32	1 379 180
<b>Programme de subventions pour l'accueil de spectacles étrangers au Québec</b>	10	516 119	12	551 827
<b>Programme de subventions aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services <sup>1</sup></b>	25	3 175 971	24	3 245 537
Soutien au fonctionnement aux associations professionnelles d'artistes et aux regroupements nationaux		1 560 125		1 592 125
Soutien au fonctionnement aux organismes de services <sup>1</sup>		1 426 446		1 413 008
Subventions spéciales		189 400		240 404
<b>Programme de subventions aux diffuseurs spécialisés en arts de la scène et en arts multidisciplinaires</b>	62	4 834 418	61	5 118 024
Soutien à l'accueil et à la programmation		3 925 070		3 948 911
Soutien aux manifestations consacrées à une discipline		687 348		664 113
Soutien à des projets structurants en diffusion spécialisée		84 000		136 000
Subventions spéciales		138 000		369 000
<b>Programme de subventions aux événements nationaux et internationaux en arts de la scène et en arts multidisciplinaires</b>	22	3 602 348	22	3 531 848
Soutien au fonctionnement		3 097 348		3 179 848
Subventions spéciales		505 000		352 000
<b>Programme de subventions aux organismes de production en danse</b>	49	5 752 113	50	6 477 132
Soutien au fonctionnement		5 453 397		5 970 264
Soutien aux projets de production		245 562		273 928
Subventions spéciales		53 154		232 940
<b>Programme de subventions aux organismes de production en musique</b>	83	16 145 779	94	12 704 055
Soutien au fonctionnement		15 346 997		10 001 010
Soutien aux projets de production		223 782		277 200
Projet de résidence		25 000		25 000
Subvention dédiée à la diffusion hors Québec (contrats d'objectifs)		100 000		50 000
Subventions spéciales		450 000		2 350 845

Programme et volet	2009-2010		2010-2011	
	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>Programme de subventions aux organismes de production en théâtre</b>	<b>109</b>	<b>15 821 136</b>	<b>109</b>	<b>15 850 877</b>
Soutien au fonctionnement		14 790 839		14 878 080
Soutien aux projets de production		647 500		689 950
Subventions spéciales		382 797		282 847
<b>Programme de subventions aux organismes de production en arts du cirque</b>	<b>7</b>	<b>694 500</b>	<b>7</b>	<b>660 300</b>
Soutien au fonctionnement		539 500		520 300
Soutien aux projets de production		30 000		65 000
Subventions spéciales		125 000		75 000
<b>Programme de subventions aux organismes de production en arts multidisciplinaires</b>	<b>11</b>	<b>796 450</b>	<b>12</b>	<b>828 650</b>
Soutien au fonctionnement		605 450		635 450
Soutien aux projets de production		96 000		98 200
Subventions spéciales		95 000		95 000
<b>Programme de subventions pour la circulation de spectacles au Québec (incluant les subventions pour la participation des organismes à la Bourse Rideau)</b>	<b>100</b>	<b>1 535 577</b>	<b>80</b>	<b>1 175 402</b>
<b>Programme de subventions pour la diffusion hors Québec des arts de la scène</b>	<b>121</b>	<b>4 263 661</b>	<b>117</b>	<b>3 536 928</b>
Soutien à des projets ponctuels de développement de marchés		174 022		147 627
Soutien à des projets ponctuels de tournée hors Québec		3 057 039		2 473 851
Soutien au développement hors Québec des organismes		978 000		855 750
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)		54 600		59 700
<b>Programme de subventions en arts médiatiques<sup>2</sup></b>	<b>41</b>	<b>2 268 007</b>	<b>43</b>	<b>2 344 307</b>
Soutien au fonctionnement aux organismes		1 711 617		1 743 617
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la réalisation de manifestations à caractère événementiel et exceptionnel		72 000		115 500
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets de circulation d'œuvres et de prospection à l'étranger		117 000		226 000
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets de prospection sur le territoire québécois et à l'étranger		7 000		7 500

Programme et volet	2009-2010		2010-2011	
	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>Programme de subventions en arts médiatiques (suite)</b>				
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la publication d'ouvrages permettant de documenter la pratique disciplinaire		12 000		15 000
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets d'accueil de programmations provenant de l'étranger		33 000		-
Mise en place de moyens portant sur le partage et la complémentarité des ressources				5 000
Subventions spéciales		315 390		231 690
<b>Programme de subventions en arts visuels, en métiers d'art et en architecture<sup>2</sup></b>	<b>79</b>	<b>5 054 957</b>	<b>87</b>	<b>5 220 227</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes		4 658 547		4 698 672
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la publication		151 100		85 925
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour le développement de la discipline		199 250		282 632
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants pour des projets de prospection		-		32 118
Subventions spéciales		46 060		120 880
<b>Programme de subventions en littérature<sup>3</sup></b>	<b>41</b>	<b>1 092 355</b>	<b>47</b>	<b>1 157 173</b>
Soutien au fonctionnement aux organismes		842 205		848 655
Soutien aux organismes et aux collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels à des projets de partenariat pour la circulation		98 550		102 918
Soutien aux organismes et aux collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels à des projets de promotion et de sensibilisation		126 600		137 600
Subvention spéciale		25 000		68 000
<b>Programme ponctuel de subventions aux organismes</b>	<b>14</b>	<b>259 275</b>	<b>12</b>	<b>310 770</b>
Aide spéciale pour les opérateurs		190 275		243 970
Mesure ponctuelle d'aide à la traduction		69 000		66 800
<b>Ententes</b>	<b>59</b>	<b>726 129</b>	<b>52</b>	<b>698 312</b>
Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence		153 629		186 920
Entente spécifique de développement culturel avec les municipalités		137 500		55 892
Ententes de coopération		285 000		330 500
Ententes spécifiques avec un organisme		150 000		125 000

Programme et volet	2009-2010		2010-2011	
	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>Ententes régionales (soutien aux organismes)</b>	<b>31</b>	<b>105 984</b>	<b>90</b>	<b>764 333</b>
Entente de développement culturel entre le CALQ et la Ville de Victoriaville – Mesure d’aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels 2009-2010		15 000		-
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de la région de la Capitale-Nationale – Soutien à la consolidation d’organismes artistiques professionnels		-		100 000
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de la région de l’Estrie – Consolidation d’organismes artistiques professionnels		-		688
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de la Vallée du Haut-Saint-Laurent – Soutien à la consolidation d’organismes artistiques professionnels		-		15 000
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de l’agglomération de Longueuil – Soutien à la consolidation des organismes artistiques professionnels		-		22 500
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels en Montérégie – Soutien à la consolidation d’organismes artistiques professionnels		-		15 000
Fonds de la Côte-Nord pour les arts et les lettres – Soutien aux organismes artistiques professionnels		-		3 927
Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres – Soutien aux organismes favorisant l’émergence de la relève artistique professionnelle		21 987		33 940
Fonds des arts et des lettres de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Soutien aux artistes, aux écrivains professionnels et aux organismes artistiques professionnels et Soutien au rayonnement des œuvres		5 000		40 000
Fonds des arts et des lettres de l’Abitibi-Témiscamingue – Soutien aux organismes artistiques professionnels		-		40 834
Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres – Soutien à la consolidation d’organismes artistiques professionnels		-		100 000
Fonds du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres – Soutien à la consolidation d’organismes artistiques professionnels		2 070		97 500
Fonds pour les arts et les lettres de l’Outaouais – Soutien à la consolidation des organismes artistiques professionnels		29 000		35 000

Programme et volet	2009-2010		2010-2011	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels du Saguenay-Lac-Saint-Jean		32 927		-
Soutien à la consolidation des organismes artistiques de la relève et de soutien à la relève de Montréal		-		125 000
Soutien aux organismes culturels œuvrant à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques		-		134 944
<b>Mesure Relance Culture</b>	<b>81</b>	<b>1 599 646</b>		
Soutien aux organismes en difficulté		399 638		-
Soutien aux organismes en redressement et aux projets structurants		1 200 008		-
<b>Autres<sup>4</sup></b>	<b>5</b>	<b>93 085</b>	<b>2</b>	<b>5 700</b>
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>69 685 690</b>	<b>659</b>	<b>65 560 582</b>

<sup>1</sup> Sauf les organismes de services en arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture et littérature.

<sup>2</sup> Y compris les centres d'artistes, les événements nationaux et internationaux et les organismes de services.

<sup>3</sup> Y compris les diffuseurs, les événements nationaux et internationaux.

<sup>4</sup> Subventions spéciales.

**Nombre** = nombre d'organismes distincts selon le programme. Certains organismes étant soutenus dans plus d'un programme, le total ne reflète pas la somme des parties.

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

L'augmentation du nombre d'organismes soutenus est, en majeure partie, attribuable aux ententes régionales (+ 44 organismes). Or, tel que déjà mentionné, la baisse des montants attribués résulte du transfert de l'OSM et de la mesure ponctuelle Relance Culture.

### > Selon la discipline

Le tableau 7 présente la liste des disciplines artistiques reconnues par le Conseil ainsi que le soutien financier accordé aux organismes.

**TABLEAU 7 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la discipline artistique**

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Architecture	4	94 000	6	221 000	5	169 000
Arts du cirque	9	1 181 660	9	1 078 392	9	1 130 590
Arts médiatiques	42	2 268 213	41	2 704 269	45	2 689 939
Arts multidisciplinaires	14	1 116 225	18	1 361 941	18	1 321 508
Arts visuels	78	6 157 226	76	6 043 713	96	6 072 099
Danse	68	10 087 693	69	11 058 176	72	11 357 012
Littérature	62	1 935 958	62	2 072 651	66	2 120 327
Métiers d'art	4	81 525	3	108 000	4	125 800
Musique	139	19 567 468	151	20 585 036	162	16 810 930
Théâtre	161	21 922 983	162	23 587 237	170	22 827 177
Autres <sup>1</sup>	21	770 000	22	865 275	22	936 200
<b>Total</b>	<b>602*</b>	<b>65 182 951</b>	<b>619*</b>	<b>69 685 690</b>	<b>669*</b>	<b>65 560 582</b>

**Nombre** = nombre d'organismes distincts selon la discipline.

<sup>1</sup> Organismes pluridisciplinaires, conseils régionaux de la culture et organismes apparentés.

\* Dix organismes ont été soutenus dans deux disciplines en 2010-2011, quatre en 2009-2010 et six en 2008-2009.

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Près de 82 % de l'aide financière destinée à soutenir le fonctionnement et la réalisation de différents projets a été accordée à 431 organismes du secteur des arts de la scène (danse, musique, théâtre, arts multidisciplinaires et arts du cirque). Ces organismes ont bénéficié d'un soutien financier totalisant 53,4 M\$. Les organismes du secteur des arts visuels, des métiers d'art et de l'architecture (105 organismes) ont, pour leur part, obtenu un soutien financier représentant près de 10 % des sommes accordées en 2010-2011 (6,4 M\$). En arts médiatiques, 45 organismes se sont partagés 2,7 M\$, soit 4 % des montants. Les organismes du secteur de la littérature ont reçu du Conseil une somme totalisant 2,1 M\$, soit 3 % du total de l'aide accordée.

Des écarts par rapport à l'année précédente sont constatés dans plusieurs disciplines. Ainsi, 20 organismes supplémentaires ont été soutenus en arts visuels, 11 organismes de plus en musique et huit de plus en théâtre. Par ailleurs, en ce qui concerne les montants accordés, le retrait de la mesure ponctuelle Relance Culture, le transfert de l'OSM et la diminution de la demande en circulation au Québec et en diffusion hors Québec expliquent certains écarts à la baisse.

### > Selon la taille des organismes

En plus de sa préoccupation d'accorder un soutien selon le mérite artistique et de tenir compte de l'impact que les organismes peuvent avoir sur leur communauté, particulièrement en région, le Conseil veille à ce que ses programmes soient accessibles à des organisations de différentes tailles, et ce, en fonction de l'ensemble de leurs revenus annuels estimés pour l'année 2010-2011.

**TABLEAU 8 : Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement et montants accordés selon la taille des organismes**

Taille des organismes <sup>1</sup>	2009-2010		2010-2011	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Moins de 250 000 \$	163	7 020 810	180	9 100 352
250 000 \$ à 499 999 \$	119	9 798 119	111	8 975 709
500 000 \$ à 999 999 \$	73	9 625 080	76	10 123 813
1 000 000 \$ et plus	68	31 978 861	64	27 124 021
<b>Total</b>	<b>423</b>	<b>58 422 870</b>	<b>431</b>	<b>55 323 895</b>

<sup>1</sup> La taille est établie en fonction des revenus annuels estimés par les organismes. Seuls les organismes qui demandent un soutien au fonctionnement sont tenus d'indiquer leurs revenus annuels.

**Nombre** = nombre d'organismes distincts soutenus au fonctionnement.

#### COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Près de 68 % des organismes qui ont reçu une aide au fonctionnement en 2010-2011 avaient des revenus inférieurs à 500 000 \$ (291 organismes). Ces organismes se sont partagés 33 % des sommes allouées au fonctionnement (18,1 M\$). Par ailleurs, les organismes dont les revenus annuels étaient de 500 000 \$ et plus représentaient 32 % des organismes soutenus au fonctionnement (140) et ils ont bénéficié d'un soutien financier totalisant 37,2 M\$.

Un nombre important d'organismes recevant un soutien au fonctionnement ont déclaré des revenus annuels inférieurs à 250 000 \$. Ils représentaient 42 % des organismes soutenus (180) et ils ont reçu une aide financière totalisant 9,1 M\$, soit 16 % des sommes accordées en 2010-2011.

#### > Selon les régions

Le Conseil a la responsabilité d'aider les organismes de toutes les régions du Québec à réaliser leur mandat, à répondre aux exigences artistiques de plus en plus rigoureuses, tant au Québec qu'à l'extérieur, et à contribuer au dynamisme culturel de leur milieu.

**TABLEAU 9 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la région administrative**

Région administrative	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Bas-Saint-Laurent	18	963 095	20	1 047 408	17	1 059 760
Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	1 408 255	20	1 352 708	19	1 473 876
Capitale-Nationale	74	11 191 294	77	12 091 841	78	12 518 714
Mauricie	13	800 875	15	984 582	16	934 141
Estrie	18	997 116	20	1 118 619	17	1 049 315

TABLEAU 9 (suite)

Région administrative	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Montréal	351	45 056 629	357	48 193 804	380	42 602 510
Outaouais	12	311 330	14	381 299	14	443 191
Abitibi-Témiscamingue	6	400 943	9	429 943	10	480 668
Côte-Nord	5	148 678	6	175 678	7	198 096
Nord-du-Québec	1	60 000	1	60 000	1	70 000
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	8	380 428	9	385 678	11	449 922
Chaudière-Appalaches	12	320 441	8	262 333	7	264 465
Laval	7	362 652	6	423 614	10	569 669
Lanaudière	10	655 122	10	624 347	12	793 869
Laurentides	10	355 715	11	378 015	21	625 834
Montérégie	18	1 080 185	17	1 124 061	19	1 297 947
Centre-du-Québec	6	619 218	6	578 493	6	656 905
Hors Québec <sup>1</sup>	9	70 975	10	73 267	14	71 700
<b>Total</b>	<b>597*</b>	<b>65 182 951</b>	<b>616*</b>	<b>69 685 690</b>	<b>659</b>	<b>65 560 582</b>

<sup>1</sup> Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

\* En 2009-2010, un organisme a été soutenu dans deux régions en raison d'un changement d'adresse. Cette même situation s'était produite pour un autre organisme l'année précédente.

**Nombre** = nombre d'organismes distincts selon la région.

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

La majorité des organismes artistiques soutenus par le Conseil se trouvent dans la région de Montréal. En 2010-2011, ils représentent 58 % de tous les organismes (380) et ont reçu 65 % de l'ensemble des sommes accordées (42,6 M\$). La région de Montréal compte un nombre important d'organismes d'envergure nationale, comme les associations professionnelles d'artistes et les regroupements nationaux ainsi que des organismes majeurs dont les activités et le rayonnement dépassent ses frontières.

Les 78 organismes de la région de la Capitale-Nationale comptent pour 12 % de l'ensemble et ils ont bénéficié d'une aide totalisant 12,5 M\$ (19 %).

Par rapport à l'année 2009-2010, les montants accordés dans les régions de la Capitale-Nationale et des autres régions du Québec, outre Montréal, ont augmenté respectivement de 4 % (0,4 M\$) et de 11 % (1 M\$), alors qu'ils ont diminué de 12 % dans la région de Montréal (-5,6 M\$). Encore une fois, le transfert des fonds de l'OSM apporte une explication à l'écart constaté pour la région de Montréal au profit des autres régions. Ces fonds ont en partie été récupérés par le Conseil et redistribués à d'autres orchestres et ensembles musicaux à travers le Québec.

Quatorze organismes établis à l'extérieur du Québec (2 % de l'ensemble des organismes soutenus) ont bénéficié de subventions (0,1 % des montants) destinées à honorer des ententes concernant l'accueil

d'artistes québécois à l'étranger ou à soutenir des organismes dans le cadre des activités de la Commission internationale de théâtre francophone (CITF), qui coordonne des projets multilatéraux de création et de circulation théâtrale.

## LE PROGRAMME PLACEMENTS CULTURE

Placements Culture est un programme de mécénat qui permet à des organismes sans but lucratif des domaines de la culture et des communications admissibles au Conseil, au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), de recevoir des subventions de contrepartie qui viennent s'ajouter aux dons consentis par des donateurs privés et des fondations et aux résultats net des collectes de fonds, pour constituer des fonds de dotation et des fonds de réserve.

Concrètement, ce sont 250 organismes culturels qui ont bénéficié du programme Placements Culture depuis sa création. En 2010-2011, l'aide financière allouée à 72 organismes s'élevait à 9,3 M\$, dont 5 M\$ accordés à 41 organismes admissibles au Conseil. (Voir les tableaux complémentaires 44-45, présentant d'autres données disponibles sur le programme Placements Culture).

### OBJECTIF 2

**Stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé.**

#### INDICATEUR 2.1

**Nombre et type d'activités de promotion du programme Placements Culture.**

#### CIBLE

Trois d'ici 2012 :

- 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec.
- 2010-2011 : 8 activités de promotion dans 8 régions.
- 2011-2012 : 8 activités de promotion dans 8 régions.

#### RÉSULTATS

Afin de stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé dans le domaine de la culture, une tournée auprès des leaders locaux et régionaux a été amorcée en 2009-2010 dans le but de faire connaître le programme Placements Culture au milieu des affaires et de promouvoir la notion de mécénat culturel.

**TABLEAU 10 : Activités de promotion du programme Placements Culture**

	2009-2010	2010-2011
Nombre de rencontres (activités d'information ou de promotion)	45	19
Nombre d'organismes rencontrés (chambres de commerce)	32	16
Nombre de régions visitées	10	7

En 2010-2011, Placements Culture a poursuivi la tournée des régions amorcée en 2009 en effectuant des rencontres, au printemps 2010, dans sept régions du Québec (Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Lanaudière, Laval et Laurentides). Une activité d'information a été réalisée par la suite sur invitation dans le cadre de la *Semaine de la philanthropie* organisée par la Fondation communautaire de Lanaudière en novembre 2010.

Le Conseil a également développé des outils Web visant à enrichir les activités de promotion du programme Placements Culture : mise en ligne de nouvelles pages Web, production d'un bulletin électronique et ouverture de comptes Facebook et Twitter. À titre indicatif, le premier bulletin Placements Culture a été envoyé le 30 mars 2011 à 2 055 personnes.

Par ailleurs, le programme utilise des modes d'appariement qui tiennent compte de la taille des organismes, ce qui permet de mieux appuyer les organismes de petite taille qui doivent déployer des efforts considérables pour récolter des dons.

**TABLEAU 11 : Modalités d'appariement de la subvention de contrepartie dans le cadre du programme Placements Culture**

Taille de l'organisme	Subvention de contrepartie
Moins de 250 000 \$	300 % du résultat net de la collecte de fonds
De 250 000 \$ à 500 000 \$	200 % du résultat net de la collecte de fonds
De 500 000 \$ à 1 000 000 \$	150 % du résultat net de la collecte de fonds
Plus de 1 000 000 \$	100 % du résultat net de la collecte de fonds

Le programme Placements Culture a pour but d'encourager ces organismes dans leur recherche de revenus autonomes. En définitive, les sommes attribuées au titre de l'appariement de la subvention de contrepartie sont trois fois plus élevées pour les organismes de petite taille (revenus totaux de 250 000 \$ et moins) que ceux de grande taille (plus de 1 M\$). Le Conseil veille ainsi à maximiser la stabilité des organismes, notamment ceux qui ont des revenus modestes.

**TABLEAU 12 : Nombre d'organismes soutenus selon la taille des organismes dans le cadre du programme Placements Culture**

Taille de l'organisme (revenus totaux)	2008-2009*	2009-2010*	2010-2011**
Moins de 250 000 \$	48	44	28
De 250 000 \$ à 500 000 \$	16	23	15
De 500 000 \$ à 1 000 000 \$	14	18	9
Plus de 1 000 000 \$	27	18	20
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>103</b>	<b>72</b>

\* En 2008-2009 et en 2009-2010, les crédits versés à Placements Culture étaient de 10 M\$.

\*\* En 2010-2011, les crédits versés à Placements Culture ont été de 5 M\$.

En 2010-2011, 60 % des organismes accueillis au programme (43 sur 72) avaient des revenus totaux inférieurs à 500 000 \$. La taille est ici établie en fonction des revenus totaux déclarés dans le dernier exercice financier des organismes.

**OBJECTIF 3**

**Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.**

**INDICATEUR 3.1**

**Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).**

**CIBLE**

**Deux enquêtes par année.**

**RÉSULTATS**

Le Conseil participe aux travaux de l'OCCQ, notamment ceux consacrés aux enquêtes sur les professions artistiques et de communication. L'objectif principal des enquêtes est de tracer le portrait des conditions socio-économiques des artistes.

Au 31 mars 2011, un rapport d'enquête auprès des écrivaines et des écrivains québécois était terminé et sur le point d'être diffusé. L'enquête auprès des danseurs et chorégraphes du Québec ainsi que celle auprès des artistes en arts visuels étaient en cours.

**OBJECTIF 4**

**Assurer une veille sur la place des femmes dans l'attribution de l'aide financière, en concertation avec les partenaires.**

**INDICATEUR 4.1**

**Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.**

**CIBLE**

**D'ici 2012.**

**RÉSULTATS**

Le Conseil dispose de certaines données statistiques lui permettant d'évaluer la répartition salariale entre les femmes et les hommes au sein des organismes soutenus au fonctionnement et pour suivre son évolution au fil des ans. Cela lui permet de documenter ses interventions, notamment dans le cadre du Plan d'action pour l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes.

Bien que le Conseil ait mené des réflexions entourant l'allègement des formulaires de statistiques d'emploi en 2010-2011, il a choisi de maintenir une veille sur la place des femmes en ce qui concerne le personnel artistique salarié au sein des organismes soutenus au fonctionnement. De cette manière, le Conseil s'assure de conserver un élément essentiel à un processus d'analyse différencié selon les sexes.

Par ailleurs, le Conseil a présenté, lors de la rencontre annuelle avec les associations d'artistes, regroupements nationaux d'organismes, organismes de services et conseils régionaux de la culture, des éléments d'information concernant la loi sur l'équité salariale.

**INDICATEUR 4.2**

**Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.**

**CIBLE**

Suivi annuel.

**RÉSULTATS****RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ATTRIBUTION DES BOURSES**

Le Conseil examine annuellement la répartition du nombre de bourses et des montants attribués selon le sexe. D'après les renseignements fournis par les artistes et les écrivains, 48,3 % des récipiendaires d'une bourse en 2010-2011 étaient des femmes et 51,7 % des hommes. Ces pourcentages s'apparentent à ceux des demandeurs, puisque 47,5 % des artistes et des écrivains qui ont présenté une demande de bourses étaient des femmes et 52,5 % étaient des hommes.

**RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ARTISTIQUE**

Le Conseil collige annuellement les données sur l'emploi et la rémunération au sein des organismes recevant une aide au fonctionnement. Selon les données disponibles provenant de 380 organismes soutenus par le Conseil : en 2008-2009, 43 % du personnel artistique embauché était de sexe féminin. Leur rémunération représente 42 % de l'ensemble des sommes affectées par les organismes à la rémunération du personnel artistique.

Les pourcentages sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente (2007-2008). Dans ce dernier exercice, le personnel artistique de sexe féminin de 314 organismes ayant obtenu une aide au fonctionnement recevait 43 % de la rémunération.

Le personnel artistique est lié directement à la réalisation de la mission de l'organisme et les gens qui le composent peuvent appartenir à diverses professions : directeur artistique, metteur en scène, chef d'orchestre, chorégraphe, scénographe, musicien, soliste, choriste, danseur, comédien, artiste en arts visuels, commissaire, rédacteur, traducteur, concepteur d'éclairage et de costumes, etc. Étant donné que les activités dans le secteur des arts et des lettres consistent à réaliser une succession de projets différents, les emplois sont souvent occasionnels ou saisonniers.

Ces données ne permettent pas tirer des conclusions valables sur la question de l'équité entre les hommes et les femmes en matière de rémunération. La disparité des catégories d'emploi et des formes de rémunération, ainsi que la variabilité de la durée des contrats sont des éléments aléatoires qui ne peuvent permettre une juste lecture de la situation ni d'interpréter les fluctuations d'une année à l'autre.

**AXE 2**

**La valorisation de la création et de l'excellence**

**OBJECTIF 5**

**Reformuler la Politique de prix et de reconnaissances publiques du Conseil afin de mieux valoriser la création et l'excellence artistique et littéraire.**

**INDICATEUR 5.1**

**Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).**

**CIBLE**

**31 prix et bourses d'ici 2012 :**

- 21 prix par année;
- attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011;
- 2 bourses de carrière en cinéma par année.

**RÉSULTATS**

Un nouveau modèle de cogestion des prix à la création artistique en région du Conseil a été mis à l'essai en 2010-2011. D'un commun accord, les conseils régionaux de la culture, partenaires dans ce projet, et le Conseil ont décidé de poursuivre le projet pilote en 2011-2012 et d'y apporter les ajustements nécessaires. Le bilan de l'expérience est déjà, de part et d'autre, généralement positif. Par ailleurs, la formule des prix à la création artistique dans un secteur particulier fait toujours l'objet de réflexion.

**TABLEAU 13 : Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance**

Type de reconnaissance	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Bourses de carrière	6	220 000	6	220 000	6	220 000
Prix à la création artistique dans un secteur particulier	4	22 000	5	32 000	6	32 000
Prix à la création artistique en lien avec un organisme municipal	2	3 500	1	2 500	1	2 500
Prix à la création artistique en région	15	70 000	14	70 000	15	75 000
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>315 500</b>	<b>26</b>	<b>324 500</b>	<b>28</b>	<b>329 500</b>

**COMMENTAIRE SUR LES RÉSULTATS**

En 2010-2011, 22 prix à la création artistique du Conseil des arts et des lettres du Québec et 6 bourses de carrière ont été attribués, pour un total de 329 500 \$. Exceptionnellement, l'un des prix dans un secteur particulier a été attribué *ex æquo* faisant en sorte que le montant total généralement remis avec ce prix a été partagé entre deux lauréats. En contrepartie, une nouvelle région, les Îles-de-la-Madeleine, s'est ajoutée à la catégorie des prix à la création artistique en région.

De plus, en 2010-2011, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a annoncé qu'une bourse de carrière de 100 000 \$ sera désormais attribuée annuellement par le Conseil à des scénaristes et/ou des réalisateurs œuvrant dans le domaine du cinéma, et ce, à compter de 2011-2012.

**AXE 3****La considération des technologies numériques et des pratiques émergentes dans le secteur des arts et des lettres**

Le Conseil apporte un important soutien aux créateurs en nouveaux médias du secteur des arts médiatiques par l'attribution de bourses pouvant atteindre 50 000 \$. Le Conseil soutient également le développement des technologies numériques dans d'autres secteurs artistiques, notamment en musique (musique acoustique) et en théâtre, de même qu'il reconnaît l'intégration de ces technologies dans le secteur de la littérature (œuvres littéraires hypermédiatiques).

Les clientèles du Conseil font face à une évolution accélérée des pratiques et des modes de diffusion artistiques, particulièrement marquées par l'intégration des technologies numériques. Ces transformations, que le milieu est appelé à vivre, ont été étudiées de près par un comité de travail, présidé par M<sup>e</sup> Jean-Paul L'Allier, dont le mandat, confié par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, était d'entreprendre une vaste réflexion avec les milieux culturels sur l'application des deux lois sur le statut de l'artiste dans le contexte des changements technologiques et des transformations de l'économie de la culture. Le Conseil a participé aux travaux de ce comité. Faisant suite aux recommandations découlant du Rapport L'Allier, la ministre a confié au Conseil et à la SODEC le mandat de mener des consultations dans le but de déposer des scénarios d'action concertés entourant la question des technologies numériques dans le domaine des arts et des lettres. C'est dans ce contexte que le Conseil a démarré le projet Arts et lettres – option numérique (@LON).

**OBJECTIF 6**

**Prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines et réaliser des projets pilotes au regard des principaux constats.**

**INDICATEUR 6.1**

**Nombre de projets pilotes réalisés.**

**CIBLE**

**Réalisation de deux projets pilotes :**

- 2010 : bourses en littérature
- 2011 : périodiques culturels
- mars 2012 : résultats des 2 projets pilotes

**RÉSULTATS****PROJET PILOTE SUR LES BOURSES EN LITTÉRATURE**

Le Conseil a intégré les nouvelles pratiques liées aux technologies numériques à son programme de bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels en rendant admissibles les œuvres littéraires hypermédiatiques en 2010-2011.

Les œuvres littéraires hypermédiatiques font usage des technologies de communication et de l'information. Ces dernières sont mises à contribution pour créer et diffuser des œuvres qui joignent au texte littéraire

des éléments visuels, graphiques ou sonores dans une interface dynamique. Ces œuvres littéraires sont principalement diffusées sur une interface Web ou numérique.

Sont alors admissibles, les projets de création qui associent recherche préliminaire, développement, écriture et expérimentations techniques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information dans le domaine de la littérature et du conte.

#### PROJET PILOTE SUR LES PÉRIODIQUES CULTURELS

En ce qui concerne le programme de subvention à l'édition et à la promotion de périodiques culturels, le Conseil envisage la possibilité d'y admettre les périodiques numériques. Il prévoit réaliser d'ici 2012 un projet pilote portant sur les périodiques culturels diffusés sur supports électroniques exclusivement. Le programme actuel exige un minimum de trois éditions imprimées par année.

#### PROJET @LON : ARTS ET LETTRES - OPTION NUMÉRIQUE

Le Conseil a entrepris une vaste démarche de consultation auprès du milieu, s'inscrivant dans le projet @LON, qui a débuté par un sondage portant sur l'utilisation des technologies numériques par les artistes et les organismes. Ce sondage a été réalisé auprès des demandeurs du Conseil des deux dernières années, intégrant également les diffuseurs pluridisciplinaires soutenus par le MCCCCF.

Le projet @LON se poursuivra au cours de la prochaine année par des consultations auprès des secteurs artistiques et la tenue de trois forums : l'un sur la création littéraire, l'un sur les arts numériques, ainsi qu'un forum synthèse @LON. Conséquemment, le dépôt de scénarios d'actions à la ministre est prévu pour l'automne 2011.

## AXE 4

**Le soutien à l'organisation et à la concertation des milieux artistique et littéraire**

### OBJECTIF 7

**Poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités.**

#### INDICATEUR 7.1

**Nombre d'organismes consultés.**

#### CIBLE

**Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture).**

### RÉSULTATS

Chaque année, le Conseil invite les conseils régionaux de la culture (CRC), les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les organismes de services à des séances de consultation. À l'occasion de la rencontre qui s'est tenue en juin 2010, les représentants de 33 organismes ont assisté à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2009-2010. Ce même groupe a aussi été réuni en janvier 2011 pour la présentation d'un projet de révision du programme de soutien aux organismes.

Par ailleurs, cinq rencontres de travail réunissant les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les organismes de services ont donné lieu à des échanges relativement aux améliorations à apporter au programme qui leur est destiné. À la suite de consultations avec les 16 CRC, le Conseil a renouvelé, pour un cycle de trois ans, les accords de coopérations avec l'ensemble de ces organismes. Enfin, le Conseil tient sur une base régulière des rencontres par voie de conférence téléphonique avec le comité de liaison du réseau des conseils régionaux de la culture.

De plus, le Conseil réunit périodiquement ses cinq commissions consultatives composées d'une soixantaine de personnes issues des milieux artistique et culturel.

## INDICATEUR 7.2

**Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.**

### RÉSULTATS

Le Conseil soutient financièrement les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les organismes de services afin de permettre la réalisation d'activités favorisant le développement des disciplines et de maintenir les échanges, la concertation et la consultation avec les milieux des arts et des lettres.

**TABLEAU 14 : Montants accordés aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services selon la discipline artistique**

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Architecture	-	-	-	-	-	-
Arts du cirque	1	100 000	1	100 000	1	115 000
Arts médiatiques	1	109 000	1	113 400	2	134 000
Arts multidisciplinaires	1	30 000	1	30 000	1	30 000
Arts visuels	5	608 250	4	530 250	5	524 250
Danse	4	810 375	5	827 713	5	881 779
Littérature	6	455 470	5	445 470	6	477 970
Musique	4	497 308	4	452 308	4	553 208
Théâtre	10	977 625	9	892 425	8	837 425
Autres <sup>1</sup>	1	225 000	1	265 000	1	225 000
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>3 813 028</b>	<b>31</b>	<b>3 656 566</b>	<b>33</b>	<b>3 778 632</b>

<sup>1</sup> Conférence internationale des arts de la scène.

### COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2010-2011, le Conseil a attribué des subventions totalisant près de 3,8 M\$ à 33 organismes, dont 12 associations d'artistes et regroupements nationaux et 21 organismes de services. Seule l'architecture n'était pas représentée puisque les associations d'architectes ne relèvent pas de la juridiction du Conseil.

**ENJEU 2****LA CONTRIBUTION AU RAYONNEMENT DES ARTS ET DES LETTRES AU QUÉBEC,  
DANS LE RESTE DU CANADA ET À L'ÉTRANGER****ORIENTATION 2**

Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger

**AXE 5**

Le déploiement d'une offre artistique et littéraire diversifiée sur le territoire québécois

**OBJECTIF 8**

Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

**INDICATEUR 8.1**

Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

**CIBLE**

Deux mesures d'ici 2012.

**RÉSULTATS**

En 2010-2011, 19,5 M\$ ont été alloués à des projets ou au fonctionnement d'organismes voués à la diffusion et à la circulation au Québec d'œuvres et de productions artistiques. Les disciplines artistiques concernées sont la danse, la musique, le théâtre, les arts du cirque, les arts multidisciplinaires, la littérature, les arts visuels, les arts médiatiques, les métiers d'art et l'architecture. Ce montant représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente (19,1 M\$). Ainsi, 192 projets de diffusion et de circulation d'œuvres au Québec ont été soutenus par le Conseil, en 2010-2011 et les subventions attribuées pour ces projets s'élevaient à 2,6 M\$. L'année précédente, 206 projets avaient fait l'objet d'un appui totalisant 2,7 M\$.

Cet appui financier contribue à maintenir une plus grande présence d'activités artistiques dans l'ensemble des régions du Québec, tout en permettant au public québécois d'avoir accès à une offre diversifiée et de qualité, puisque les sommes accordées facilitent, en plus de l'axe de la métropole vers les régions, la diffusion interrégionale des spectacles ainsi que leur circulation au sein d'une même région.

Des mesures incitatives ciblées ont été mises de l'avant pour faciliter la circulation des œuvres. Ainsi, le Conseil a intégré le soutien à la circulation intra-régionale ou interrégionale dans le cadre de certaines ententes régionales. Le Conseil a également accordé un soutien ponctuel au Conseil québécois de la musique pour un projet de structuration de la circulation de la musique au Québec.

**INDICATEUR 8.2**

Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

**CIBLE**

100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière.

**RÉSULTATS**

Dans le domaine de la diffusion et de la circulation des œuvres artistiques et littéraires, le Conseil mise, entre autres, sur le soutien aux organismes diffuseurs. Le présent indicateur tient compte de l'ensemble des diffuseurs spécialisés en arts de la scène et en littérature, de certains centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques jouant un rôle de diffuseur, ainsi que des événements nationaux et internationaux.

**TABLEAU 15 : Représentativité des disciplines artistiques dans la répartition de l'aide aux organismes diffuseurs<sup>1</sup>**

Discipline artistique	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Organismes diffuseurs soutenus		Organismes diffuseurs soutenus		Organismes diffuseurs soutenus	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Architecture	1	45 000	3	147 000	2	125 000
Arts du cirque	-	-	-	-	-	-
Arts médiatiques	17	1 207 414	21	1 474 128	21	1 346 128
Arts multidisciplinaires	4	260 250	7	310 250	5	310 250
Arts visuels	48	4 051 811	47	4 062 259	55	4 114 384
Danse	10	1 851 862	10	1 792 580	9	1 896 580
Littérature	16	493 360	18	561 860	24	593 410
Métiers d'art	1	50 000	1	50 000	1	50 000
Musique	39	2 118 469	44	2 191 469	45	2 368 734
Théâtre	25	3 624 734	31	4 142 467	31	4 074 308
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>13 702 900</b>	<b>182</b>	<b>14 732 013</b>	<b>193</b>	<b>14 878 794</b>

<sup>1</sup> Sont inclus les diffuseurs spécialisés en arts de la scène, en littérature, les centres d'artistes qui font de la diffusion et les événements nationaux et internationaux.

**COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS**

En 2010-2011, le soutien du Conseil aux diffuseurs spécialisés est réparti dans neuf disciplines artistiques sur dix. Exception à la règle, l'organisme de diffusion se rapportant au secteur des arts du cirque est soutenu par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ainsi, 100 % des disciplines artistiques relevant de la responsabilité du Conseil sont représentées.

**OBJECTIF 9**

**Actualiser le cadre d'action régionale du Conseil et maintenir la diversité du financement.**

**INDICATEUR 9.1**

**Production d'un cadre d'action régionale actualisé.**

**CIBLE**

**Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011.**

**RÉSULTATS**

Le Conseil a redéfini en octobre 2009 son cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales. Ce cadre sert de guide dans le processus de renouvellement des ententes. Parmi les principes directeurs tracés, le Conseil vise :

- une seule entente par région administrative;
- un élargissement des partenariats;
- une adaptation des programmes aux réalités régionales et aux attentes des partenaires;
- le développement de liens entre les arts et les collectivités;
- une simplification des modalités de gestion.

En 2010-2011, le Conseil a assuré le renouvellement de 12 ententes régionales. Il a également intégré à son cadre d'action régionale le soutien aux communautés autochtones.

**INDICATEUR 9.2**

**Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.**

**CIBLE**

**Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010.**

**RÉSULTATS**

Une somme dédiée de 800 000 \$ annuellement, annoncée au budget du gouvernement du Québec, a permis au Conseil de renouveler toutes ses ententes avec les conférences régionales des élus, ententes impliquant également d'autres partenaires.

Le Conseil a, d'une part, tracé le bilan des ententes régionales triennales destinées à soutenir les artistes et les organismes artistiques professionnels, qui avaient été signées en 2007-2008 et échues le 31 mars 2010. L'opération s'est inscrite dans la démarche de renouvellement des ententes, visant notamment à intégrer les partenaires municipaux et régionaux dans une seule entente régionale.

Le tableau 16 donne la liste des régions concernées par au moins une entente engageant des partenaires privés ou publics en 2010-2011. Il témoigne du soutien du Conseil aux artistes, aux écrivains et aux organismes qui tient compte des réalités régionales.

**TABLEAU 16 : Liste des régions concernées par une entente engageant des partenaires privés ou publics**

Région administrative	Ententes 2008-2009	Ententes 2009-2010	Ententes 2010-2011
Bas-Saint-Laurent	X	X	X
Saguenay-Lac-Saint-Jean	X	X	X
Capitale-Nationale	X	X	X
Mauricie	X	X	X
Estrie	X	X	X
Montréal	X	X	X
Outaouais	X	X	X
Abitibi-Témiscamingue	X	X	X
Côte-Nord	X	X	X
Nord-du-Québec	X	X	X
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	X	X	X
Chaudière-Appalaches	X	X	X
Laval <sup>1</sup>	-	-	-
Lanaudière	X	X	X
Laurentides	X	X	X
Montérégie	X	X	X
Centre-du-Québec	X	X	X

<sup>1</sup> Dans cette région, le Conseil et la Ville de Laval décernent un prix à la création artistique tous les deux ans.

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Au cours de 2010-2011, le Conseil a poursuivi ses engagements liés à 6 ententes avec les partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Côte-Nord, Nord-du-Québec – Secteur Kativik, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et Centre-du-Québec.

Au cours de la même période, il a conclu 12 ententes avec les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laurentides, Montérégie-agglomération de Longueuil, Montérégie-Est, Montérégie-Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

En 2010-2011, le Conseil a traité 680 demandes d'artistes et d'organismes présentées dans le cadre d'un programme découlant d'une entente régionale. De ce nombre, 160 artistes ont bénéficié d'une aide financière du Conseil totalisant 544 596 \$. De plus, 90 organismes ont bénéficié d'une aide financière totalisant 764 333 \$ découlant de ce type d'entente. Il faut considérer que ces montants sont appariés par des organismes partenaires et que certains organismes reçoivent une aide sur une base triennale.

Le Conseil est également signataire d'ententes avec des partenaires municipaux, dont la Ville de Lévis, Victoriaville ainsi que les conseils des arts de Montréal et de Saguenay dans le cadre d'un projet de résidences croisées.

**OBJECTIF 10**

**Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.**

**INDICATEUR 10.1**

**Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.**

**CIBLE**

**Deux mesures d'ici 2012.**

**RÉSULTATS**

Les deux mesures ciblées, soit la conclusion d'une entente avec le Nunavik, en 2009-2010, ainsi que la mise en place d'un programmes de soutien aux communautés autochtones ont été réalisées. En 2010-2011, le Conseil a signé une nouvelle entente de partenariat pour la région de Montréal à laquelle se greffe un volet destiné à soutenir les pratiques des artistes et des écrivains professionnels autochtones de l'île de Montréal. Ce programme d'aide financière sera disponible en 2011-2012. Le Conseil poursuit son projet d'étendre cette initiative aux diverses régions du Québec.

**INDICATEUR 10.2**

**Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.**

**CIBLE**

**Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.**

**RÉSULTATS**

Pour tenir compte des spécificités culturelles et territoriales, le Conseil a mandaté l'Administration régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq pour promouvoir le Fonds du Nunavik pour les arts et lettres auprès des artistes et des écrivains inuits du Nunavik.

L'intégration du volet autochtone à l'entente de Montréal, a été réalisée en étroite collaboration avec les clientèles concernées, que ce soit à l'étape de la consultation et de l'élaboration de l'entente, ou encore de la validation et de la sensibilisation. Le Comité Arts et Culture du RESEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, qui a été mandaté par le Conseil pour accompagner les clientèles visées par ce volet, a participé à l'annonce publique du programme lors de la conférence de presse organisée dans le cadre du dévoilement de l'entente. Le Comité Arts et Culture a également organisé deux scéances d'information en plus d'offrir un soutien individuel aux artistes et aux écrivains autochtones.

**AXE 6****La circulation hors Québec des artistes, des écrivains et de leurs œuvres**

La présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le Conseil se manifeste dans près de 40 pays à travers le monde. En moyenne, c'est un peu plus de cinq spectacles soutenus par le Conseil qui sont présentés dans le monde à chaque jour.

En 2010-2011, le Conseil a consacré plus de 6,6 M\$, tous programmes confondus, à la réalisation de sa mission de soutien au rayonnement international des arts et des lettres du Québec. Il disposait, pour une deuxième année consécutive, d'un montant supplémentaire de 2,5 M\$, lui permettant d'augmenter les bourses de déplacement, de bonifier l'aide aux tournées et à la circulation d'œuvres mais également à renforcer l'aide à l'accueil de productions étrangères. En obtenant un soutien triennal de 0,7 M\$, le Conseil a également continué son travail de mise en œuvre de la Politique internationale du Québec en accentuant son soutien à la diffusion hors Québec, en soutenant cinq projets de présences collectives en arts de la scène et en arts visuels permettant à des organismes de consolider ou de développer de nouveaux marchés en Europe, en Asie et dans les Amériques, et en appuyant des initiatives de traduction.

Le Conseil a ainsi accordé un montant total de 4,4 M\$ en subventions à des organismes artistiques et littéraires pour la réalisation de projets de diffusion hors Québec, de circulation d'œuvres, de prospection, de développement de marchés, de traduction ou de coordination de présences collectives dans des salons, festivals, événements artistiques et marchés internationaux.

Les artistes et les écrivains québécois ont bénéficié d'une somme totale de 1,3 M\$ pour participer à des activités reliées à la pratique de leur art ou à des manifestations favorisant le rayonnement de leur carrière à l'étranger. Près de 0,9 M\$ ont été accordés pour leur permettre de rayonner dans de nombreuses manifestations se déroulant sur les cinq continents. Certains ont pu obtenir un soutien financier pour effectuer un séjour dans l'un des six studios du Québec à Paris, New York, Rome, Berlin, Londres et Tokyo ou dans une résidence au sein du réseau des ateliers-résidences développé par le Conseil dans plus de 15 pays.

**OBJECTIF 11**

**Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs.**

**INDICATEUR 11.1**

**Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.**

**CIBLE**

**Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.**

## RÉSULTATS

Les bourses de déplacement visent à permettre aux artistes et aux écrivains de développer leur réseau artistique, les marchés potentiellement utiles à la promotion de leurs œuvres, d'accepter des invitations provenant du Québec ou de l'extérieur du Québec et de participer à des activités liées à la pratique de leur art ou susceptibles d'accroître leur rayonnement et de développer leur carrière.

En 2010-2011, le Conseil a attribué 592 bourses de déplacement hors Québec totalisant 0,9 M\$. Le taux de réponse aux demandes formulées atteint 61 %, comparativement à 54 % en 2009-2010.

## INDICATEUR 11.2

**Montant alloué aux tournées internationales.**

### CIBLE

**Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.**

## RÉSULTATS

Les montants alloués à des projets ponctuels de tournées hors Québec ainsi qu'au développement hors Québec d'organismes qui sont familiers avec la tournée internationale, ont permis de mieux soutenir la diffusion de spectacles reconnus pour leur excellence, de développer de nouveaux marchés et d'accentuer le rayonnement culturel du Québec ailleurs au Canada ainsi qu'à l'étranger.

**TABLEAU 17 : Montants alloués aux tournées hors Québec**

Programme de subventions aux organismes Diffusion hors Québec des arts de la scène	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Volet Soutien à des projets ponctuels de tournées hors Québec	1 871 096 \$	3 057 039 \$	2 473 851 \$
Volet Soutien au développement hors Québec des organismes	669 000 \$	978 000 \$	855 750 \$
<b>Total</b>	<b>2 540 096 \$</b>	<b>4 035 039 \$</b>	<b>3 329 601 \$</b>

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le soutien accordé aux organismes des arts de la scène pour des tournées de spectacles hors Québec (138 projets en 2010-2011) s'élève à 3,3 M\$. Comparativement à 2009-2010 (4 M\$), il s'agit d'une diminution. Toutefois, en 2009-2010, le gouvernement du Québec avait attribué des crédits supplémentaires pour compenser les compressions budgétaires effectuées par le gouvernement fédéral. Par rapport à 2008-2009, la variation représente plutôt une augmentation de 31 %.

Les 138 projets de tournées soutenus par le Conseil en 2010-2011 devaient donner lieu à plus de 2 000 représentations sur les quatre continents par rapport à 95 projets de tournées et plus de 1 500 représentations en 2008-2009.

**INDICATEUR 11.3**

**Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).**

**CIBLE**

**29 ententes.**

**RÉSULTATS**

Les studios et les ateliers-résidences figurent parmi les moyens privilégiés par le Conseil pour assurer la présence des créateurs québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale, les échanges avec des pays étrangers, et pour aider au développement de la carrière de nombreux artistes et écrivains du monde entier. Ce réseau répond à une tendance de plus en plus forte à recourir à cette forme d'élargissement de l'expérience artistique et à mettre en contact celle-ci avec des réalités étrangères.

**TABLEAU 18 : Lieux d'accueil des studios et ateliers-résidences à l'extérieur du Québec en 2010-2011**

<b>Allemagne</b>	Berlin (Studio du Québec)
	Berlin (Résidence chorégraphique)
<b>Argentine</b>	Buenos Aires
<b>Belgique</b>	Bruxelles (Échanges Québec/Flandre)
	Bruxelles (Échanges Québec/Communauté française de Belgique)
<b>Brésil</b>	Belém
<b>Canada</b>	Ontario
	Nouveau-Brunswick
	Banff Centre (Alberta)
<b>Colombie</b>	Bogota
<b>Espagne</b>	Barcelone
<b>États-Unis</b>	New York (Studio du Québec)
<b>Finlande</b>	Espoo
<b>France</b>	Lyon
	Paris (Studio du Québec)
<b>Italie</b>	Rome (Studio du Québec)
	Rome (British School at Rome)
<b>Japon</b>	Tokyo (Studio du Québec)
<b>Mexique</b>	Mexico
<b>Royaume-Uni</b>	Londres (Studio du Québec)
	Glasgow (Écosse)
	Aberystwyth (Pays de Galles)
<b>Suisse</b>	Bâle

## COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2010-2011, grâce à 23 ententes avec des partenaires répartis sur plusieurs continents, le Conseil a pu offrir 23 lieux d'accueil (studios et ateliers-résidences) à travers le monde. Treize de ces 23 ententes comportaient des échanges de réciprocité. Ainsi, 38 artistes et écrivains québécois ont pu faire un séjour de création à l'extérieur du Québec.

En outre, depuis plus de dix ans, le Conseil poursuit une collaboration avec l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes, ce qui lui donne l'occasion, à chaque appel de candidatures de cet organisme international, d'offrir aux jeunes créateurs du Québec la possibilité de soumettre un projet de résidence dans l'une ou l'autre des structures artistiques européennes qui participent à ce réseau.

Le Conseil a donc atteint son objectif, qui était de contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat et la réciprocité.

Par ailleurs, le Conseil a accueilli en résidence de création, en 2010-2011, 22 artistes provenant de l'étranger (Belgique francophone, Brésil, Finlande, France, Grèce, République tchèque, Italie, Mexique, Royaume-Uni, Suisse, Haïti et République du Congo). L'accueil s'est fait dans trois villes (Montréal, Québec et Alma) et plusieurs organismes artistiques québécois ont agi comme partenaires parmi lesquels la Coopérative Méduse, Musique Multi-Montréal, la Fonderie Darling, PRIM, Ladmmi, La Chambre blanche, le Centre des auteurs dramatiques et l'Union des écrivaines et écrivains du Québec. De plus, deux artistes du Nouveau-Brunswick et cinq artistes de l'Ontario ont effectué des résidences de création au Québec dans le cadre d'ententes conclues avec les conseils des arts de ces provinces.

Durant cette même période de nouvelles ententes ont été signées avec le New York State Council on the arts, le International Studio and Curatorial Program (ISCP) de Brooklyn, le Clube Português de Artes e Ideias de Lisbonne (Portugal) et le Conseil des arts du Manitoba. Ces résidences entrèrent en vigueur en 2011-2012.

### INDICATEUR 11.4

**Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.**

#### CIBLE

**Deux événements majeurs en 2009-2010.**

### RÉSULTATS

Outre le fait qu'il a atteint cette cible en 2009-2010, le Conseil a de nouveau appuyé, en 2010-2011, la présence d'artistes et d'organismes dans le cadre d'événements majeurs. Il a soutenu la présence québécoise au *Festival international de danse contemporaine de la Biennale de Venise* (mai-juin 2010) qui mettait la danse contemporaine québécoise à l'honneur. De plus, le Conseil a soutenu la participation d'écrivains québécois à *Étonnants Voyageurs* (France), pour l'édition 2010 de ce festival littéraire. Il a également contribué à soutenir la présence d'artistes lors d'une vitrine consacrée aux arts numériques du Québec dans le cadre du *16<sup>e</sup> Symposium international* de l'Inter-Société des arts électroniques (ISEA), organisé à l'occasion de Ruhr : Capitale européenne 2010. Le Conseil a été partenaire de la présence collective regroupée sous l'appellation Planet Québec dans le cadre de l'édition 2011 de *South by Southwest* (Austin, É.-U.) important marché consacré aux musiques indépendantes et au cinéma. Finalement, il a amorcé la coordination de la présence collective des organismes québécois qui seront invités dans le cadre de la vitrine culturelle *Le Québec à Groningue*, qui mettra les arts de la scène québécois à l'honneur en novembre 2011, à Groningue (Pays-Bas).

**ENJEU 3****UNE ORGANISATION DYNAMIQUE OFFRANT DES SERVICES EFFICACES****ORIENTATION 3**

Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire

**AXE 7**

La modernisation de la gestion et de la gouvernance

**OBJECTIF 12**

Mettre en œuvre les nouvelles règles découlant de la modernisation de la gouvernance du Conseil.

**INDICATEUR 12.1**

État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.

**CIBLE**

Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*.

**RÉSULTATS**

En 2010-2011, conformément à la loi, des critères d'évaluation ont été élaborés concernant le fonctionnement du conseil d'administration du Conseil et de ses membres. De plus, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et la présidente a effectué l'évaluation de chacun des membres. Le Conseil a également mis à jour le règlement de régie interne du conseil d'administration.

D'autres éléments sont présentés dans la section *Exigences législatives et gouvernementales : gouvernance et sociétés d'État*.

**OBJECTIF 13**

Élaborer un plan de développement de prestation électronique des services pour le Conseil.

**INDICATEUR 13.1**

État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.

**CIBLE**

Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.

## RÉSULTATS

Le Conseil a poursuivi, en 2010-2011, la mise en œuvre de son Plan directeur des technologies de l'information 2009-2012, qui définit des mesures de transition destinées à soutenir progressivement les échanges de données entre le Conseil et ses clientèles par une interface Web.

Au cours de cette année, le Conseil a déposé son dossier d'affaire pour une prestation électronique de ses services (PES). Il a œuvré à la planification de la mise à jour de son infrastructure technologique et a actualisé son plan de PES en lien avec de nouvelles exigences gouvernementales.

## AXE 8

### La mobilisation du personnel

## OBJECTIF 14

**Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.**

## INDICATEUR 14.1

Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

## CIBLE

**Quatre d'ici 2012 :**

- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés.
- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.
- chaque année : rencontres consultatives avec le personnel.
- 2011-2012 : premier indice de satisfaction des employés sur la reconnaissance.

## RÉSULTATS

Au cours de l'année 2010-2011, neuf rencontres avec les employés du Conseil ont été tenues, soit le même nombre qu'au cours de l'année précédente. Chaque séance du conseil d'administration a été suivie d'une rencontre d'information avec les employés qui était animée par le président-directeur général. Ainsi, à six occasions, un compte rendu succinct des décisions a été présenté. Ces rencontres s'ajoutent aux réunions d'équipe régulières dans chaque direction. Deux journées d'échanges et de discussions avec le personnel des programmes ont eu lieu pendant l'année. Ces deux journées portaient sur les processus d'évaluation des comités et des jurys. Enfin, une séance d'information a été offerte à tout le personnel sur le harcèlement en milieu de travail, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

## Exigences législatives et gouvernementales

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS 2010-2011

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Conseil présente cinq engagements, soit : offrir des services personnalisés, permettre une grande accessibilité de ses services, assurer l'équité et l'efficacité des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats, garantir le respect des règles d'éthique et de confidentialité, et traiter toutes les plaintes en toute confidentialité en donnant une réponse avec diligence.

Le Conseil propose un service d'accueil à ses bureaux de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h à son bureau de Montréal, et à partir de 9 h à son siège social à Québec. Il offre également un service de réception téléphonique personnalisé avec numéros sans frais, ainsi que la possibilité de communiquer avec lui par courriel. Au sujet de son engagement à répondre aux demandes de renseignements par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables, le Conseil est maintenant en mesure d'affirmer qu'il a été respecté dans 97 % des cas. Bien que le Conseil considère ces résultats comme très satisfaisants, il est important de noter que ce système de suivis pour les réponses aux demandes soumises par courriel était en service pour la première fois cette année. Par ailleurs, les artistes, écrivains et organismes ont tous pu obtenir des renseignements sur leur demande en communiquant avec la personne responsable de leur dossier.

Le Conseil a maintenu l'accès de ses programmes sur son site Web, et répond dans la mesure du possible aux demandes de présence d'un représentant du Conseil lors de sessions de formation ou d'information. Il identifie ses critères et processus d'évaluation dans chacun des programmes.

Le Conseil a respecté les délais de traitement des dossiers fixés dans ses programmes à deux semaines près en ce qui concerne 99 % des demandes de bourses et 96 % des demandes de subventions. Les retards sont souvent imputables au contexte particulier de certains programmes liés à l'attente de versements de crédits, par des contretemps d'ordre administratif ou par la nécessité d'attendre les résultats des évaluations de tous les programmes d'un même secteur pour déterminer l'enveloppe budgétaire qui lui sera allouée et le taux de réponse.

**TABLEAU 19 : Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du Conseil en 2010-2011**

Délai de réponse	Respecté dans un délai de 2 semaines	+ 2 semaines de retard	Total
Bourses	98,9 %	1,1 %	100 %
Subventions	96,0 %	4,0 %	100 %

**Note :** Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date d'inscription indiquée dans les programmes (ou la date du dépôt des demandes dans le cas des inscriptions en tout temps) et la date d'approbation de l'engagement financier.

Les demandes dont les délais de décision sont tributaires d'ententes internationales, comme dans le cas de certains studios et ateliers-résidences, ou dont le processus décisionnel est purement administratif telle que l'attribution d'aides spéciales, ne sont donc pas prises en compte.

Le Conseil fait connaître la liste des bénéficiaires de bourses et de subventions sur son site Web, tout en garantissant le respect des règles concernant l'éthique et la confidentialité.

Grâce aux consultations et aux renseignements qu'il diffuse, le Conseil a pu bien répondre aux attentes de ses clientèles et améliorer ses méthodes de travail. Une nette diminution des plaintes est observée au fil des ans. En 2010-2011, le Conseil a traité seulement cinq plaintes, soit le même nombre que l'année précédente.

**TABLEAU 20 : Évolution du nombre de plaintes entre 2004-2005 et 2010-2011**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Nombre de plaintes</b>	38	18	16	11	14	5	5

## UTILISATION DES RESSOURCES

### RESSOURCES HUMAINES

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le Conseil comptait sur un effectif (régulier et temporaire) s'établissant à 73,7 équivalant temps complet (ETC) comparativement à 77,4 en 2009-2010.

**TABLEAU 21 : Effectif à temps complet <sup>1</sup>**

	2010-2011		2009-2010	
<b>Effectif (selon la catégorie d'emploi)</b>				
Personnel d'encadrement	6,3	8,6 %	7,8	10,1 %
Professionnel	40,7	55,2 %	41,9	54,2 %
Employé de soutien	26,7	36,2 %	27,6	35,7 %
<b>Total</b>	<b>73,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>77,4</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Effectif (selon le bureau)</b>				
Siège social de Québec	34,0	46,1 %	35,7	46,1 %
Bureau de Montréal	39,7	53,9 %	41,7	53,9 %
<b>Total</b>	<b>73,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>77,4</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Effectif (selon le sexe)</b>				
Hommes	21,8	29,6 %	23,8	30,8 %
Femmes	51,9	70,4 %	53,6	69,2 %
<b>Total</b>	<b>73,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>77,4</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

Le taux de roulement du personnel a été de 9,2 %. En ce qui concerne l'évolution de l'effectif, huit postes réguliers ont été pourvus faisant suite au départ de cinq employés, au remplacement de deux employés ayant eu une promotion à l'interne et au départ d'une personne à la retraite.

En 2010-2011, le nombre moyen de jours de formation équivaut à 4,1 jours par employé. Malgré des compressions à ce poste budgétaire à la suite de la loi 100, les dépenses totales pour le perfectionnement

et la formation du personnel (salaires et autres dépenses) s'élèvent à 87 716 \$, ce qui équivaut à 1,6 % de la dépense totale au poste budgétaire Traitements et avantages sociaux.

### RESSOURCES FINANCIÈRES

Les revenus de l'exercice 2010-2011 s'élevaient à 87,7 M\$ comparativement à 97,3 M\$ en 2009-2010. Les résultats au terme de l'exercice présentent un léger déficit de 25 771 \$.

**TABLEAU 22 : Pourcentage de la dépense sur le budget total <sup>1</sup>**

Budget total	2010-2011		2009-2010	
	M\$	%	M\$	%
<b>Revenus totaux de l'exercice</b>	<b>87,7</b>		<b>97,3</b>	
<b>Dépenses de l'exercice</b>				
Aide financière accordée	85,6		92,3	
Annulation de l'aide financière accordée au cours des exercices antérieurs	( 4,9 )		( 2,8 )	
<b>Sous-total aide financière</b>	<b>80,7</b>	<b>92,1</b>	<b>89,5</b>	<b>92,2</b>
<b>Administration interne</b>	<b>7,0</b>	<b>8,0</b>	<b>7,7</b>	<b>7,9</b>
<b>Dépenses totales de l'exercice</b>	<b>87,7</b>		<b>97,2</b>	
<b>Surplus / (déficit) d'exercice</b>	<b>( 0,0 )</b>		<b>0,1</b>	

<sup>1</sup> En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

**TABLEAU 23 : Dépenses de fonctionnement du Conseil et de Placements Culture**

Dépenses de fonctionnement	2010-2011		2009-2010	
	\$	ETC	\$	ETC
Conseil des arts et des lettres du Québec	6 580 635	70,2	7 242 538	73,3
Placements Culture	389 186	3,5	441 869	4,1
<b>Total</b>	<b>6 969 821</b>	<b>73,7</b>	<b>7 684 407</b>	<b>77,4</b>

Chacun des gestionnaires du Conseil a signé l'attestation sectorielle dans laquelle il confirme pour son centre de gestion, entre autres, que l'information financière soumise ne contient aucune information erronée, et n'omet aucune information qui rendrait celle-ci trompeuse, que le gestionnaire est responsable de gérer ses affaires dans le respect des lois, règlements et directives gouvernementales qui s'appliquent au Conseil, qu'il doit également mettre en œuvre les orientations et assurer le suivi des règles, politiques et modalités de gestion approuvées par le conseil d'administration ou le président-directeur général et que les documents transmis pour décision du comité exécutif, du conseil d'administration, du président-directeur général ou pour l'émission d'une recommandation sectorielle représentent les recommandations du secteur disciplinaire et, s'il y a lieu, les documents complétés lors des travaux d'évaluation par les pairs. Ainsi, chaque gestionnaire devient partie prenante de la lettre d'affirmation signée par le président-directeur général et la directrice de l'Administration et des Technologies de l'information, laquelle a été transmise au vérificateur général du Québec le 20 juin 2011.

## ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le Conseil a entrepris, en 2009-2010, différentes actions en matière d'allègement réglementaire et administratif. Une réflexion est actuellement en cours, visant à harmoniser les critères d'évaluation des bourses et ceux du soutien au fonctionnement des organismes afin de simplifier et rendre cohérente la gestion administrative d'une discipline à l'autre et de clarifier certaines règles. La révision des critères d'évaluation pour les bourses a été complétée en 2010-2011 pour être mise en œuvre en 2011-2012.

Le Conseil a mené des consultations en vue d'optimiser son programme de soutien aux organismes. Des représentants des milieux artistique et littéraire ont été rencontrés pour évaluer les aspects suivants :

- La révision du formulaire portant sur les statistiques d'emploi;
- Le passage du soutien au fonctionnement sur un 1 an et 4 ans à un soutien sur 2 ans et 4 ans. D'une part, ce nouveau modèle vise à pallier la difficulté qu'ont les organismes à suivre le rythme imposé des inscriptions annuelles et, d'autre part, à diminuer la charge bureaucratique du Conseil.

Par ailleurs, une enquête menée auprès des membres de comités consultatifs et de jurys, les interrogeaient notamment sur la possibilité de recevoir les dossiers de demandes en format électronique. La venue éventuelle de ce mode de gestion permettrait une économie considérable du travail lié à la préparation et la production des cahiers d'évaluation tout en augmentant le temps alloué aux membres des comités et des jurys à la pré-évaluation.

L'élaboration d'un système de gestion documentaire intégré a débuté en 2010-2011 et favorisera notamment le classement et la consultation des dossiers de clientèles.

Aussi, le Conseil travaille étroitement avec des ministères et des organismes gouvernementaux, tels le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le ministère des Relations internationales. Il a adhéré au Centre de services partagés du Québec pour notamment assurer la bonne marche de son système de gestion documentaire et a confié un mandat de vérification interne à une équipe de Revenu Québec.

Enfin, différents scénarios sont à l'étude en vue d'une prestation électronique des services.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Les administrateurs du Conseil sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées au *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec* et dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30).

Outre le *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs*, adopté le 24 mars 2004, le Conseil s'est également doté d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés ainsi que pour les membres des jurys et des comités et les appréciateurs.

En 2010-2011, aucun cas de transgression du *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil* n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Mis en place en 2009-2010 en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi, en 2010-2011, son travail de mise à jour des règles de gouvernance et d'éthique au sein du conseil d'administration.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### PRÉSENTATION

Le Plan d'action de développement durable du Conseil a été rendu public le 31 mars 2009. Se conformant à la décision adoptée par consensus dans le réseau gouvernemental de la culture formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les organismes qui en relèvent, d'avoir égard au contexte québécois dans la promotion des notions de culture et de développement durable, le Conseil a résolu de s'inscrire à l'intérieur de six orientations définies dans la stratégie gouvernementale et a ciblé une dizaine d'actions. Plusieurs ont déjà été accomplies et d'autres sont en cours de réalisation, ce qui témoigne de la détermination du Conseil de participer activement à ce projet de société.

Orientations privilégiées par le Conseil :

**Orientation 1** – Informer, sensibiliser, éduquer, innover

**Orientation 3** – Produire et consommer de façon responsable

**Orientation 6** – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

**Orientation 7** – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

**Orientation 8** – Favoriser la participation à la vie collective

**Orientation 9** – Prévenir les inégalités sociales et économiques

Le Conseil a posé plusieurs actions significatives en 2010-2011. Le début des activités du comité interne de développement durable représente un tournant marquant, assurant depuis un suivi au sein des différentes directions du Conseil. Le comité a élaboré le cadre et le plan de gestion environnementale et il s'est préoccupé de plusieurs enjeux ponctuels. Il a réalisé déjà près de la moitié des interventions prévues dans son plan de gestion, dont la récupération multimatières maintenant accessible pour 100 % des employés, la tenue d'une conférence sur les changements climatiques et la réalisation d'un sondage sur les modes de déplacement pour se rendre au travail. Plusieurs autres initiatives sont en cours de réalisation.

Tel que prévu dans le cadre de l'orientation 6, le Conseil a développé en 2010-2011 de nouvelles mesures de soutien destiné aux artistes autochtones et inuits. Il a également effectué des rencontres consultatives auprès des intervenants du milieu des arts et des lettres pour la révision de son soutien au fonctionnement. Il s'agit ici d'une démarche illustrant concrètement que le Conseil souhaite engager les acteurs, artistes et organismes, directement concernés dans les processus décisionnels.

### ORIENTATION 1

**Informé, sensibiliser, éduquer, innover**

#### OBJECTIF 1 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**Mieux faire connaître le concept de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.**

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Mieux faire connaître le concept de développement durable au personnel du Conseil ainsi que les éléments de la Stratégie gouvernementale et favoriser les échanges pour en tenir compte dans les activités régulières.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.	Organiser des rencontres midi avec l'ensemble des employés.	(réalisé) Rencontres midi remplacées par une formation sur le développement durable (prévue tous les deux ans). En 2010-2011 : Conférence sur les changements climatiques.
	Rencontrer et travailler plus étroitement avec les professionnels et membres de la direction qui sont davantage concernés par la démarche de développement durable.	(en continu) Six rencontres du comité interne de développement durable.  (réalisé) Présentation du cadre et du plan de gestion environnementale aux gestionnaires du Conseil.  (en cours) Développement d'outils de suivi en partenariat avec les services de l'approvisionnement et des technologies de l'information.  (réalisé) Exercice de prise en compte des principes de développement durable avec l'équipe responsable du projet de la prestation électronique de services (technologies de l'information).
	Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements écoresponsables auprès des employés et des chargés de programmes concernés.	(en révision)
<b>Cibles et indicateurs</b>	<p><b>Cible gouvernementale</b> Avoir sensibilisé 80 % des personnels de l'administration publique d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières (2013).</p> <p><b>Indicateurs</b> Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.</p>	

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2010-2011, le Conseil a favorisé une approche de sensibilisation et a organisé deux conférences sur les changements climatiques offertes par les spécialistes de Projet Climatique Canada, une au bureau de Québec et l'autre à celui de Montréal. Le taux de présence du personnel s'élevait à 54 %.

Le comité interne de développement durable du Conseil a aussi restructuré et enrichi la section sur le développement durable dans l'Intranet du Conseil. En plus du plan d'action, du cadre et du plan de gestion, sont proposés des liens vers des sites d'intérêt, des capsules-vidéos et autres documents de



sensibilisation et d'information. De plus, dix chroniques ont été publiées dans le journal interne, *Le CALQ en action*, en plus d'un bulletin spécial entièrement voué au développement durable lors de la Journée de l'environnement dans l'administration publique.

Par ailleurs, en 2010, le comité interne de développement durable a amorcé le développement d'outils de suivi pour les modes de déplacements (locaux et d'affaires), ainsi que pour l'achat de papier et de matériel informatique ceci, en collaboration avec le service de l'approvisionnement et celui des technologies de l'information. La responsable en développement durable a œuvré conjointement avec l'équipe responsable du projet de la prestation électronique de services à la prise en compte des principes de développement durable (section incluse au dossier d'affaires). Ces partenaires ont acquis un niveau de connaissance leur permettant d'assurer le suivi de ces dossiers de développement durable.

De plus, quatre employés du Conseil ont suivi les formations offertes par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD), dont une personne les ateliers de partage sur les orientations de la Stratégie gouvernementale et trois personnes sur la prise en compte des principes de développement durable, dont une gestionnaire.

En ce qui concerne la formation sur les événements écoresponsables, le comité effectue une révision de la formule afin de mieux répondre aux besoins des employés du Conseil et des organismes qu'il soutient. Le Conseil entrevoit offrir une formation détaillée, destinée spécifiquement aux personnes responsables des programmes en lien avec des organismes qui tiennent des événements. Les outils, guides et autres documents d'appui développés par la Chaire sur les événements écoresponsables leur seront accessibles en tout temps dans l'Intranet du Conseil. Aussi, le guide pour la tenue de réunions sera présenté aux employés concernés par l'organisation des comités, jurys, commissions et autres rencontres tenues au Conseil.

### ORIENTATION 3

#### **Produire et consommer de façon écoresponsable**

##### **OBJECTIF 6 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE**

**Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.**

##### **OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Appliquer des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de la gestion environnementale et de la mise en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion environnementale.	(réalisé)
	Poser des gestes meilleurs qui protègent l'environnement.	(en continu)
	Acquérir des produits plus écoresponsables.	(en continu)
<b>Cibles et indicateurs</b>	<p><b>Cible</b> Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011.</p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale.</li> <li>· Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.</li> <li>· Nombre de mesures d'acquisitions écoresponsables.</li> </ul>	

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

**Indicateur 1** : Le Conseil, par l'entremise de son comité interne de développement durable, a élaboré son cadre et son plan de gestion environnementale, lesquels furent approuvés par la direction du Conseil le 6 décembre 2010.

À cette fin, le comité interne s'est rencontré à cinq reprises. À partir des outils proposés par le BCDD, et en les adaptant aux besoins du Conseil, le comité a effectué le « portrait environnemental » de l'organisation, en identifiant ses activités pouvant avoir une incidence sur l'environnement et les priorités d'intervention. Le plan de gestion complète ce diagnostic et comprend huit objectifs et 20 interventions. Au cours de l'exercice 2010-2011, ce sont déjà près de la moitié des interventions qui ont été réalisées.

**Indicateur 2** : Le Conseil a maintenu les pratiques suivantes en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière de gestion environnementale :

1. accès au Service de valorisation du surplus pour la gestion des biens excédentaires ;
2. adoption de mesure pour promouvoir et faciliter la lecture à l'écran, l'usage du calendrier Outlook et l'échange de courriels ;
3. numérisation activée sur les photocopieurs et optimisation en cours en vue d'effectuer une numérisation systématiquement intégrée aux dossiers des clientèles ;
4. automatisation du mode d'impression recto verso ;
5. sensibilisation à l'usage de la visioconférence.

Le Conseil a adopté, en 2010-2011, les pratiques suivantes en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière de gestion environnementale :

1. utilisation de la Webconférence lors de rencontres avec les clients ou partenaires de l'extérieur ;
2. utilisation de disques durs externes afin de placer tous les dossiers d'artistes et d'organismes en prévision de la tenue des comités et des jurys ;
3. récupération du matériel informatique (CD, disques durs, etc.) ;
4. envoi de la revue de presse hebdomadaire par courriel avec un renvoi hyperlien ;
5. envoi des bordereaux de paie par courriel ;



6. adoption d'une mesure concernant l'envoi de documents en format électronique aux clientèles (ex. accusé de réception);
7. retrait des distributeurs d'eau dans tous les bureaux et achat de verres et de pichets;
8. accès à la récupération multimatière pour l'ensemble des employés du Conseil;
9. sondage auprès du personnel sur leur mode de déplacement pour se rendre au travail.

**Indicateur 3 :** Le Conseil a maintenu les mesures d'acquisition écoresponsable suivantes :

1. reconduction des Règles aux fins de réduction de la consommation de papier et d'encre au Conseil;
2. achat d'ordinateurs et d'écrans répondant aux normes EPEAT;
3. récupération des ordinateurs et écrans par l'OPEC;
4. achat d'au moins 80 % de papiers fins contenant des fibres postconsommation;
5. achat d'au moins 80 % de fournitures de bureau contenant des fibres postconsommation;
6. achat d'au moins 80 % de cartons d'emballage contenant des fibres postconsommation;
7. contrat d'impression effectué à 50 % avec du papier recyclé contenant des fibres postconsommation.

## ORIENTATION 6

### Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

#### OBJECTIF 18 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.**

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Prendre en compte les principes de développement durable dans l'élaboration de stratégies de développement territorial des arts et des lettres.

Action	Gestes	Suivis
Communiquer aux partenaires et clientèles les principes de développement durable qu'il entend encourager sur le territoire québécois.	Informers les partenaires régionaux et municipaux de la démarche du Conseil en matière de développement durable et favoriser le partage des expériences au sein des différentes organisations quant aux questions reliant les arts, la culture et le développement durable.	(en continu)
	Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables auprès des associations d'artistes, des regroupements d'organismes, des conseils régionaux de la culture et des organismes soutenus par le Conseil, responsables de la tenue d'événements artistiques.	(en révision)
<b>Cibles et indicateurs</b>	<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Nombre d'activités d'information auprès des partenaires régionaux et municipaux.</li> <li>· Nombre d'ateliers sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables.</li> </ul>	

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

**Indicateur 1 :** Rencontre annuelle d'information auprès des partenaires régionaux et municipaux et du milieu associatif en juin 2010, présentant les activités réalisées par le Conseil en 2009-2010, dont la démarche de développement durable.

**Indicateur 2 :** Voir résultats de l'orientation 1, objectif 1 du Plan d'action de développement durable

## OBJECTIF 19 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.**

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

Action	Gestes	Suivis
Développer des programmes de soutien spécifiques aux artistes et organismes autochtones.	Mettre en œuvre l'entente régionale avec le Nunavik.	(en continu) Poursuite de l'entente avec le Nunavik.
	Développer de nouvelles mesures de soutien dédiées aux artistes, écrivains et organismes autochtones.	(réalisé) Signature de l'entente régionale avec la CRÉ de Montréal soutenant les pratiques des artistes et écrivains professionnels autochtones.
<b>Cibles et indicateurs</b>	<b>Cibles</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Deux nouvelles mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones d'ici 2012.</li> <li>· Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.</li> </ul>	
	<b>Indicateurs</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.</li> <li>· Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.</li> </ul>	

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Voir objectif 10 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateurs 10.1 et 10.2.

## ORIENTATION 7

**Sauvegarder le patrimoine collectif**

## OBJECTIF 21 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.**

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Participer à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel québécois en soutenant le travail des artistes, des écrivains et des organismes artistiques professionnels.

Action	Gestes	Suivis
Adapter les mesures de soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire et des contextes territoriaux.	Offrir des bourses de carrière aux artistes et aux écrivains qui ont 20 ans et plus de pratique artistique.	(en continu) Le Conseil reconnaît la contribution remarquable d'un artiste ou d'un écrivain dans sa discipline en lui attribuant une bourse de carrière. En 2010-2011, le Conseil a décerné 6 bourses de carrière, pour un montant total de 0,2 M\$. (Voir tableau 1, objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2)
	Accompagner les organismes dans leur développement.	(en continu) Le Conseil est soucieux d'accompagner les organismes dans leur développement en leur offrant un appui financier pour réaliser des projets ou pour assurer leur fonctionnement. Il est à noter que le soutien au fonctionnement représente 84 % des montants consentis aux organismes, dénotant ainsi la volonté du Conseil de les appuyer dans la réalisation de leur mandat, de leurs orientations artistiques et de leur programmation annuelle. (Voir tableau 5, objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2)
<b>Cibles et indicateurs</b>	<p><b>Cible</b> Adapter deux programmes d'ici 2012.</p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région.</li> <li>· Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.</li> </ul>	

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

**Indicateurs 1 et 2 :** En 2010-2011, le Conseil a accordé 1 463 bourses à des artistes et à des écrivains professionnels, pour un total de 10,2 M\$. La ventilation des bourses selon le programme et le volet, la discipline, la catégorie et la région est présentée dans les tableaux 1 à 4 de l'objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2. En ce qui concerne les subventions accordées aux organismes, un montant de 65,6 M\$ a été réparti entre 659 organismes. Les tableaux 5 à 9 de l'objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2 détaillent les subventions selon le type de soutien, le programme et le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

En ce qui concerne l'adaptation des deux programmes mentionnée dans la cible, le programme de bourses aux artistes a été révisé en 2009-2010. Pour le soutien au fonctionnement, ce sont cinq rencontres consultatives qui ont été effectuées auprès des représentants d'associations professionnelles d'artistes, de regroupements nationaux, d'organismes de services et de conseil régionaux de la culture pour un programme renouvelé en 2012 (voir objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.1).

Enfin, bien qu'il ne s'agit pas d'une action inscrite au plan, le Conseil a entrepris, en 2010-2011, de consulter les membres des comités et des jurys, par l'envoi d'un sondage afin de recueillir leur appréciation,

commentaires et suggestions quant au processus d'évaluation par les pairs. Au total, 292 personnes ont répondu au sondage, et l'analyse des résultats a permis de confirmer l'efficacité de ce processus, tout en optimisant certains aspects.

### OBJECTIF 23 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.**

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale, en favorisant le partenariat et la réciprocité.

Action	Gestes	Suivis
Favoriser les échanges à long terme entre les artistes et les institutions de différentes cultures.	Poursuivre la conclusion d'ententes avec des partenaires étrangers pour des studios et des ateliers-résidences à l'étranger et au Québec (accueil).	(en continu)
<b>Cibles et indicateurs</b>	<b>Indicateur</b> Nombre d'ententes conclues avec des partenaires, incluant les studios et les ateliers-résidences.	

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2010-2011, 23 ententes ont été conclues avec des partenaires étrangers offrant 23 lieux d'accueil (studios et ateliers-résidences) à travers le monde. Ce sont 38 artistes et écrivains québécois qui en ont bénéficié cette année (voir objectif 11 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 11.3).

### ORIENTATION 8

**Favoriser la participation à la vie collective**

### OBJECTIF 24 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Encourager les initiatives permettant le rapprochement entre les artistes, les écrivains, les organismes et la communauté.



Action	Gestes	Suivis
Diversifier le financement des artistes, des écrivains et des organismes qui s'impliquent dans leur communauté, par des ententes avec des partenaires privés ou publics.	Par le biais d'ententes avec des partenaires régionaux, soutenir des projets artistiques et littéraires en lien avec la communauté.	(en continu)
	Poursuivre la gestion du programme Placements Culture.	(en continu)
	Maintenir les critères d'évaluation quant à l'impact dans la communauté, pour tous les organismes soutenus au fonctionnement.	(en continu)
<b>Cibles et indicateurs</b>	<b>Indicateurs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>· Nombre de projets artistiques en lien avec la communauté, soutenus dans le cadre des ententes régionales.</li><li>· Nombre d'organismes soutenus dans le cadre du programme Placements Culture.</li></ul>	

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La poursuite des activités visant la diversification du soutien financier aux artistes, aux écrivains et aux organismes par l'engagement de partenaires privés ou publics, représente, pour le Conseil, un bon exemple de développement durable (voir objectif 9 des Résultats liés au Plan Stratégique 2009-2012, indicateur 9.2 et objectif 2, indicateur 2.1).

**Indicateur 1 :** Les ententes régionales entre le Conseil et les conférences régionales des élus ont permis d'adapter des programmes d'aide financière destinés aux artistes, aux écrivains et aux organismes selon les besoins exprimés par les différents milieux régionaux, en fonction de contextes particuliers et en complémentarité des programmes d'aide financière existants. L'un des objectifs centraux de ces ententes est précisément de favoriser le rapprochement des artistes, écrivains et organismes avec leur communauté d'appartenance. Toutes les ententes régionales offrent le programme de bourses « arts et collectivités ». Il est à noter qu'au total 160 artistes ont été soutenus en 2010-2011 dans le cadre de ces ententes régionales et 90 organismes ont bénéficié d'une aide financière découlant de ce type d'ententes.

**Indicateur 2 :** Depuis la création du programme Placements Culture, 250 organismes en auront bénéficié. En 2010-2011, l'aide financière accordée aux organismes dans le cadre du programme s'élevait à 9,3 M\$. Ont été soutenus, 41 organismes admissibles au Conseil et 31 liés au MCCCCF, à la SODEC ou à BAnQ, pour un total de 72 organismes. Par ailleurs, l'implication citoyenne se fait sentir dans le cadre de ce programme pour lequel 70 % des dons recueillis par les organismes proviennent de citoyens et 30 % d'entreprises. Quant aux sommes recueillies, elles proviennent à 70 % de dons d'entreprises et à 30 % de citoyens.

## ORIENTATION 9

### Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

#### OBJECTIF 26 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

### Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

- Participer activement à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains québécois.
- Sensibiliser les organismes soutenus face à la pauvreté et l'exclusion.

Action	Gestes	Suivis
Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.		
Inclure aux contrats d'objectifs des organismes majeurs soutenus par le Conseil, des mesures concernant la responsabilité envers les personnes marginalisées pour des raisons sociales, économiques ou physiques.		
<b>Cibles et indicateurs</b>	<b>Indicateurs</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Nombre d'interventions du Conseil au regard de la problématique et contribution aux travaux du Comité permanent à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains, sous la responsabilité du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).</li> <li>· Nombre d'organismes majeurs ayant signé un contrat d'objectifs incluant ces mesures.</li> </ul>	

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE**

**Indicateur 1 :** Le Conseil compte deux interventions en 2010-2011, dont sa participation à trois enquêtes sur les professions artistiques menées par l'OCCQ (voir objectif 3 des Résultats liés au Plan Stratégique 2009-2012, indicateur 3.1). Il participe également au suivi du Rapport L'Allier portant sur la modification des conditions de pratique artistique dans le contexte des nouvelles technologies. L'ensemble du projet @LON : Arts et lettres – option numérique mené par le Conseil en découle.

**Indicateur 2 :** Le modèle-cadre des contrats d'objectif est en cours de révision en vue d'un renouvellement en 2012-2013. La clause enjoignant l'organisme à identifier, rejoindre et encourager la participation des publics exclus ou marginalisés sera maintenue.

**OBJECTIF 28 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE**

**Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.**

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

Action	Gestes	Suivis
Élaborer et mettre en œuvre des mesures en matière de reconnaissance, de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.	Réaliser des rencontres consultatives avec le personnel chaque année.	(en continu)
<b>Cibles et indicateurs</b>	<b>Indicateurs</b>	
	Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.	



## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La direction a tenu neuf rencontres consultatives avec le personnel du Conseil sur différents sujets (voir objectif 14 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 14.1).

Par ailleurs, en lien avec l'objectif 28 de la stratégie gouvernementale, le Conseil finance les activités de formation et de perfectionnement à l'attention des artistes avec la collaboration des conseils régionaux de la culture et d'Emploi Québec. Il offre également, à travers son programme régulier, des bourses de perfectionnement.

## EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La Politique linguistique du Conseil encadre et adapte à sa mission l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration. Le Conseil a transmis la politique actualisée à l'Office québécois de la langue française (OQLF) et l'a diffusée sur son site Web. En juillet 2010, le Conseil a transmis ses commentaires sur le projet de révision de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, tel que demandé par le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique au Secrétariat à la politique linguistique.

La Direction des relations publiques a le mandat de veiller au respect et à l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique du Conseil. Elle répond aux questions des employés concernant l'usage de la langue et les sensibilise à l'importance d'utiliser un français exemplaire dans ses communications par la publication de chroniques linguistiques dans le bulletin interne et en utilisant les outils de promotion de la Francofête. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec les conseillers en francisation de l'OQLF et, à la demande de ce dernier, il a rempli le *Formulaire de collecte de données pour l'application de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications*.

## GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le Conseil à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance.

Il est stipulé entre autres que les fonctions de président du conseil d'administration et de président-directeur général ne peuvent être cumulées. Le conseil d'administration est formé de 15 membres dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Les autres membres, au nombre de 13, se répartissent comme suit :

- 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions
- 2 membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non

Au moins trois de ces membres doivent provenir de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale; au moins huit membres, dont le président du conseil d'administration, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants, et un membre doit être membre de l'un des ordres professionnels de comptables.

Le Conseil a l'obligation de définir et de transmettre à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine des profils de compétence et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres. Également, il a l'obligation de constituer un comité de gouvernance et d'éthique et un comité des ressources humaines, formés majoritairement d'administrateurs indépendants, et un comité de vérification présidé par un membre de l'un des ordres professionnels de comptables et formé uniquement d'administrateurs indépendants.

En 2010-2011, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, le Conseil a procédé à la réalisation des mesures suivantes :

- l'élaboration de critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil d'administration par le comité de gouvernance et d'éthique et adoption de ces critères par le conseil d'administration ;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration par le comité de gouvernance et d'éthique ;
- l'évaluation des membres du conseil d'administration par la présidente du conseil d'administration ;
- l'adoption de profils de compétence et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration ;
- la mise à jour du Règlement de régie interne du conseil d'administration.

Dans ce cadre, la présidente du conseil d'administration et le président-directeur général ont participé à l'analyse du ministère des Finances portant sur le bilan de l'application de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Le Conseil d'administration n'a pas, à ce jour, adopté de politique d'application de mesures d'étalonnage.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. En 2010-2011, le comité de gouvernance a tenu trois réunions de travail qui ont porté principalement sur la mise en place de critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et sur la mise à jour du Règlement de régie interne du conseil d'administration. Des avis ont été formulés sur l'aspect «éthique» de certains dossiers.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources. En 2010-2011, le comité de vérification a tenu six réunions de travail qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- le rapport du vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2010 ;
- l'analyse du budget 2010-2011 et ses mises à jour ;
- la politique relative aux mesures de réduction des dépenses (Réf. Loi 100) et l'évaluation de nouvelles pistes de financement pour le fonctionnement du Conseil ;
- le renouvellement du régime d'emprunts du Conseil ;
- la planification des travaux de vérification interne pour 2010-2011.

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience et des critères d'évaluation du président-directeur général, à la sélection et à un programme de planification de la relève des dirigeants. En 2010-2011, le comité des ressources humaines a tenu une réunion de travail qui a porté principalement sur le mandat confié au comité de négociation du Conseil dans le cadre du renouvellement des conventions collectives avec le Syndicat de la fonction publique et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Le comité a aussi soumis au conseil d'administration un avis sur le versement de bonis aux cadres du Conseil.

## COMITÉ DES PROGRAMMES

Le comité des programmes a la charge de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, la gestion des programmes d'aide et de soutien et les travaux des commissions consultatives ainsi que d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration. En 2010-2011, le comité des programmes a tenu neuf réunions de travail qui ont porté sur les sujets suivants :

- analyse et recommandations relatives aux changements déposés au conseil d'administration pour les programmes d'aide financière actuels et nouveaux s'adressant aux artistes et aux organismes ainsi que pour le fonctionnement des jurys et des comités d'évaluation;
- analyse et recommandations au conseil d'administration pour l'aide financière liée au programme de fonctionnement;
- acceptation des candidats à la banque de personnes-ressources et analyse et recommandations au conseil d'administration de critères d'admissibilité à la banque (experts du milieu des arts qui agissent comme membres de jurys et de comités d'évaluation et comme appréciateurs);
- étude des profils de membres de jurys et de comités d'évaluation;
- étude et recommandations au conseil d'administration en suivi aux demandes de révision de la part d'organismes soutenus au fonctionnement;
- révision de la politique de rétribution des membres de jurys et de comités et recommandation au conseil d'administration;
- attribution de l'aide financière de plus de 50 000 \$ à des projets d'organismes.

## COMITÉ AD HOC – PROJET DE PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Le 15 juin 2010, le conseil d'administration a désigné trois de ses membres pour examiner le projet de prestation électronique de services et lui soumettre une recommandation parmi les options étudiées par les équipes techniques. Le comité a tenu une rencontre de travail à cette fin.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec comptait 14 membres dont 7 femmes et 7 hommes. Un poste était vacant.

Les membres qui se qualifient comme administrateurs indépendants, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, sont Charles-Mathieu Brunelle, Marie DuPont, Luc Gallant et Dominique Payette.

Photo : André Cornellier

**MARIE DUPONT****Présidente du conseil d'administration**

Membre et présidente du conseil d'administration nommée le 28 octobre 2009 pour un premier mandat d'une durée de cinq ans.

Diplômée de l'Université d'Ottawa et de la London Film School, Marie DuPont a occupé plusieurs postes de gestion. Pendant plus de dix ans, elle a été directrice générale de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Depuis 1996, elle est directrice générale du Forum économique international des Amériques et, en 2004, elle devient rédactrice en chef de la revue Forces et directrice de Décision Média. Elle a également œuvré dans le domaine du cinéma et de la télévision durant plusieurs années.

Photo : Jac Mat

**YVAN GAUTHIER****Président-directeur général**

Membre et président-directeur général nommé le 4 mars 2009 pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans à compter du 6 avril 2009.

Avant son entrée en fonction au Conseil des arts et des lettres du Québec le 19 juillet 2004, Yvan Gauthier a occupé pendant plus de 20 ans des emplois de direction dans les secteurs de la culture, des communications et du loisir. Détenteur d'un baccalauréat en animation culturelle ayant complété une scolarité de maîtrise en histoire économique à l'Université du Québec à Montréal, il était directeur général du Conseil des métiers d'art et de ses corporations affiliées depuis 1992. Il avait auparavant occupé les postes de directeur des opérations et de l'administration de la 5<sup>e</sup> Biennale internationale des villes d'hiver tenue à Montréal en janvier 1992, de directeur général adjoint et de directeur des communications au Regroupement Loisir Québec (1985-1990), et de secrétaire général de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (1982-1985). Yvan Gauthier a aussi été président de conseils d'administration dont ceux de la Fédération canadienne des métiers d'art (2003-2004), du Conseil québécois des ressources humaines du secteur culturel (2000-2002) et du premier Conseil de la culture de Montréal (2002-2003). Il a également été membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville et de la Délégation culturelle au Sommet de Montréal (2002) ainsi que commissaire à la Commission des biens culturels du Québec. En novembre 2006, M. Gauthier a été nommé président du Comité de direction du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC).

**AGATHE ALIE****Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.**

Agathe Alie détient un baccalauréat en relations industrielles et relations publiques de l'Université Laval et un certificat en communication de l'Université du Québec à Hull. Elle est directrice des affaires publiques du Cirque du Soleil depuis 2002, une fonction qu'elle conjugue à celle d'adjointe au vice-président Citoyenneté depuis 2006. Auparavant, elle fut directrice de la salle de spectacles du Théâtre du Casino du Lac Leamy, ainsi que chercheuse et réalisatrice à la Société Radio-Canada. Au fil des ans, elle a été membre du Réseau canadien des Galas de la chanson, du conseil d'administration du Salon du livre de l'Outaouais et de la Commission permanente de la culture à Hull.

Agathe Alie siège au conseil d'administration de l'organisme En Piste depuis 2004.



Photo : Michael Slobodian

**FRANCINE BERNIER****Membre nommée le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.**

Francine Bernier évolue dans les domaines de la danse et du théâtre depuis plus de 20 ans. Depuis 1992, elle est directrice générale et artistique de l'Agora de la danse, un important diffuseur montréalais de la danse contemporaine. Avant d'occuper ce poste, elle a été directrice administrative au Théâtre d'Aujourd'hui et conseillère culturelle en théâtre au Conseil des arts de Montréal.



Photo : Pierre Charbonneau

**CHARLES-MATHIEU BRUNELLE****Membre nommé le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.**

Directeur général des Muséums nature de Montréal depuis 2008, Charles-Mathieu Brunelle a fondé la TOHU dont il a été le vice-président exécutif de 1999 à 2008. Il a fait des études en danse contemporaine au Conservatoire Mudra de Bruxelles. Il a été directeur général et artistique de la compagnie Spindrift Dance Theatre, de Kingston, de 1980 à 1985. Par la suite, il a été notamment directeur général de la Compagnie de danse Marie Chouinard, directeur général de PRIM, codirecteur de la Cinémathèque québécoise et président-directeur général d'Océan Diffusion.

Charles-Mathieu Brunelle siège aux conseils d'administration des organismes suivants : Fondation Karuna-Shechen Canada, Fondation Muséums nature, Fondation Sedna, Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal (IRBV) et la TOHU.

**ALAN CÔTÉ****Membre nommé le 24 octobre 2007 pour un premier mandat de quatre ans à compter du 29 octobre 2007.**

Alan Côté a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation - option théâtre, au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée soit : le Théâtre de la Vieille Forge, le café-terrace-exposition, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival qui révèle chaque année des nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau organisateur de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).



Photo : Jean-Guy Thibodeau

**LUC COURCHESNE****Membre nommé le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.**

Artiste en arts médiatiques formé en design de communication au Nova Scotia College of Art and Design et en arts visuels au Massachusetts Institute of Technology (MIT), Luc Courchesne est professeur-chercheur à l'École de design industriel de l'Université de Montréal. Il est également président d'Idéaction depuis 1979. De 1975 à 1982, il a été à l'emploi de GSM Design Production.

Luc Courchesne siège au conseil d'administration de la S.A.T. Société des arts technologiques.

Photo : Isabelle Clément

**MARIE-THÉRÈSE FORTIN****Membre nommée le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.**

Marie-Thérèse Fortin est directrice artistique du Théâtre d'Aujourd'hui depuis 2004, une fonction qu'elle avait auparavant assumée pendant six ans au Théâtre du Trident. Formée en interprétation au Conservatoire d'art dramatique de Québec, elle a incarné des personnages marquants tant sur la scène qu'à la télévision et au cinéma.

Marie-Thérèse Fortin siège au conseil d'administration du Théâtre d'Aujourd'hui.

**LUC GALLANT****Membre nommé le 17 mars 2010 pour un premier mandat de quatre ans.**

Luc Gallant est comptable agréé. Il est associé délégué au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.

**MONA HAKIM****Membre nommée le 14 janvier 2009 pour un premier mandat de quatre ans.**

Détentrice d'une maîtrise en études des arts de l'Université du Québec à Montréal, Mona Hakim est commissaire d'expositions, critique d'art et enseignante en histoire de l'art au Cégep André-Laurendeau à Montréal. Ses écrits paraissent dans des catalogues et opuscules d'expositions, monographies d'artistes et revues spécialisées.

À titre de commissaire, elle a réalisé plusieurs expositions de collectifs et de solos d'artistes, ici et à l'étranger. Elle a également participé à des colloques en tant que conférencière et modératrice, a siégé à de nombreux jurys de sélection et a déjà été membre de conseils d'administration dont le centre Est-Nord-Est à Saint-Jean-Port-Joli et la revue en photographie *Ciel variable*.

**DAVID HOMEL****Membre nommé le 21 février 2001 pour un premier mandat de quatre ans (échu depuis le 20 février 2005).**

Né à Chicago d'une famille russe hébraïque, le romancier David Homel a poursuivi des études en littérature aux États-Unis, en France et au Canada. Il a exercé divers métiers avant d'entamer sa vie d'écrivain à Montréal, où il vit depuis 1980. Il est l'auteur de cinq romans traduits en plusieurs langues : *Electrical Storms* (Orages électriques, 1988), *The Invisible Empire* (L'invisible puissance, 1990), *Rat Palms* (Il pleut des rats, 1992), *Sonya & Jack* (Un singe à Moscou, 1995), *Get On Top* (L'évangile selon Sabbitha, 1999). Il a également écrit plusieurs livres pour la jeunesse et des essais sur la traduction, le feu et les pompiers, la musique gospel et le voyage. David Homel a reçu deux Prix du Gouverneur général pour la traduction de romans de Dany Laferrière (1995) et de Martine Desjardins (2001).

David Homel siège au conseil d'administration de la Fédération des écrivaines et écrivains du Québec (Québec Writers' Federation).



Photo : Jean-Cuy Thibodeau

**STÉPHANE LAFOREST****Membre nommé le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.**

Clarinettiste de formation, Stéphane Laforest occupe depuis 1994 les postes de directeur artistique, de directeur général et de chef d'orchestre à l'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière. En 1998, s'ajoutent à ses fonctions celles de directeur artistique et de chef d'orchestre au sein de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke. En 2005, il accepte également d'être le chef d'orchestre et le directeur artistique de l'Orchestre symphonique du Nouveau-Brunswick. Il est premier chef assistant de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Stéphane Laforest siège aux conseils d'administration de l'Orchestre La Sinfonia de Lanaudière et Les Concerts symphoniques de Sherbrooke.

**LOUISE LEMIEUX-BÉRUBÉ****Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.**

Artiste professionnelle depuis près de 30 ans et détentrice d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, Louise Lemieux-Bérubé est une pionnière reconnue pour son utilisation novatrice des techniques Jacquard pour le tissage. Elle poursuit une carrière internationale qui l'a amenée aux quatre coins du monde. Elle est directrice générale du Centre des textiles contemporains de Montréal depuis 1989. Pendant une douzaine d'années, soit de 1983 à 1995, elle a agi à titre de conseillère municipale de Ville LaSalle. Elle a été présidente du Conseil des métiers d'art du Québec (de 1990 à 2000) et membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de sa fondation jusqu'à 2009.

Louise Lemieux-Bérubé siège aux conseils d'administration du Centre des textiles contemporains de Montréal et du Centre Culturel Henri-Lemieux.



Photo : Pierre Charbonneau

**DOMINIQUE PAYETTE****Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.**

Détentrice d'un doctorat en sociologie et d'une maîtrise en communication de l'Université du Québec à Montréal, Dominique Payette a été journaliste et animatrice à la Société Radio-Canada de 1980 à 1988 et de 1992 à 2006. Elle a aussi été animatrice à Télé-Québec de 1988 à 1991. De 1989 à 2006, elle a été chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique. Depuis 2006, elle est professeure au département d'information et de communication de l'Université Laval.

**TABLEAU 24 : Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2010-2011**

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité des programmes	Comités <i>ad hoc</i> *
<b>Nombre de séances</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
Agathe Alie	6/10		6/6			
Francine Bernier	7/10				8/9	
Charles-Mathieu Brunelle	2/10			1/1		
Alan Côté	8/10				6/9	
Luc Courchesne	8/10	1/3		1/1		1/1
Marie DuPont	8/10	1/3				1/1
Marie-Thérèse Fortin	8/10			1/1	8/9	
Luc Gallant	8/10		5/6			
Yvan Gauthier	10/10	2/3	6/6	1/1	9/9	1/1
Mona Hakim	10/10				9/9	
David Homel	4/10					
Stéphane Laforest	4/10				5/9	
Louise Lemieux-Bérubé	8/10	3/3	5/6			1/1
Dominique Payette	6/10	3/3				

\* Le Comité *ad hoc* portait sur le projet de prestation électronique de services (PES).

## RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi du président-directeur général sont établis par décret par le Conseil des ministres.

**TABLEAU 25 : Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2010-2011**

	Rémunération totale <sup>1</sup>
<b>Président-directeur général</b> - Yvan Gauthier	146 183 \$
<b>Directrice de l'administration et des technologies de l'information</b> - Ginette Richard	127 254 \$
<b>Directeur de la musique, de la danse et de l'action territoriale</b> - Stéphan La Roche	113 137 \$
<b>Directeur du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque</b> - Alain Fillion	101 500 \$
<b>Directeur des relations publiques</b> - Carl Allen	97 045 \$

<sup>1</sup> La rémunération totale présentée est celle de l'année 2010-2011; elle comprend le salaire annuel de base, le boni reçu en 2010-2011 à la suite de l'évaluation du rendement de l'exercice 2009-2010, s'il y a lieu, ainsi que les primes d'assurance collective payées par le Conseil.

## RÉMUNÉRATION GLOBALE DES DIRIGEANTS

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil prend en considération le salaire annuel de base, le boni annuel et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base du président-directeur général est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décrets.

## ASSURANCE COLLECTIVE

Les dirigeants du Conseil bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée.

## NOUVELLES RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

### LE PROGRAMME DE BONI ANNUEL

Au début de l'exercice, les attentes gouvernementales sont communiquées au président-directeur général. Au terme de l'exercice, la présidente du conseil d'administration procède à l'évaluation du rendement du président-directeur général en respectant les critères d'évaluation du rendement des titulaires d'un emploi supérieur. Le montant du boni accordé correspond à une cote d'évaluation globale en se référant aux politiques et directives gouvernementales pertinentes en vigueur et plus particulièrement au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif. En 2010-2011, le gouvernement a suspendu l'octroi des bonis aux titulaires d'emplois supérieurs et dirigeants d'organismes (décret 370-2010 du 26 avril 2010).

Les bonis au rendement versés aux autres dirigeants du Conseil reflètent le dégagement d'une masse salariale de 2,5 % de la somme des traitements. Le nombre de dirigeants susceptibles de recevoir un boni au rendement ne peut excéder un maximum de 50 % du nombre total d'employés cadre. Le président-directeur général octroie les bonis selon les résultats des attentes et de l'évaluation du rendement du personnel concerné.

Les montants des bonis annuels au rendement inclus dans la rémunération totale représentent les sommes reçues au cours de l'exercice financier 2009-2010 à la suite de l'évaluation du rendement de l'exercice 2008-2009.

**TABLEAU 26 : Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010**

	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	3	13 088 \$
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	-	-
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>13 088 \$</b>

## ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conseil a répondu aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) et du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* notamment par la diffusion sur son site Web d'un grand nombre de renseignements et de documents. De plus, les membres du personnel du Conseil ont bénéficié d'une séance d'information de trois heures sur l'accès aux renseignements personnels et aux documents au sein des organismes publics.

En 2010-2011, le Conseil a reçu quatre demandes d'accès à des documents en vertu de la Loi. Ces demandes ont été traitées de la façon suivante :

- deux demandes ont fait l'objet d'une réponse positive et, par conséquent, les documents demandés ont été acheminés aux requérants ;
- deux demandes pour lesquelles le Conseil a informé les requérants qu'il ne détenait pas les documents demandés (article 47 de la Loi).

Dans tous les cas, les délais imposés par la Loi ont été respectés. Par ailleurs, une requête antérieure à la présente année est à l'étude devant la Commission d'accès à l'information (CAI).

Les demandes de données à des fins de statistiques que le Conseil reçoit régulièrement sont traitées de manière à protéger les renseignements personnels et les informations confidentielles qu'elles peuvent contenir. En 2010-2011, aucun vol de renseignements personnels n'a été constaté. En matière de sécurité des bases de données comportant des renseignements personnels, le Conseil maintient ses niveaux d'exigence.

## PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les organismes qui relèvent de son autorité, tel le Conseil des arts et des lettres du Québec, participent au plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*.

Le Conseil est plus précisément concerné par la mesure 1.3 «Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme». Les moyens d'action ciblés 1.3B et 1.3C font l'objet d'un suivi annuel de la part du Conseil.

### MOYEN D'ACTION 1.3B :

Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des mesures précises permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible ;
- mieux rejoindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.



Le Conseil travaille à établir de nouveaux partenariats avec des organismes et des regroupements d'artistes autochtones et des communautés culturelles.

Il a reconduit le programme de bourses *Vivacité Montréal* destiné aux artistes et aux écrivains de moins de 35 ans issus de l'immigration ou faisant partie des minorités visibles et vivant à Montréal, et ce, en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, la Fondation du Grand Montréal et le Conseil des Arts du Canada. Le programme *Vivacité Montréal* a démontré une fois de plus sa popularité. En 2010-2011, l'inscription a augmenté de 96 % par rapport à l'année précédente. Sur 159 demandes de bourses présentées par des artistes et des écrivains, incluant les collectifs, 31 bourses ont été accordées pour un montant total de 170 000 \$ dont 50 000 \$ représentant la part du Conseil.

La clientèle admissible au programme *Vivacité Montréal* a également accès à tous les volets du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels. L'Entente Vivacité, en partenariat avec la CRÉ de Montréal, a été renouvelée pour un cycle de trois ans.

En 2010-2011, le Conseil a élaboré un nouveau programme destiné exclusivement aux artistes et aux écrivains autochtones. Ce programme, qui entrera en vigueur en 2011-2012, s'inscrit dans le cadre d'une entente visant la région de Montréal. Le Conseil a ainsi bonifié ses engagements avec la CRÉ de Montréal, le Forum jeunesse et le Conseil des arts de Montréal dans une démarche de partenariat totalisant plus de 1 500 000 \$, soit une bonification de près de 40 % par rapport à la précédente entente, et ce, dans le but de favoriser le développement de la relève artistique et littéraire, le renouveau de la création et de l'innovation en matière de diffusion. Seront également soutenues les pratiques émergentes, les pratiques faisant appel aux nouvelles technologies, à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques ainsi que les pratiques des artistes et des écrivains professionnels autochtones.

Le Conseil a identifié des objectifs inhérents au développement artistique des artistes et des écrivains autochtones prenant en compte leurs besoins au sein des communautés suivantes : les Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons-Wendats, Innus (Montagnais), Malécites, Micmacs, Mohawks, Naskapis et les Inuits. À cet égard, le Conseil a annoncé un programme d'aide financière pour soutenir les artistes et les écrivains autochtones de la région de Montréal.

Et dans le cadre d'un accord de coopération, le Conseil poursuit son soutien à Culture Montréal pour un mandat axé sur la diversité culturelle.

### **MOYEN D'ACTION 1.3C :**

Accroître la représentation des Québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communication :

- en sollicitant des candidatures provenant des communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre du processus de nomination à des postes décisionnels ;
- en exigeant des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations qui leur sont transmises, de susciter des candidatures provenant des communautés culturelles lors de la formation de jurys ou de commissions consultatives.

Le Conseil a enrichi sa banque de personnes-ressources afin d'assurer la présence d'artistes des communautés culturelles au sein des jurys et des comités d'évaluation. À titre d'exemple, les demandeurs et boursiers du programme *Vivacité Montréal*, qui s'adresse aux jeunes créateurs issus de l'immigration

ou des minorités visibles vivant à Montréal, sont toujours invités à faire partie de la banque de personnes-ressources du Conseil. C'est à partir de cette banque que sont constitués les jurys, comités consultatifs et comités de sélection du Conseil.

Le Conseil s'est assuré que la composition des jurys et des comités d'évaluation reflète une diversité des tendances et des pratiques, mais aussi la diversité de la population selon le sexe, le lieu de résidence, la langue et l'origine ethnoculturelle. Plusieurs principes encadrent la formation des membres des comités et des jurys, dont la représentation des communautés culturelles.

Pour chacune de ses commissions consultatives, le Conseil s'est donné comme règle interne de réserver au moins un siège à un membre issu d'une communauté culturelle. De nouvelles nominations à ces commissions, au cours de l'année 2010-2011, ont permis au Conseil de respecter cette règle.

Le Conseil poursuit sa veille statistique sur l'évolution du nombre de boursiers et le profil des membres de la banque de personnes-ressources qui affirment appartenir à un groupe ethnoculturel. Ceux-ci ne sont toutefois pas tenus de répondre à la question sur l'appartenance à ce groupe.

En 2010-2011, la banque de personnes-ressources du Conseil (3 869 personnes) comptait 606 personnes (16 %) déclarant appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (338), autochtone (11) ou autre (257). Parmi les 366 personnes qui ont siégé à titre de membre d'un jury ou d'un comité en 2010-2011, 42 (11 %) ont affirmé appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (24), autochtone (1) ou autre (17). Ce sont ainsi deux personnes de plus que l'année précédente (mais 2 % de moins) qui ont participé aux comités ou aux jurys du Conseil et qui déclarent appartenir à un groupe ethnoculturel autre que français.

## POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles. Il a néanmoins participé à la démarche du MCCCCF concernant l'inventaire des services tarifés.

## Les états financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2011

### RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Yvan Gauthier

Québec, le 20 juin 2011

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

 Renaud Lachance FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 20 juin 2011

## Résultats et excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	80 862 956	89 423 700
Administration	6 405 600	7 684 298
	87 268 556	97 107 998
Intérêts	383 799	153 989
	87 652 355	97 261 987
<b>CHARGES</b>		
Aide financière octroyée		
Théâtre	23 927 328	24 996 664
Arts du cirque	1 213 590	1 170 302
Musique	21 633 547	24 759 409
Arts visuels et arts médiatiques	15 812 497	15 930 755
Danse	12 230 799	12 540 758
Littérature	3 557 238	3 947 229
Arts multidisciplinaires	1 452 503	1 604 428
Autres activités	1 449 195	1 583 747
Autres clientèles (MCCCF, SODEC et BAnQ)*	4 289 500	5 727 430
	85 566 197	92 260 722
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	( 4 857 892 )	( 2 780 530 )
	80 708 305	89 480 192
Frais d'administration (note 3)	6 969 821	7 684 407
	87 678 126	97 164 599
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>( 25 771 )</b>	<b>97 388</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<b>292 224</b>	<b>194 836</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN</b>	<b>266 453</b>	<b>292 224</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

\* Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

**Bilan**

au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	20 357 457	2 806 337
Placements temporaires	-	18 955 841
Créances	25 656	15 221
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	554 000	2 158 800
Frais payés d'avance	34 588	36 999
	20 971 701	23 973 198
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	138 024	170 761
	21 109 725	24 143 959
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer et frais courus	301 613	296 861
Aide financière à verser	18 523 341	21 579 173
Subventions du gouvernement du Québec reportées	887 199	766 099
Provision pour congés de vacances (note 6)	482 219	560 804
	20 194 372	23 202 937
<b>Provision pour congés de maladie (note 6)</b>	648 900	648 798
	20 843 272	23 851 735
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	266 453	292 224
	21 109 725	24 143 959

**FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 9)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration


M<sup>me</sup> Marie DuPont


M. Luc Gallant

## Flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement du Québec	88 994 456	95 076 638
Intérêts reçus	374 532	152 797
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	( 83 764 137 )	( 86 908 414 )
Fournisseurs et membres du personnel	( 6 956 712 )	( 7 547 503 )
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	( 1 351 861 )	773 518
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 52 860 )	( 90 709 )
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>( 1 404 721 )</b>	<b>682 809</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - AU DÉBUT</b>	<b>21 762 178</b>	<b>21 079 369</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - À LA FIN (note 7)</b>	<b>20 357 457</b>	<b>21 762 178</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Notes complémentaires

31 mars 2011

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (le Conseil) est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommiss suivants : «Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres», «Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres», «Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds relève lanauois pour les arts et les lettres 2008-2011», «Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale», «Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres» et «Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010».

Au cours de l'exercice 2010-2011, les cinq fonds en fidéicommiss suivants ont été fermés puisque les partenaires de ces ententes verseront eux-mêmes dorénavant l'aide financière aux artistes ou écrivains professionnels et aux organismes artistiques soutenus : «Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie», «Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres», «Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue – Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue», «Conférence régionale des élus de l'Outaouais – Fonds Outaouais», «Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010».

### 2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conseil utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels

la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis. L'information financière relative à ces derniers est présentée à la note 9.

#### **Constatation des subventions du gouvernement du Québec**

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

#### **Produits de placements**

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

#### **Aide financière octroyée**

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

#### **Placements temporaires**

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de marché).

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Matériel informatique	3 ans
Développement informatique et logiciels	3 ans
Mobilier	5 ans
Équipement audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

#### **Dépréciation d'immobilisations**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Conseil consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## 3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2011	2010
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	5 393 159	5 730 345
Services professionnels, administratifs et autres	363 215	498 215
Transport et communications	417 582	631 451
Loyers	596 399	595 714
Fournitures et approvisionnements	103 878	113 608
Entretien et réparations	9 991	12 171
Amortissement des immobilisations corporelles	85 597	102 903
	6 969 821	7 684 407

## 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	68 172	59 351	8 821	15 944
Équipement audiovisuel	47 702	43 024	4 678	9 364
Matériel informatique	376 036	323 283	52 753	79 389
Améliorations locatives	389 317	389 317	-	-
Développement informatique et logiciels	539 288	467 516	71 772	66 064
	1 420 515	1 282 491	138 024	170 761

## 5. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu d'un décret d'emprunt, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaires du Fonds de financement ou, à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement et ce pour combler ses besoins n'excédant pas 1 914 555 \$ et ce, jusqu'au 30 novembre 2011. Au 31 mars 2011, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

## 6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les taux de cotisation du Conseil pour le RREGOP, le RRPE et le RRAS sont respectivement de 8,69 % (2010 : 8,19 %), 11,54 % (2010 : 10,54 %) et 11,54 % (2010 : 10,54 %) de la masse salariale cotisable.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 286 970 \$ (2010 : 303 928 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie au 31 mars 2011 a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2011	2010
Taux d'indexation	0,6 % à 1,1 %	0,6 % à 1,1 %
Taux d'actualisation	1,85 % à 4,26 %	2,94 % à 4,55 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	2 à 10 ans	4 à 10 ans

	2011		2010	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	648 798	560 804	564 373	553 934
Charge de l'exercice	174 102	439 449	194 101	365 325
Prestations versées au cours de l'exercice	( 174 000 )	( 518 034 )	( 109 676 )	( 358 455 )
Solde à la fin	648 900	482 219	648 798	560 804

## 7. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2011	2010
	\$	\$
Encaisse	20 357 457	2 806 337
Placements temporaires	-	18 955 841
	20 357 457	21 762 178

## 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 6 984 710 \$ (2010 : 9 389 911 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 9. FONDS EN FIDÉICOMMIS

### Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

En vertu de l'entente signée en 2006-2007, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 \$ sur trois ans pour les années 2006-2007 à 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée pour sa part à verser au Conseil les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 \$, à raison de 20 000 \$ par année. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a versé au Conseil un montant de 50 000 \$ pour chacune de ces années et a aussi versé, en vertu de l'addenda 3, un montant de 50 000 \$ pour 2009-2010 pour la mise en œuvre du volet 1 – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'un montant de 20 000 \$, dont le versement était prévu pour 2009-2010, a été versé à l'avance en 2008-2009.

En vertu de l'addenda 1 à l'entente, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser un montant de 165 000 \$ sur quatre ans dont 7 500 \$ en 2006-2007 et 157 500 \$ pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, à raison de 52 500 \$ par année pour la mise en œuvre du volet 2 – Soutien à la consolidation d'organismes professionnels.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront, au cours de l'exercice 2011-2012, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	9 945	2 340
Intérêts courus	9	4
Apports à recevoir	-	82 500
	9 954	84 844
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	-	82 500
<b>Solde du Fonds</b>	9 954	2 344
	9 954	84 844

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	2 344	22 245
<b>Augmentation</b>		
Apports	7 500	82 500
Intérêts	110	99
	7 610	104 844
<b>Diminution</b>		
Aide financière octroyée	-	102 500
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	9 954	2 344

### Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière ont signé une nouvelle entente et créé un nouveau fonds en fidéicommis.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière conviendront, au cours de l'exercice 2011-2012, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	188	186
Intérêts courus	-	1
	188	187
<b>Passif et solde du Fonds</b>	188	187
	188	187

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	187	186
<b>Augmentation</b>		
Intérêts	1	1
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	188	187

### Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds relève lanaudois pour les arts et les lettres 2008-2011

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la jeune relève selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en mars 2009 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière.

En vertu de cette entente, chacun des partenaires, soit la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière, s'est engagé à verser au Conseil une somme de 75 000 \$ sur trois ans, à raison de 25 000 \$ par année, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'en 2009-2010 et 2010-2011, chaque partenaire a versé respectivement un montant de 24 231 \$ et 23 625 \$.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière conviendront, au cours de l'exercice 2011-2012, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	50	16 935
Intérêts courus	-	2
Apports à recevoir	47 250	-
	47 300	16 937
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	47 250	16 903
<b>Solde du Fonds</b>	50	34
	47 300	16 937

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	34	2 750
<b>Augmentation</b>		
Apports	47 250	48 462
Intérêts	16	34
	47 300	51 246
<b>Diminution</b>		
Aide financière octroyée	47 250	51 212
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	50	34

### Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève de la Capitale-Nationale selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en avril 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, ainsi qu'une de ses constituantes, le Forum jeunesse de la région de Québec.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale s'était engagée à verser au Conseil une somme de 160 000 \$ sur trois ans, dont 60 000 \$ proviennent du Forum jeunesse de la région de Québec, à raison de 53 000 \$ pour l'année 2006-2007, 53 000 \$ pour l'année 2007-2008 et 54 000 \$ pour l'année 2008-2009.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale conviendront, au cours de l'exercice 2011-2012, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	740	734
	740	734
<b>Passif</b>		
<b>Solde du Fonds</b>	740	734
	740	734

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	734	722
<b>Augmentation</b>		
Intérêts	6	12
	740	734
<b>Diminution</b>		
Aide financière octroyée	-	-
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	740	734

### Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus de l’Estrie – Mesure d’aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l’Estrie

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu’aux collectifs d’artistes et d’écrivains de l’Estrie selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en septembre 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l’Estrie ainsi qu’avec le Conseil de la culture de l’Estrie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l’Estrie s’était engagée à verser au Conseil de la culture de l’Estrie une somme de 120 000 \$ sur trois ans, à raison de 40 000 \$ par année, pour les années 2006-2007 à 2008-2009. Ce montant de 40 000 \$ a également été versé pour 2009-2010 à la suite de la signature d’une entente administrative. Le Conseil de la culture de l’Estrie s’était engagé pour sa part à verser au Conseil les sommes reçues de la Conférence régionale des élus de l’Estrie de même qu’une somme de 30 000 \$, à raison de 10 000 \$ par année, pour les années 2006-2007 à 2008-2009.

Le Conseil et les partenaires financiers à l’entente ont convenu, au cours de l’exercice 2010-2011, de transférer le solde du fonds au Conseil afin que ce dernier l’ajoute à l’enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommiss a été fermé le 28 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>Actif</b>	\$	\$
Encaisse	-	361
Apports à recevoir	-	40 000
	-	40 361
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	-	40 000
<b>Solde du Fonds</b>	-	361
	-	40 361

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>Solde du Fonds au début</b>	\$ 361	\$ 350
<b>Augmentation</b>		
Apports	-	40 000
Intérêts	2	16
	363	40 366
<b>Diminution</b>		
Transfert du solde du Fonds au Conseil	363	-
Aide financière octroyée	-	40 000
Autres frais d’opération	-	5
	363	40 005
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	-	361

## Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une nouvelle entente de partenariat pour ce fonds a été signée en décembre 2010 entre la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ministre responsable des Affaires gouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des arts de Montréal.

En vertu de cette entente, le Conseil des Arts du Canada, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Conseil des arts de Montréal et le Conseil se sont engagés à verser respectivement 50 000 \$, 40 000 \$, 10 000 \$, 10 000 \$ et 50 000 \$ par année au Fonds, pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, pour un total de 160 000 \$ par année et de 480 000 \$ au terme de l'entente.

La Fondation du Grand Montréal s'est jointe aux partenaires de l'entente pour l'année 2010-2011 et a versé 10 000 \$.

Le Conseil et les partenaires conviendront de l'utilisation des soldes du Fonds au terme de l'entente.

### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>Actif</b>	\$	\$
Encaisse	110 994	50 859
Intérêts courus	26	13
Apports à recevoir	60 000	110 000
	171 020	160 872
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	170 000	160 000
Avance à rembourser au Conseil des arts et des lettres du Québec	-	-
<b>Solde du Fonds</b>	1 020	872
	171 020	160 872

### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	872	789
<b>Augmentation</b>		
Apports	170 000	160 000
Intérêts	148	83
	171 020	160 872
<b>Diminution</b>		
Aide financière octroyée	170 000	160 000
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	1 020	872

### Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains des Laurentides selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en décembre 2007 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus des Laurentides, le Forum jeunesse des Laurentides et le Conseil de la culture des Laurentides.

En vertu de cette entente, le Forum jeunesse des Laurentides s'était engagé à verser à la Conférence régionale des élus des Laurentides une somme de 150 000 \$ sur deux ans, soit 75 000 \$ en 2007-2008 et en 2008-2009. Le Conseil de la culture des Laurentides s'est engagé pour sa part à verser 30 000 \$ à la Conférence régionale des élus des Laurentides, à raison de 10 000 \$ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. La Conférence régionale des élus des Laurentides s'est engagée à verser au Conseil les sommes reçues du Forum jeunesse des Laurentides et du Conseil de la culture des Laurentides, de même qu'une somme de 60 000 \$ sur trois ans, à raison de 20 000 \$ par année, pour les années 2007-2008 à 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus des Laurentides ont convenu, au cours de l'exercice 2010-2011, de transférer le solde du Fonds au Conseil afin que ce dernier l'ajoute à l'enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommiss a été fermé le 28 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	-	77 290
Intérêts courus	-	20
	-	77 310
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	-	76 077
<b>Solde du Fonds</b>	-	1 233
	-	77 310

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	1 233	47 147
<b>Augmentation</b>		
Apports	-	30 000
Intérêts	56	163
	1 289	77 310
<b>Diminution</b>		
Transfert du solde du Fonds au Conseil	1 289	-
Aide financière octroyée	-	76 077
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	-	1 233

### Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue – Fonds des arts et des lettres de l’Abitibi-Témiscamingue

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu’aux collectifs d’artistes et d’écrivains, de même qu’aux organismes artistiques professionnels de l’Abitibi-Témiscamingue, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue s’était engagée à verser au Conseil une somme de 225 000 \$ sur trois ans, dont 150 000 \$ pour le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels et 75 000 \$ pour le soutien à la consolidation d’organismes artistiques professionnels, à raison de 75 000 \$ par année, pour les années 2007-2008 à 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue ont convenu, au cours de l’exercice 2010-2011, de transférer le solde du Fonds au Conseil afin que ce dernier l’ajoute à l’enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommiss a été fermé le 28 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	-	13 321
Intérêts courus	-	13
	-	13 334
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	-	12 500
<b>Solde du Fonds</b>	-	834
	-	13 334

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	834	741
<b>Augmentation</b>		
Apports	-	75 000
Intérêts	66	93
	900	75 834
<b>Diminution</b>		
Transfert du solde du Fonds au Conseil	900	-
Aide financière octroyée	-	75 000
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	-	834

### Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus de l'Outaouais – Fonds Outaouais

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève, de même qu'aux organismes artistiques professionnels de l'Outaouais, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en mars 2008 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la Table jeunesse de l'Outaouais.

En vertu de cette entente, la Table jeunesse de l'Outaouais s'était engagée à verser à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais une somme de 30 000 \$ sur deux ans, soit 15 000 \$ en 2008-2009 et en 2009-2010. La Conférence régionale des élus de l'Outaouais s'est engagée à verser au Conseil les sommes reçues de la Table jeunesse de l'Outaouais, de même qu'une somme de 150 000 \$ sur deux ans, à raison de 75 000 \$ par année, pour les années 2008-2009 et 2009-2010. La Ville de Gatineau s'est engagée, pour sa part, à verser au Conseil une somme de 60 000 \$ sur deux ans, à raison de 30 000 \$ par année, pour les années 2008-2009 et 2009-2010. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'en 2008-2009 le versement n'a été que de 119 124 \$.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ont convenu, au cours de l'exercice 2010-2011, de transférer le solde du Fonds au Conseil afin que ce dernier l'ajoute à l'enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommiss a été fermé le 28 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>Actif</b>	\$	\$
Encaisse	-	517
	-	517
<b>Passif et solde du Fonds</b>	-	517
	-	517

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>Solde du Fonds au début</b>	\$ 517	\$ 449
<b>Augmentation</b>		
Apports	-	120 000
Intérêts	3	68
	520	120 517
<b>Diminution</b>		
Transfert du solde du Fonds au Conseil	520	-
Aide financière octroyée	-	120 000
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	-	517

### Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels, de même qu'aux organismes favorisant l'émergence de la relève artistique professionnelle de la Mauricie, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en décembre 2007 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de la Mauricie et le Forum jeunesse Mauricie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Mauricie s'était engagée à verser au Conseil une somme de 150 000 \$ sur trois ans, à raison de 50 000 \$ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. De plus, le Forum jeunesse Mauricie s'est engagé à verser au Conseil une somme de 120 000 \$ sur trois ans, à raison de 40 000 \$ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Le Conseil et les partenaires financiers à l'entente ont convenu, au cours de l'exercice 2010-2011, de transférer le solde du Fonds au Conseil afin que ce dernier l'ajoute à l'enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommis a été fermé le 28 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>Actif</b>	\$	\$
Encaisse	-	15 654
Intérêts courus	-	14
	-	15 668
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	-	14 998
<b>Solde du Fonds</b>	-	670
	-	15 668

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
<b>Solde du Fonds au début</b>	\$ 670	\$ 16 590
<b>Augmentation</b>		
Apports	-	90 000
Intérêts	13	80
	683	106 670
<b>Diminution</b>		
Transfert du solde du Fonds au Conseil	683	-
Aide financière octroyée		106 000
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	-	670

### Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la relève, de même qu'aux organismes professionnels favorisant l'émergence de la relève artistique de la région de Montréal, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de Montréal s'était engagée à verser au Conseil une somme de 75 000 \$ sur deux ans, à raison de 37 500 \$ par année pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal conviendront, au cours de 2011-2012, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2011.

#### BILAN AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	12 673	24 048
Intérêts courus	11	8
	12 684	24 056
<b>Passif</b>		
Aide financière à verser	12 482	23 994
<b>Solde du Fonds</b>	202	62
	12 684	24 056

#### ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>Solde du Fonds au début</b>	62	21
<b>Augmentation</b>		
Apports	-	37 500
Intérêts	140	41
	-	37 562
<b>Diminution</b>		
Aide financière octroyée	-	37 500
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	202	62

## Annexe 1

### Tableaux complémentaires

**Note :** En raison de l'arrondissement décimal, les pourcentages totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

**TABLEAU 27 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon le volet de programme et la catégorie de bourse en 2010-2011**

Volet ou type de soutien	Catégorie Développement	Catégorie Mi-carrière	Catégorie Relève	Total	Bourse moyenne
	\$	\$	\$	\$	\$
Commandes d'œuvres	226 460	-	-	226 460	8 088
Déplacement	815 526	53 160	4 736	873 422	1 432
Perfectionnement	179 283	6 230	46 445	231 958	4 639
Promotion	113 535	-	-	113 535	16 219
Recherche et création	6 202 950	481 654	684 239	7 368 843	13 825
Spéctacles littéraires ou de contes	7 313	56 753	-	64 066	12 813
Studios et ateliers-résidences	455 500	-	-	455 500	10 845
Bourses de carrière	220 000	-	-	220 000	36 667
Prix du Conseil	109 500	-	-	109 500	4 977
Ententes régionales	544 596	-	-	544 596	3 404
<b>Total</b>	<b>8 874 663</b>	<b>597 797</b>	<b>735 420</b>	<b>10 207 880</b>	<b>6 977</b>

**TABLEAU 28 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2010-2011 (excluant Placements Culture)**

Région administrative	Artistes		Organismes		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Bas-Saint-Laurent	171 399	1,7	1 059 760	1,6	1 231 159	1,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	67 600	0,7	1 473 876	2,2	1 541 476	2,0
Capitale-Nationale	788 831	7,7	12 518 714	19,1	13 307 545	17,6
Mauricie	154 362	1,5	934 141	1,4	1 088 503	1,4
Estrie	261 726	2,6	1 049 315	1,6	1 311 041	1,7
Montréal	6 578 970	64,4	42 602 510	65,0	49 181 480	64,9
Outaouais	214 456	2,1	443 191	0,7	657 647	0,9
Abitibi-Témiscamingue	70 000	0,7	480 668	0,7	550 668	0,7
Côte-Nord	58 287	0,6	198 096	0,3	256 383	0,3
Nord-du-Québec	-	0,0	70 000	0,1	70 000	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	187 330	1,8	449 922	0,7	637 252	0,8
Chaudière-Appalaches	195 158	1,9	264 465	0,4	459 623	0,6
Laval	81 919	0,8	569 669	0,9	651 588	0,9
Lanaudière	175 334	1,7	793 869	1,2	969 203	1,3
Laurentides	299 140	2,9	625 834	1,0	924 974	1,2
Montérégie	831 294	8,1	1 297 947	2,0	2 129 241	2,8
Centre-du-Québec	72 074	0,7	656 905	1,0	728 979	1,0
Hors Québec <sup>1</sup>	-	0,0	71 700	0,1	71 700	0,1
<b>Total</b>	<b>10 207 880</b>	<b>100,0</b>	<b>65 560 582</b>	<b>100,0</b>	<b>75 768 462</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

**TABLEAU 29 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la région administrative en 2010-2011 (excluant Placements Culture)**

Région administrative	Soutien demandé			Soutien accordé			% total attribué	
	Nbre	\$	moyen	Nbre	\$	moyen	Nbre	\$
Bas-Saint-Laurent	23	1 556 184	67 660	17	1 059 760	62 339	2,6 %	1,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	23	2 024 240	88 010	19	1 473 876	77 572	2,9 %	2,2 %
Capitale-Nationale	91	15 453 963	169 824	78	12 518 714	160 496	11,8 %	19,1 %
Mauricie	18	1 239 409	68 856	16	934 141	58 384	2,4 %	1,4 %
Estrie	22	1 597 321	72 606	17	1 049 315	61 724	2,6 %	1,6 %
Montréal <sup>1</sup>	507	55 801 323	110 062	380	42 602 510	112 112	57,7 %	65,0 %
Outaouais	25	703 859	28 154	14	443 191	31 657	2,1 %	0,7 %
Abitibi-Témiscamingue	13	802 844	61 757	10	480 668	48 067	1,5 %	0,7 %
Côte-Nord	x	x	x	7	198 096	28 299	1,1 %	0,3 %
Nord-du-Québec	x	x	x	1	70 000	70 000	0,2 %	0,1 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	693 561	53 351	11	449 922	40 902	1,7 %	0,7 %
Chaudière-Appalaches	x	x	x	7	264 465	37 781	1,1 %	0,4 %
Laval	11	705 295	64 118	10	569 669	56 967	1,5 %	0,9 %
Lanaudière	12	1 128 347	94 029	12	793 869	66 156	1,8 %	1,2 %
Laurentides	30	1 234 154	41 138	21	625 834	29 802	3,2 %	1,0 %
Montérégie	34	2 223 253	65 390	19	1 297 947	68 313	2,9 %	2,0 %
Centre-du-Québec	x	x	x	6	656 905	109 484	0,9 %	1,0 %
Hors Québec <sup>2</sup>	28	696 730	24 883	14	71 700	5 121	2,1 %	0,1 %
<b>Total</b>	<b>872</b>	<b>87 507 458</b>	<b>100 353</b>	<b>659</b>	<b>65 560 582</b>	<b>99 485</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Nbre = nombre d'organismes distincts selon la région

<sup>1</sup> Le soutien financier aux organismes majeurs et nationaux de Montréal représente 22 % de l'aide aux organismes de cette région.

<sup>2</sup> Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

**TABLEAU 30 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la discipline artistique en 2010-2011 (excluant Placements Culture)**

Discipline artistique	Soutien demandé			Soutien accordé			% total attribué	
	Nbre	\$	moyen	Nbre	\$	moyen	Nbre	\$
Architecture	x	x	x	5	169 000	33 800	0,7 %	0,3 %
Arts du cirque	15	1 998 018	133 201	9	1 130 590	125 621	1,3 %	1,7 %
Arts médiatiques	55	3 964 352	72 079	45	2 689 939	59 776	6,7 %	4,1 %
Arts multidisciplinaires	25	2 032 463	81 299	18	1 321 508	73 417	2,7 %	2,0 %
Arts visuels	139	8 503 487	61 176	96	6 072 099	63 251	14,3 %	9,3 %
Danse	85	14 373 420	169 099	72	11 357 012	157 736	10,8 %	17,3 %
Littérature	75	3 106 331	41 418	66	2 120 327	32 126	9,9 %	3,2 %
Métiers d'art	x	x	x	4	125 800	31 450	0,6 %	0,2 %
Musique	198	22 625 279	114 269	162	16 810 930	103 771	24,2 %	25,6 %
Théâtre	260	29 211 775	112 353	170	22 827 177	134 278	25,4 %	34,8 %
Autres <sup>1</sup>	22	986 330	44 833	22	936 200	42 555	3,3 %	1,4 %
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>87 507 458</b>	<b>98 434</b>	<b>669</b>	<b>65 560 582</b>	<b>97 998</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Nbre = nombre d'organismes distincts selon la discipline

**Note :** En 2010-2011, 10 organismes ont été soutenus dans deux disciplines.

<sup>1</sup> Autres secteurs des arts et des lettres

x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

**TABLEAU 31 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2010-2011 (incluant les membres de collectif)**

Région administrative (tous les programmes)	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse		% total attribué	
	Nbre	\$	Nbre	\$		Nbre	\$	Nbre	\$
Bas-Saint-Laurent	113	1 276 031	26	171 399	6 592	23,0 %	13,4 %	1,8 %	1,7 %
Saguenay- Lac-Saint-Jean	48	558 617	8	67 600	8 450	16,7 %	12,1 %	0,5 %	0,7 %
Capitale-Nationale	402	3 984 943	128	788 831	6 163	31,8 %	19,8 %	8,7 %	7,7 %
Mauricie	109	999 989	30	154 362	5 145	27,5 %	15,4 %	2,1 %	1,5 %
Estrie	145	1 174 761	37	261 726	7 074	25,5 %	22,3 %	2,5 %	2,6 %
Montréal	3 305	42 349 670	902	6 578 970	7 294	27,3 %	15,5 %	61,7 %	64,4 %
Outaouais	96	822 806	34	214 456	6 308	35,4 %	26,1 %	2,3 %	2,1 %
Abitibi-Témiscamingue	61	590 916	11	70 000	6 364	18,0 %	11,8 %	0,8 %	0,7 %
Côte-Nord	24	145 870	14	58 287	4 163	58,3 %	40,0 %	1,0 %	0,6 %
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	84	646 880	26	187 330	7 205	31,0 %	29,0 %	1,8 %	1,8 %
Chaudière-Appalaches	90	802 019	36	195 158	5 421	40,0 %	24,3 %	2,5 %	1,9 %
Laval	58	676 787	19	81 919	4 312	32,8 %	12,1 %	1,3 %	0,8 %
Lanaudière	98	899 896	33	175 334	5 313	33,7 %	19,5 %	2,3 %	1,7 %
Laurentides	178	1 748 916	41	299 140	7 296	23,0 %	17,1 %	2,8 %	2,9 %
Montérégie	361	4 240 000	103	831 294	8 071	28,5 %	19,6 %	7,0 %	8,1 %
Centre-du-Québec	50	498 047	15	72 074	4 805	30,0 %	14,5 %	1,0 %	0,7 %
Hors Québec	3	42 992	-	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>5 225</b>	<b>61 459 140</b>	<b>1 463</b>	<b>10 207 880</b>	<b>6 977</b>	<b>28,0 %</b>	<b>16,6 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**TABLEAU 32 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2010-2011 (incluant les membres de collectifs)**

Discipline artistique (tous les programmes)	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse		% total attribué	
	Nbre	\$	Nbre	\$		Nbre	\$	Nbre	\$
Architecture	34	320 389	13	62 750	4 827	38,2 %	19,6 %	0,9 %	0,6 %
Arts du cirque	56	482 829	20	83 000	4 150	35,7 %	17,2 %	1,4 %	0,8 %
Arts médiatiques	895	17 906 953	263	3 011 256	11 450	29,4 %	16,8 %	18,0 %	29,5 %
Arts multidisciplinaires	75	676 075	27	130 995	4 852	36,0 %	19,4 %	1,8 %	1,3 %
Arts visuels	1 225	15 191 140	306	2 638 409	8 622	25,0 %	17,4 %	20,9 %	25,8 %
Danse	292	2 899 886	66	441 287	6 686	22,6 %	15,2 %	4,5 %	4,3 %
Littérature et conte	601	8 436 565	158	1 286 911	8 145	26,3 %	15,3 %	10,8 %	12,6 %
Métiers d'art	155	1 939 026	39	324 244	8 314	25,2 %	16,7 %	2,7 %	3,2 %
Musique et chanson	1 605	10 830 984	488	1 725 617	3 536	30,4 %	15,9 %	33,4 %	16,9 %
Théâtre	287	2 775 293	83	503 411	6 065	28,9 %	18,1 %	5,7 %	4,9 %
<b>Total</b>	<b>5 225</b>	<b>61 459 140</b>	<b>1 463</b>	<b>10 207 880</b>	<b>6 977</b>	<b>28,0 %</b>	<b>16,6 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE  
SELON LE PROGRAMME EN 2010-2011

**TABLEAU 33 : Architecture**

Architecture	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>62 750</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>169 000</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes	125 000
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	10 000
Édition et promotion de périodiques culturels	24 000
Entente <sup>1</sup>	10 000
<b>Total</b>	<b>231 750</b>

<sup>1</sup> Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence.

**TABLEAU 34 : Arts du cirque**

Arts du cirque	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>83 000</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>1 130 590</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	595 300
Soutien à des projets de production	65 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	115 000
Circulation de spectacles au Québec	131 700
Diffusion hors Québec des arts de la scène	218 590
Ententes régionales (subventions aux organismes)	5 000
<b>Total</b>	<b>1 213 590</b>

**TABLEAU 35 : Arts médiatiques**

Arts médiatiques	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>3 011 256</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>2 689 939</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes	1 975 307
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	369 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	124 000
Édition et promotion de périodiques culturels	140 000
Ententes <sup>1</sup>	12 213
Ententes régionales (subventions aux organismes)	36 449
Subventions spéciales aux organismes <sup>2</sup>	32 970
<b>Total</b>	<b>5 701 195</b>

<sup>1</sup> Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

<sup>2</sup> Subventions spéciales pour les opérateurs.

**TABLEAU 36 : Arts multidisciplinaires**

Arts multidisciplinaires	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>130 995</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>1 321 508</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	730 450
Soutien à des projets de production	98 200
Accueil de spectacles étrangers au Québec	19 944
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	30 000
Circulation de spectacles au Québec	28 090
Diffuseurs spécialisés	120 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	55 410
Événements nationaux et internationaux	190 250
Ententes régionales (subventions aux organismes)	49 164
<b>Total</b>	<b>1 452 503</b>

**TABLEAU 37 : Arts visuels**

Arts visuels	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>2 638 409</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>6 072 099</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes	4 644 552
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	331 675
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	329 000
Édition et promotion de périodiques culturels	378 000
Ententes <sup>1</sup>	120 235
Ententes régionales (subventions aux organismes)	186 687
Subventions spéciales aux organismes <sup>2</sup>	81 950
<b>Total</b>	<b>8 710 508</b>

<sup>1</sup> Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

<sup>2</sup> Subventions spéciales pour les opérateurs et mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

**TABLEAU 38 : Danse**

Danse	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>441 287</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>11 357 012</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	6 168 204
Soutien à des projets de production	308 928
Accueil de spectacles étrangers au Québec	303 033
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	881 779
Circulation de spectacles au Québec	176 620
Diffuseurs spécialisés	1 317 330
Diffusion hors Québec des arts de la scène	1 568 490
Événements nationaux et internationaux	579 250
Ententes <sup>1</sup>	18 000
Ententes régionales (subventions aux organismes)	35 378
<b>Total</b>	<b>11 798 299</b>

<sup>1</sup> Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités et entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence.

**TABLEAU 39 : Littérature**

Littérature	\$
<b>Bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels</b>	<b>1 286 911</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>2 120 327</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes	916 655
Soutien à des projets pour les organismes et collectifs d'écrivains et de conteurs	240 518
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	150 125
Édition et promotion de périodiques culturels	730 180
Ententes <sup>1</sup>	31 044
Ententes régionales (subventions aux organismes)	51 805
<b>Total</b>	<b>3 407 238</b>

<sup>1</sup> Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

**TABLEAU 40 : Métiers d'art**

Métiers d'art	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>324 244</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>125 800</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes	50 000
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	59 000
Ententes régionales (subventions aux organismes)	16 800
<b>Total</b>	<b>450 044</b>

TABLEAU 41 : Musique

Musique	\$
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>1 725 617</b>
Chanson	808 319
Musique classique	385 045
Musique non classique	532 253
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>16 810 930</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	12 426 855
Soutien à des projets de production	277 200
Accueil de spectacles étrangers au Québec	49 550
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	553 208
Circulation de spectacles au Québec	127 545
Diffuseurs spécialisés	1 040 511
Diffusion hors Québec des arts de la scène	720 588
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000
Événements nationaux et internationaux	1 328 223
Ententes <sup>1</sup>	44 428
Ententes régionales (subventions aux organismes)	215 822
<b>Total</b>	<b>18 536 547</b>

<sup>1</sup> Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

**TABLEAU 42 : Théâtre**

<b>Théâtre</b>	<b>\$</b>
<b>Bourses aux artistes professionnels</b>	<b>503 411</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	<b>22 827 177</b>
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	15 160 927
Soutien à des projets de production	689 950
Accueil de spectacles étrangers au Québec	179 300
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	837 425
Circulation de spectacles au Québec	711 447
Diffuseurs spécialisés	2 640 183
Diffusion hors Québec des arts de la scène	973 850
Édition et promotion de périodiques culturels	80 000
Événements nationaux et internationaux	1 434 125
Ententes <sup>1</sup>	6 892
Ententes régionales (subventions aux organismes)	107 228
Subventions spéciales aux organismes <sup>2</sup>	5 850
<b>Total</b>	<b>23 330 588</b>

<sup>1</sup> Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

<sup>2</sup> Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

**TABLEAU 43 : Autres secteurs d'activités**

<b>Autres</b>	<b>\$</b>
<b>Subventions aux organismes</b>	
Soutien aux organismes de services <sup>1</sup>	225 000
Ententes <sup>2</sup>	455 500
Ententes régionales (subventions aux organismes)	60 000
Subventions spéciales aux organismes <sup>3</sup>	190 000
Autres <sup>4</sup>	5 700
<b>Total</b>	<b>936 200</b>

<sup>1</sup> Conférence internationale des arts de la scène

<sup>2</sup> Accords de coopération et entente particulière avec un organisme (Observatoire de la culture et des communications).

<sup>3</sup> Subventions spéciales pour les opérateurs et mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

<sup>4</sup> Subventions spéciales

## RÉSULTATS DU PROGRAMME PLACEMENTS CULTURE

**TABLEAU 44 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Placements Culture en 2010-2011 selon la discipline artistique**

Discipline artistique	Organismes admissibles au Conseil		Autres organismes <sup>1</sup>		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Arts du cirque	-	-	1	100 000	1	100 000
Arts médiatiques	-	-	2	187 500	2	187 500
Arts visuels	9	719 000	1	32 000	10	751 000
Danse	3	432 500	-	-	3	432 500
Littérature	2	150 000	1	150 000	3	300 000
Musique	21	3 097 000	4	460 000	25	3 557 000
Théâtre	6	596 740	1	250 000	7	846 740
Autres secteurs d'activités <sup>2</sup>	-	-	21	3 110 000	21	3 110 000
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>4 995 240</b>	<b>31</b>	<b>4 289 500</b>	<b>72</b>	<b>9 284 740</b>

<sup>1</sup> Organismes admissibles au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la Société de développement des entreprises culturelles (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

<sup>2</sup> Histoire, archéologie, patrimoine, activités pluridisciplinaires, etc.

**TABLEAU 45 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Placements Culture en 2010-2011 selon la région administrative**

Région administrative	Organismes admissibles au Conseil		Autres organismes <sup>1</sup>		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Bas-Saint-Laurent	1	45 000	5	672 500	6	717 500
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	2	290 000	2	290 000
Capitale-Nationale	9	1 007 500	8	745 000	17	1 752 500
Mauricie	1	50 000	1	60 000	2	110 000
Estrie	2	240 000	-	-	2	240 000
Montréal	18	2 302 740	6	1 035 000	24	3 337 740
Outaouais	1	60 000	1	250 000	2	310 000
Abitibi-Témiscamingue	2	225 000	1	32 000	3	257 000
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	2	490 000	2	490 000
Chaudière-Appalaches	2	195 000	2	240 000	4	435 000
Laval	1	20 000	-	-	1	20 000
Lanaudière	1	100 000	-	-	1	100 000
Laurentides	1	250 000	-	-	1	250 000
Montérégie	1	250 000	2	400 000	3	650 000
Centre-du-Québec	1	250 000	1	75 000	2	325 000
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>4 995 240</b>	<b>31</b>	<b>4 289 500</b>	<b>72</b>	<b>9 284 740</b>

<sup>1</sup> Organismes admissibles au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la Société de développement des entreprises culturelles (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

## Annexe 2

### Conseil d'administration, comités et commissions consultatives

au 31 mars 2011

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Marie DuPont**

**Présidente du conseil d'administration**  
Directrice générale du Forum économique international des Amériques  
(Montréal)

**Yvan Gauthier**

**Président-directeur général**

**Agathe Alie**

Adjointe au vice-président Citoyenneté et directrice des Affaires publiques  
Cirque du Soleil  
(Montréal)

**Francine Bernier**

Directrice générale et artistique  
L'Agora de la danse  
(Montréal)

**Charles-Mathieu Brunelle**

Directeur général  
Muséums nature de Montréal  
(Laval)

**Alan Côté**

Directeur général et artistique  
Village en chanson de Petite-Vallée  
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

**Luc Courchesne**

Artiste en arts médiatiques  
Professeur-chercheur à l'École de design industriel de l'Université de Montréal  
(Montréal)

**Marie-Thérèse Fortin**

Comédienne  
Directrice artistique et codirectrice générale  
Théâtre d'Aujourd'hui  
(Montréal)

**Luc Gallant**

Comptable agréé  
Associé délégué au cabinet KPMG  
(Montréal)

**Mona Hakim**

Historienne de l'art et commissaire  
Enseignante  
Cégep André-Laurendeau  
(Montréal)

**David Homel**

Écrivain et traducteur  
(Montréal)

**Stéphane Laforest**

Directeur artistique et chef d'orchestre  
Orchestre symphonique de Sherbrooke  
Directeur artistique, directeur général et chef d'orchestre  
Orchestre La Sinfonia de Lanaudière  
Premier chef assistant  
Orchestre symphonique de Montréal  
(Lanaudière)

**Louise Lemieux-Bérubé**

Artiste  
Directrice générale  
Centre des textiles contemporains de Montréal  
(Montréal)

**Dominique Payette**

Professeure  
Département d'information et de communication  
Université de Laval  
(Capitale-Nationale)

Les dates de nomination des membres et leurs notes biographiques figurent au chapitre *Gouvernance des sociétés d'État*.

#### LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Comité de gouvernance et d'éthique

Dominique Payette, présidente  
Luc Courchesne  
Louise Lemieux-Bérubé

##### Comité de vérification

Luc Gallant, président  
Agathe Alie  
Louise Lemieux-Bérubé

##### Comité des ressources humaines

Charles-Mathieu Brunelle, président  
Luc Courchesne  
Marie-Thérèse Fortin

**Comité des programmes**

Yvan Gauthier, président  
Francine Bernier  
Alan Côté  
Marie-Thérèse Fortin  
Mona Hakim  
Stéphane Laforest

**Comité *ad hoc*****Projet de prestation électronique des services**

Luc Courchesne  
Marie DuPont  
Louise Lemieux-Bérubé

**Commission des arts de la scène  
et de la diffusion**

Francine Bernier, présidente  
Michel Bernatchez  
Hélène Blackburn  
Danièle Desnoyers  
Karla Étienne  
Sophie Galaise  
Ginette Gauthier  
Christopher Jackson  
Olivier Kemeid  
Marc Lalonde  
Jacques Leblanc  
Sylvie Lessard  
Pierre MacDuff

**LES COMMISSIONS CONSULTATIVES****Commission des arts visuels, des arts  
médiatiques et des métiers d'art**

Luc Courchesne, président  
Mona Hakim  
Louise Lemieux-Bérubé  
Moura Andraos  
Sylvie Bélanger  
Guy Blackburn  
Zoë Chan  
Denis Chouinard  
Louise Déry  
Tomas McIntosh  
Alain Paiement  
Jocelyn Robert  
Ségolène Roederer  
Gaëtane Verna

**Commission de la littérature**

Yvan Gauthier, président par intérim  
David Homel  
Michelle Corbeil  
Karoline Georges  
Josée Kaltenback  
Linda Leith  
Paul Chanel Malenfant  
Guy Marchamps  
Sylvie Massicotte  
Jacques Pasquet  
Alain Roy  
Rodney Saint-Éloi  
Carolyn Marie Souaid

**Commission jeunesse**

Yvan Gauthier, président par intérim  
Luc Courchesne  
Mélanie Demers  
Érick Dorion  
Simon Dumas  
Georges Forget  
Marilène Gill  
Jean-Philippe Joubert  
Karine Ledoyen  
Cédric Landry  
Mélissa Mongiat  
Julien Roy  
Marie-Josée Saint-Pierre

**Commission des régions**

Alan Côté, président  
Stéphane Laforest  
Danielle Alain  
Marie-Claude Bouillon  
Jocelyne Fortin  
Claude Fortin  
Jean-Pierre Girard  
Benoît Lagrandeur  
Michel Lefvasseur  
Claire Mayer  
Christian Poirier  
Benoît Vaillancourt

## Annexe 3 Déclaration de services aux citoyens 2010-2011

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec est l'occasion de réaffirmer son engagement à offrir des services et une information de qualité au milieu artistique et à la population. Le Conseil souhaite faire connaître sa mission et renseigner la population sur le soutien qu'il apporte aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques œuvrant à l'essor de la culture dans tout le Québec.

Le Conseil est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

### MISSION

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

### CLIENTÈLES

Les services du Conseil s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines spécifiés dans son mandat. Toutefois, le Conseil estime que ses interventions bénéficient à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque les activités artistiques qu'il soutient contribuent à l'épanouissement culturel de la population sur tout le territoire du Québec.

### NOS SERVICES

#### Services offerts aux citoyens

- accès immédiat de l'information par notre site Web
- service de renseignements
- publication de divers documents (bulletins et études)

#### Services offerts à nos clientèles

- soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptés à chacun des domaines relevant de sa mission :
  - programmes de subventions aux organismes sans but lucratif
  - programme de bourses aux artistes et aux écrivains
- soutien financier résultant d'un partenariat avec des instances régionales pour la création de programmes d'aide financière spécifique à chacune des régions administratives
- gestion du processus d'attribution des fonds par la formation de jurys et de comités formés de pairs
- gestion du programme Placements Culture confié au Conseil par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- reconnaissance aux artistes et aux écrivains par la remise de prix à la création artistique dotés d'un montant en collaboration avec des partenaires régionaux ou des organismes représentatifs du milieu
- organisation d'activités pour informer la clientèle des activités du Conseil (rencontres de consultation, conférences de presse, sessions d'information)

### ENGAGEMENTS

#### 1. Des services personnalisés

- 1.1 Nous vous accueillons et servons avec courtoisie, respect et équité à nos bureaux et nous vous offrons un service de réception téléphonique personnalisé, un numéro de téléphone sans frais ainsi qu'une boîte de réception par courriel ([info@calq.gouv.qc.ca](mailto:info@calq.gouv.qc.ca)).
- 1.2 Nous tentons de répondre le plus rapidement possible aux demandes de renseignements par voie téléphonique ou sur rendez-vous. Pour les demandes par courriel, nous nous engageons à y répondre dans un délai de 10 jours ouvrables.
- 1.3 Nous privilégions un interlocuteur unique dans le traitement des dossiers. Ainsi, un artiste, un écrivain ou un organisme peut

obtenir des renseignements sur sa demande d'aide financière en communiquant avec la personne responsable de son dossier.

## 2. Accessibilité de nos services

- 2.1 Nos programmes sont disponibles à nos bureaux et sur notre site Web ainsi qu'auprès des conseils régionaux de la culture.
- 2.2 Nous nous assurons, dans la mesure du possible, de la présence d'un membre de notre personnel pour participer aux rencontres d'information en réponse aux demandes que nous recevons de la part des artistes, des écrivains, d'organismes, d'écoles professionnelles et autres groupes ou institutions reliés au milieu artistique dans toutes les régions du Québec.
- 2.3 Notre site Web présente des renseignements complets et régulièrement actualisés sur nos activités et nos politiques, dans un format accessible et compatible avec les logiciels de reconnaissance de texte.
- 2.4 Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## 3. Équité et efficacité des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

- 3.1 Nos critères et notre processus d'évaluation sont clairement identifiés dans chacun de nos programmes d'aide financière.
- 3.2 Nous veillons à assurer la crédibilité de l'évaluation des demandes par l'application rigoureuse et constante de nos processus et procédures.
- 3.3 Les jurys et comités consultatifs qui participent aux évaluations sont constitués de personnes compétentes qui disposent des outils pertinents leur permettant de faire leurs recommandations.
- 3.4 Nous sommes soucieux d'assurer à nos clientèles le traitement de leur dossier avec diligence. Nous entendons respecter les délais de traitement des dossiers tel que stipulé dans chacun de nos programmes.

3.5 Nous diffusons sur différents supports de communication les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière et son processus dans un souci de transparence et de clarté en rendant disponibles :

- les noms des artistes, des écrivains et des organismes auxquels nous accordons un soutien financier six mois après la date d'inscription ;
- les noms des membres d'un jury trois mois après l'annonce aux boursiers de notre soutien financier ;
- les noms des membres d'un comité consultatif trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année ;
- les décisions concernant le soutien financier en région par voie de communiqués de presse et les noms des membres d'un comité de sélection trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année.

3.6 Nous consultons régulièrement nos clientèles par l'entremise de nos commissions consultatives et par des rencontres ponctuelles avec des représentants issus des milieux artistiques, littéraires et régionaux.

## 4. Garantie du respect des règles d'éthique et de confidentialité

Nous nous assurons que les règles concernant l'éthique et les conflits d'intérêts soient respectées. Par ailleurs, nous garantissons la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

## 5. Traitement des plaintes

Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part au secrétaire du Conseil ([secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca](mailto:secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca)) qui s'engage en toute confidentialité à analyser votre plainte et à vous donner une réponse avec diligence.

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page : [www.calq.gouv.qc.ca/calq/declaration.htm](http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/declaration.htm)

## Annexe 4 Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs

Approuvé par le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec le 24 mars 2004 et modifié le 26 mars 2008.

### CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

#### Article 1

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, ci-après appelé «le Conseil», encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

#### Article 2

Le Conseil accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux artistes professionnels, aux organismes artistiques et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le Conseil doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le Conseil sont les suivantes :

- 1° **La compétence** : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition;
- 2° **L'impartialité** : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisans;

3° **L'intégrité** : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs;

4° **La loyauté** : L'administrateur est conscient qu'il est un représentant du Conseil auprès des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens. Il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par ses instances;

5° **Le respect** : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

### CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

#### Article 3

Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du Conseil, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses administrateurs.

#### Article 4

Le Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du Conseil. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) et vise à les compléter.

#### Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues au présent Code et celles prévues au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

### CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

#### Article 6

Tout administrateur du Conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux établis par le présent Code d'éthique et de déontologie, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions. Il doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

#### Article 7

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

#### Article 8

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

- 1° il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du Conseil;
- 2° il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi;
- 3° il ne doit pas conserver d'intérêts personnels, autres que ceux autorisés par le présent Code, sur lesquels les activités du Conseil auxquelles il participe pourraient avoir une influence quelconque;

4° dès sa nomination, il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du Conseil; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts du titulaire entrent en conflit avec ses fonctions officielles;

5° mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter les transferts de valeurs économiques, sauf s'il s'agit de transferts résultants d'un contrat exécutoire ou d'un droit de propriété;

6° il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil;

7° il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public;

8° il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du Conseil, y compris les biens loués, ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités officiellement approuvées; et

9° à l'expiration de son mandat, il a le devoir de ne pas tirer d'avantage indu de la charge publique qu'il a occupée.

#### Article 9

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

**Article 10**

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges de ses collègues et du Conseil ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que des informations qui lui sont communiquées ou transmises dans le cadre de ses fonctions.

**Article 11**

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

**Article 12**

L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

**Article 13**

L'administrateur, autre que le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement le Conseil à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation expresse du conseil d'administration, du comité exécutif ou du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le Conseil. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, orientations et politiques du Conseil.

**Article 14**

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaire avec le Conseil ainsi qu'avec le personnel de celui-ci, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

**Article 15**

L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein au sein du Conseil ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect, personnel ou dans un organisme artistique ou une association culturelle, mettant en conflit son intérêt et celui du Conseil.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du Conseil, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, sous peine de révocation.

**Article 16**

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice d'une fonction et à la poursuite des buts du Conseil, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Constitue un intérêt direct le fait que l'administrateur présente une demande d'aide financière personnellement ou par l'intermédiaire d'un organisme artistique, d'un collectif d'artistes ou d'un promoteur.

Constitue également un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années, un employé de l'organisme artistique présentant une demande d'aide financière.

Constitue un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par un membre de sa famille immédiate ou par un artiste professionnel, un collectif d'artistes, un promoteur ou un organisme artistique avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires ou professionnels.

Est considéré comme un organisme artistique tout organisme à but non lucratif admissible à un programme du Conseil.

Sont considérés comme membres de la famille immédiate de l'administrateur son conjoint, la personne avec laquelle il vit maritalement depuis plus d'un an, ses enfants, son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, ainsi que toute autre personne à charge.

**Article 17**

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

- 1° l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, d'informations confidentielles ou privilégiées auxquelles un membre du conseil d'administration a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que des biens, équipements et services du Conseil;
- 2° l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers;
- 3° la participation à une délibération ou à une décision du Conseil, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers;
- 4° le soutien privilégié à un artiste ou à un organisme artistique dans ses rapports avec le Conseil, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'artiste ou à l'organisme;
- 5° la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche ou un associé;
- 6° le dépôt ou la transmission au Conseil d'une demande d'aide d'un artiste ou d'un organisme artistique;
- 7° la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du Conseil, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

#### Article 18

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même ou encore pour un organisme artistique ou une association culturelle au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du Conseil ne se trouve pas en conflit d'intérêts si :

- 1° il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du Conseil et;
- 2° se retire de la réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

#### Article 19

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du Conseil, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

#### Article 20

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du Conseil dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

- 1° dans le cas d'un organisme, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination du membre ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs;
- 2° dans le cas d'un organisme, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs;
- 3° dans le cas d'un boursier, si le conseil d'administration entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

#### Article 21

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du Conseil ou du comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives

aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du Conseil par lesquelles il serait aussi visé.

#### Article 22

Le secrétaire du Conseil doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision.

#### Article 23

L'administrateur doit produire au secrétaire du Conseil, sous peine de révocation, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme artistique ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme artistique ou d'une association culturelle, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le Conseil, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du Conseil une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du Conseil.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du Conseil dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du Conseil et les membres du comité d'éthique.

## CHAPITRE V – MÉCANISMES D'APPLICATION

#### Article 24

Le président-directeur général doit, en collaboration avec le secrétaire du Conseil, s'assurer du respect du présent Code par les administrateurs.

#### Article 25

Tout administrateur a droit à des services de conseil et d'information aux fins d'application du présent Code.

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du Code peut prendre avis auprès du secrétaire du Conseil sur cette situation.

#### Article 26

Le secrétaire du Conseil agit à titre de conseiller en éthique et, dans l'exercice de cette fonction, a pour mandat :

- 1° d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, la mise à jour au comité d'éthique;
- 2° d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- 3° de donner son avis verbalement ou par écrit et de fournir son support à tout administrateur confronté à une situation qu'il estime problématique;
- 4° d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application du présent Code, d'en informer le président-directeur général et, avec l'accord de ce dernier, de la soumettre au besoin à l'attention du comité d'éthique créé en vertu du présent Code;
- 5° de convoquer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, le comité d'éthique pour recueillir son avis sur toute situation jugée problématique, sur toute modification proposée au présent Code ou sur toute question concernant l'éthique et la déontologie.

#### Article 27

Un comité d'éthique est créé en vertu du présent Code et a pour mandat :

- 1° d'évaluer, sur demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin la mise à jour;

2° de donner, à la demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, son avis sur toute question d'éthique ou de déontologie.

#### Article 28

Le comité d'éthique est composé d'un membre du conseil d'administration désigné par ce dernier, d'un membre substitut du conseil d'administration également désigné par ce dernier et de deux membres externes recommandés par le président-directeur général et approuvés par le conseil d'administration. Le secrétaire du Conseil agit comme secrétaire du comité d'éthique.

La durée du mandat des membres du comité d'éthique est de deux ans à compter de leur désignation ou nomination et tout mandat peut être renouvelé.

Le comité d'éthique se réunit au moins une fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation.

#### Article 29

En vertu des articles 37 et suivants du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi qu'au présent Code.

#### Article 30

Le président-directeur général doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

Le vice-président du conseil d'administration doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code par le président-directeur général. Copie de sa lettre doit également être envoyée à ce dernier.

#### Article 31

Le conseiller en éthique fait rapport annuellement des activités du comité d'éthique au conseil d'administration, à sa première réunion suivant le début de l'exercice financier du Conseil. Ce rapport fait état des avis émis par le comité d'éthique et des modifications proposées au présent Code.

#### Article 32

Le Conseil doit faire état, dans son rapport annuel, du nombre de réunions tenues par le comité d'éthique au cours de l'année ainsi que des modifications proposées au présent Code.

#### Article 33

Le présent Code s'applique, en faisant les adaptations nécessaires, au secrétaire du Conseil dont la nomination est prévue en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*.

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page : [www.calq.gouv.qc.ca/calq/ethique\\_ca.pdf](http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/ethique_ca.pdf)

**Mission >**

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

**Vision >**

Un Conseil reconnu pour la qualité, l'innovation et la souplesse de son soutien à la création artistique et littéraire.

**Enjeu 1**

Le soutien au dynamisme et à l'excellence de la création artistique et littéraire, dans toutes les régions du Québec

**Orientation 1**

Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire

**Axe 1****Le soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes**

**Objectif 1 >** Adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire.

**Indicateurs :**

**1.1 >** État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.

**Cible :** Deux programmes d'ici 2012 :

2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.

2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services.

**1.2 >** Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier :

- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région.
- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

**Objectif 2 >** Stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé.

**Indicateur :**

**2.1 >** Nombre et type d'activités de promotion du programme *Placements Culture*.

**Cibles :** Trois d'ici 2012 :

- 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec.
- 2010-2011 : 8 activités de promotion dans 8 régions
- 2011-2012 : 8 activités de promotion dans 8 régions

**Objectif 3 >** Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.

**Indicateur :**

**3.1 >** Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications.

**Cible :** Deux enquêtes par année.

**Objectif 4 >** Assurer une veille sur la place des femmes dans l'attribution de l'aide financière, en concertation avec les partenaires.

**Indicateurs :**

**4.1 >** Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.

**Cible :** D'ici 2012.

**4.2 >** Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.

**Cible :** Suivi annuel.

**Axe 2****La valorisation de la création et de l'excellence**

**Objectif 5 >** Reformuler la Politique de prix et de reconnaissances publiques du Conseil afin de mieux valoriser la création et l'excellence artistique et littéraire.

**Indicateur :**

**5.1 >** Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).

**Cible :** 31 prix et bourses d'ici 2012 :

- 21 prix par année;
- attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011;
- 2 bourses de carrière en cinéma par année.

**Axe 3****La considération des technologies numériques et des pratiques émergentes dans le secteur des arts et des lettres**

**Objectif 6 >** Prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines et réaliser des projets pilotes au regard des principaux constats.

**Indicateur :**

**6.1 >** Nombre de projets pilotes réalisés.

**Cible :** Réalisation de deux projets pilotes :

- 2010 : bourses en littérature;
- 2011 : périodiques culturels;
- mars 2012 : résultats des 2 projets pilotes.

**Axe 4****Le soutien à l'organisation et à la concertation des milieux artistique et littéraire**

**Objectif 7 >** Poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités.

**Indicateurs :**

**7.1 >** Nombre d'organismes consultés.

**Cible :** Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture).

**7.2 >** Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.

## Enjeu 2

La contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger

### Orientation 2

Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger

#### Axe 5

##### Le déploiement d'une offre artistique et littéraire diversifiée sur le territoire québécois

**Objectif 8** > Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

**Indicateurs :**

**8.1** > Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

**Cible :** Deux mesures d'ici 2012.

**8.2** > Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

**Cible :** 100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière.

**Objectif 9** > Actualiser le cadre d'action régionale du Conseil et maintenir la diversité du financement.

**Indicateurs :**

**9.1** > Production d'un cadre d'action régionale actualisé.

**Cible :** Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011.

**9.2** > Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.

**Cible :** Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010.

**Objectif 10** > Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

**Indicateurs :**

**10.1** > Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.

**Cible :** Deux mesures d'ici 2012.

**10.2** > Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

**Cible :** Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.

#### Axe 6

##### La circulation hors Québec des artistes, des écrivains et de leurs œuvres

**Objectif 11** > Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs.

**Indicateurs :**

**11.1** > Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.

**Cible :** Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.

**11.2** > Montant alloué aux tournées internationales.

**Cible :** Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.

**11.3** > Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).

**Cible :** 29 ententes.

**11.4** > Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.

**Cible :** Deux événements majeurs en 2009-2010.

## Enjeu 3

Une organisation dynamique offrant des services efficaces

### Orientation 3

Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire

#### Axe 7

##### La modernisation de la gestion et de la gouvernance

**Objectif 12** > Mettre en œuvre les nouvelles règles découlant de la modernisation de la gouvernance du Conseil.

**Indicateur :**

**12.1** > État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.

**Cible :** Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*.

**Objectif 13** > Élaborer un plan de développement de prestation électronique des services pour le Conseil.

**Indicateur :**

**13.1** > État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.

**Cible :** Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.

#### Axe 8

##### La mobilisation du personnel

**Objectif 14** > Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

**Indicateur :**

**14.1** > Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

**Cibles :** Quatre d'ici 2012 :

- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés.
- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.
- Chaque année : rencontres consultatives avec le personnel.
- 2011-2012 : premier indice de satisfaction des employés sur la reconnaissance

**BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS  
ET DES LETTRES DU QUÉBEC**

**Québec** (siège social)

79, boul. René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707  
Sans frais : 1 800 897-1707  
Télécopieur : 418 643-4558

**Montréal**

500, place d'Armes, 15<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350  
Sans frais : 1 800 608-3350  
Télécopieur : 514 864-4160

[www.calq.gouv.qc.ca](http://www.calq.gouv.qc.ca)

**Rédaction**

Direction de la Planification et des Programmes

**Révision et production**

Direction des relations publiques

**Conception graphique**

Isabelle Toussaint Design graphique

**Impression**

Le groupe QuadriScan

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec, 2011

ISBN : 978-2-550-62778-4 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-62779-1 (PDF)

Cette publication est également disponible  
en version PDF sur le site Web du Conseil.

Plusieurs documents concernant les activités  
du Conseil peuvent être consultés sur son site  
à la rubrique Publications.

La forme masculine est utilisée sans discrimination  
et désigne autant les femmes que les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé sur un papier  
Rolland Enviro 100, fabriqué au Québec à partir  
d'énergie biogaz et contenant 100 % de fibres  
postconsommation. Ce papier est certifié Éco-Logo,  
procédé sans chlore et FSC Recyclé.



*Conseil des arts  
et des lettres*

Québec 